

RAPPORT DE PRÉSENTATION

CAHIER 4 Diagnostic Paysager et patrimonial



PLUi approuvé le 19 décembre 2019





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1 Les grandes caractéristiques paysagères	5
1.1 Un ensemble paysager montagnard.....	5
1.2 Un paysage montagnard singulier et remarquable.....	7
1.3 La perception du paysage et des villages cerdans	8
1.4 Les éléments constitutifs du paysage de Pyrénées Cerdagne	11
1.5 Un paysage transfrontalier : au croisement du département de l'Ariège, de la Principauté d'Andorre et de L'Espagne	14
2 Les unités paysagères à l'échelle du territoire.....	17
2.1 Les Massif du Campcardos et du Puymorens	18
2.2 Les vallées du Carol et du Campcardos.....	20
2.3 Le massif du Carlit.....	24
2.4 Le plateau Cerdan.....	26
2.5 Le Massif du Puigmal et ses vallées	28
3 Formes urbaines	31
3.1 Les premières occupations humaines qui ont marqué le territoire	31
3.2 L'origine des villages et leurs formes urbaines	33
3.3 Les nouvelles formes urbaines et architecturales liées au thermalisme, à la santé et aux sports et loisirs	44
3.4 L'influence de l'évolution des modes de vie dès le XXème siècle, sur les formes et ambiances urbaines	50
4 Le patrimoine protégé et reconnu	55
4.1 Les sites classés et inscrits.....	55
4.2 Les monuments historiques et leurs abords	58
4.3 Autres protections patrimoniales.....	61
4.4 Le patrimoine archéologique	61
4.5 Le patrimoine identitaire reconnu.....	63
5 Un paysage à fortes valeurs socio-culturelles	65
5.1 Une riche palette chromatique.....	65
5.2 Représentation picturale du paysage de Pyrénées Cerdagne	66
5.3 Un paysage de l'ordre du « sublime »	68
5.4 Le paysage cerdan : un atout touristique certain.....	69
6 Paysage et énergie	74
6.1 Un contexte favorable à la production d'énergie solaire.....	75
6.2 Paysage et énergie solaire.....	76
6.3 L'hydroélectricité génératrice de paysages.....	79
6.4 Bois énergie et entretien des paysages cerdans.....	80
CONCLUSION	81
LISTE DES FIGURES	82



PRÉAMBULE

Le présent cahier, relatif au patrimoine bâti et paysager, fait partie intégrante du rapport de présentation du PLU intercommunal. Complémentaire à l'État Initial de l'Environnement, il aborde le paysage modifié par l'homme au cours de l'Histoire et propose une analyse des espaces naturels et bâtis.

Le patrimoine, tant bâti que naturel, est appréhendé en tant qu'objet mais aussi en tant que patrimoine identitaire, à travers différentes approches complémentaires : visuelle (forme, couleur, matière...), historique (les strates le composant au travers de l'Histoire et des effets naturels et anthropiques) et sensible (l'impression ou l'émotion qu'il suscite, subjectivité).

La reconnaissance et l'appropriation par les habitants du caractère identitaire et patrimonial du paysage bâti et naturel, permet d'alimenter une culture commune et de façonner le territoire de manière harmonieuse et respectueuse du paysage.

Ainsi, le paysage fait partie de la vie et de l'évolution d'un territoire, de manière transversale, participant aux projets urbains, économiques, touristiques, culturels...

« Social, économique, environnemental, le paysage englobe les trois piliers du développement durable et c'est pourquoi il est un levier pour penser le projet territorial et sa traduction opérationnelle : le plan local d'urbanisme et son évaluation environnementale. »

Le patrimoine bâti et paysager doit être intégré dans les projets de territoires, de la plus petite échelle (permis de construire ou d'aménager...) à la plus vaste (PLU, SCOT, Schémas régionaux...). Différentes lois (Paysage, ALUR, « CAP », etc.) ont permis d'orienter leur intégration au travers, entre autres, des articles du code de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Patrimoine.

1 LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

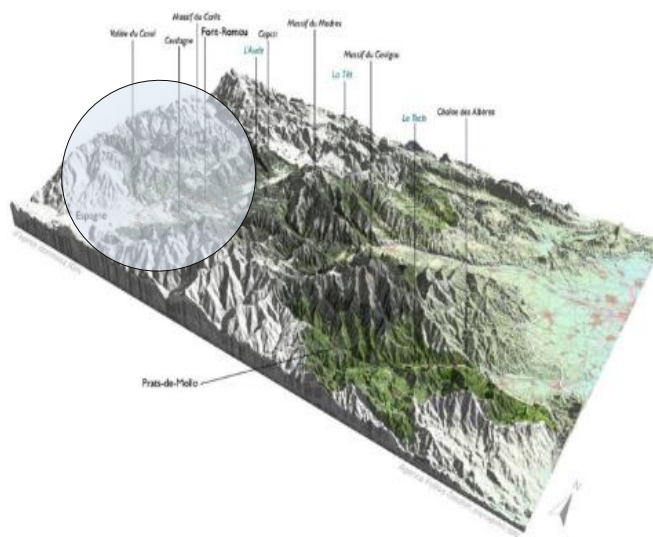
1.1 UN ENSEMBLE PAYSAGER MONTAGNARD



Figure 1 : Les hauteurs du massif du Puigmal

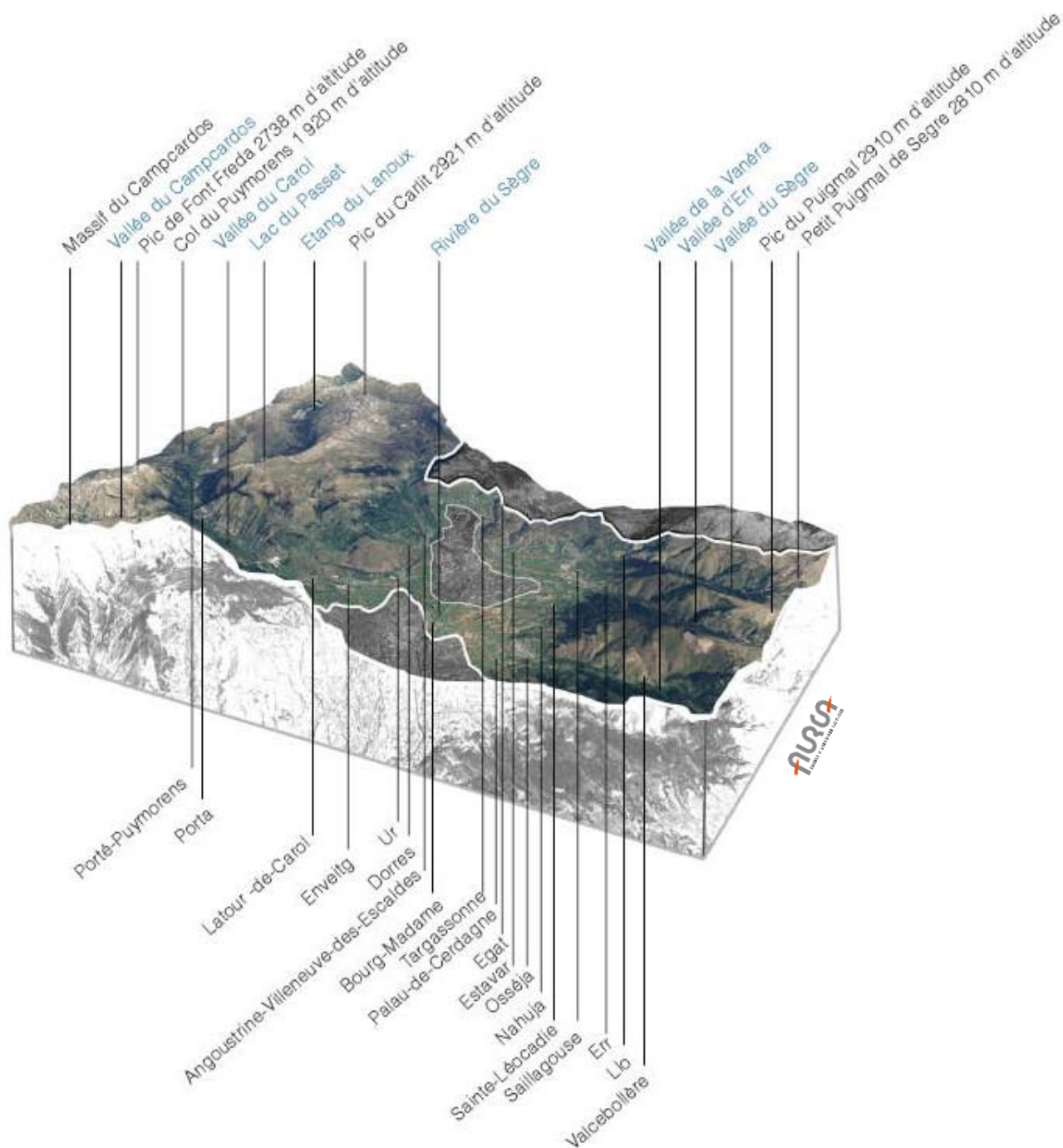
Le territoire de la Communauté de Commune de Pyrénées Cerdagne s'inscrit au sein d'un ensemble paysager montagnard. La Cerdagne forme une vaste plaine d'altitude située entre 1200 et 1500 m. Ce fossé d'effondrement présente une orientation est-ouest et dessine une large plaine délimitée au nord par le massif du Carlit, à l'ouest par le Puig Pedros, au sud et à l'est par le Puigmal (et la Sierra del Cadí en Espagne).

Les grands horizons cultivés entretiennent un rapport visuel fort avec les hauteurs qui s'érigent à près de 3000 mètres d'altitude ; ce qui confère au territoire cerdan son caractère paysager puissant et remarquable.

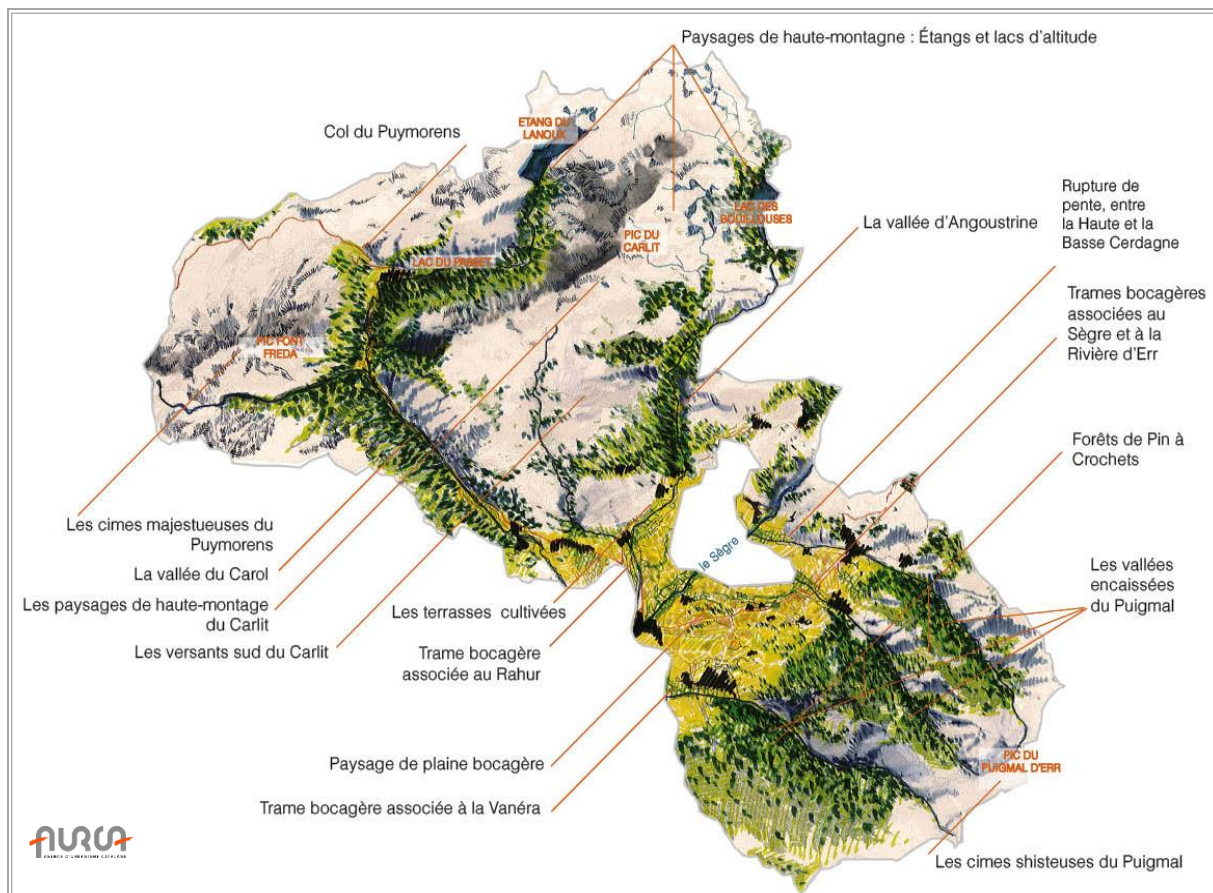


Le paysage cerdan, offre un paysage de moyenne montagne, aux vallées escarpées et peu larges, où les villages s'égrènent à l'occasion de ses élargissements, tandis que le plateau

cerdan offre un large panorama et accueille les activités agropastorales ainsi que les bourgs, les équipements et les principales infrastructures de transport.



1.2 UN PAYSAGE MONTAGNARD SINGULIER ET REMARQUABLE



Le territoire de CDCPC fonde son identité paysagère entre plaines et plateaux agricoles, fonds de vallées humides ainsi que massifs et escarpements rocheux. Le paysage de CDCPC est à forte dominante naturelle et agraire. Les 19 communes du territoire de Pyrénées Cerdagne s'inscrivent dans le paysage selon trois logiques distinctes.

- Les villages et hameaux en liaison directe avec l'espace agricole tels **Bourg-Madame**, et **Palau-de-Cerdagne** ainsi que les hameaux de Hix et Caldegas
- Les villages et hameaux de piémont à la transition entre la plaine et la montagne. Ils sont implantés soit au débouchés des vallées ; tels que **Osséja**, **Angoustrine**, **Err**, **Llo**, **Latour-de-Carol**, soit adossés en flanc de versant ; tels que **Saillagouse**, **Estavar**, **Dorres**, **Enveitg**, **Ur**, **Targasonne**, **Egat**, **Nahuja**, **Sainte-Léocadie**.
- Les villages et hameaux de vallées. La vallée du Carol est la plus habitée, les villages et hameaux contraints par le relief escarpé se nichent en creux de vallée, il s'agit de **Porta** et **Porté-Puymorens** ainsi que leurs hameaux. **Valcebollère** quant à elle occupe seule la vallée de la Vanera.

Sur les franges de la plaine cerdane, les massifs forment de vastes espaces naturels offrant des paysages de landes et de forêts, ponctués d'escarpement rocheux et rythmés par de nombreux cours d'eau. Les routes qui constituent des outils de lectures paysagers parcourent la plaine dans son axe nord-est ainsi que la vallée du Carol. Il s'agit respectivement de la N116 reliant la plaine du Roussillon à la frontière espagnole à Puigcerdá, et de la E09 reliant la ville de Orléans à Barcelone. Les routes connexes parcourent les fonds de vallées et les cols.

1.3 LA PERCEPTION DU PAYSAGE ET DES VILLAGES CERDANS

La diversité géographique de ce territoire de montagne offre une large variété de paysages et de belvédères. Ces points de vue, aménagés ou non, assurent la lecture du paysage cerdan. Ce sont autant de sites qui constituent l'opportunité de percevoir et comprendre la morphologie du territoire et ses dynamiques paysagères.

De plus la perception du paysage de la CDCPC est assurée par la variété des typologies de voies de communication (route en balcon, route de fond de vallée, chemin rural, etc.) et par les nombreux points hauts.

Ainsi l'entrée dans le territoire de CDCPC depuis Perpignan, est scénographiée par la richesse du relief montagnard ; après les sinuosités de la montée en altitude par la vallée de la Têt, le panorama s'ouvre sur le bassin versant du Sègre.

L'entrée dans ce paysage d'altitude se fait par la route en situation de surplomb au-dessus de Saillagouse. Le paysage de plaine d'altitude offert en ce point s'étire des franges du massif du Puigmal jusqu'au massif du Carlit, butant sur la limite visuelle au-delà de frontière espagnole : le massif du Cadí. Ce paysage tend à se prolonger vers la vallée du Carol. Ainsi le regard se porte d'une chaîne de montagne à l'autre en survolant le bocage cerdan.

Les villages qui se font face de part et d'autre du plateau sont largement visibles, seuls les bourgs nichés au creux des vallées comme Valcebollère, Latour-de-Carol, Porta, Porté-Puymorens et Llo sont difficilement perceptibles. Au même titre, des hameaux sont discrètement nichés dans les replis du piémont du Carlit (hameaux de Béna, Fanès et Brangoly de la commune d'Enveitg).



Figure 2 : Vue sur la plaine d'altitude Cerdan, source AURCA



Figure 3 : Vue sur le bocage cerdan, source AURCA

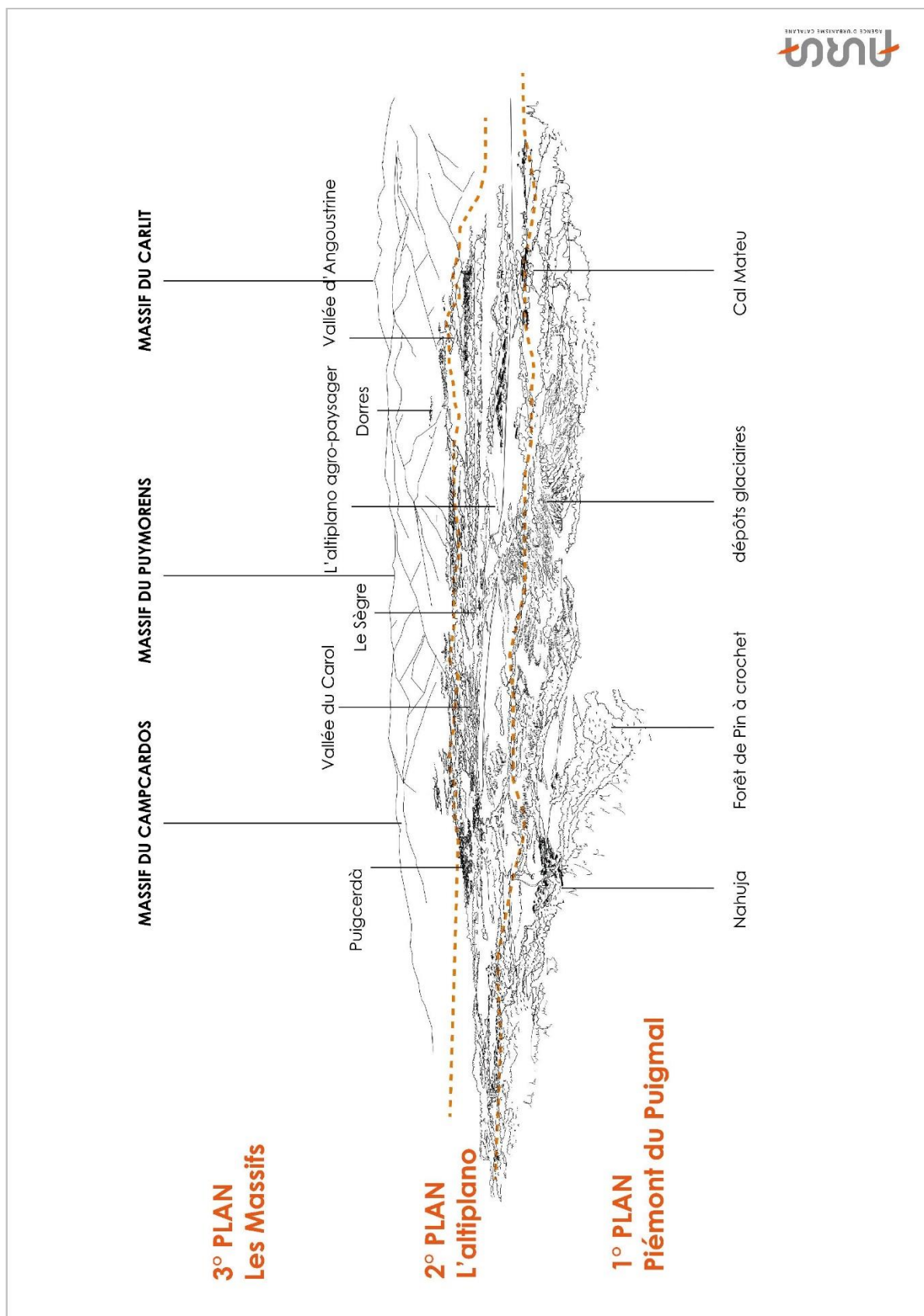


Figure 4 : Exemple de lecture de paysage depuis la route du Puigmal, source AURCA

FOCUS – Atelier « Paysage et Environnement »



L'atelier « Paysage et environnement » qui s'est déroulé le 25 octobre 2017 a réuni différents acteurs du territoire ; afin d'échanger autour de ces deux thématiques. **Les lectures de paysages**, sur les trois sites sélectionnés, visaient à faire dialoguer les notions d'environnement et de paysage. L'enjeu de ces lectures participatives a permis de constituer une base de travail et de discussion commune au travers le prisme du paysage. Cela a ouvert le débat sur différentes thématiques, tel que la gestion des canaux, la pérennité du bocage ou encore les enjeux de l'urbanisation.



L'atelier « Le paysage Cerdan de demain »

Répartis en petits groupes de travail les participants ont pu élaborer un scénario de développement d'une commune Alfa en identifiant des secteurs et des éléments à « préserver » puis en intégrant différents thèmes (construction de logements, réalisation d'équipements ou commerces, développement d'activités, etc..). Ce travail fait sur plan était retranscrit à l'aide de vignettes sur le dessin de paysage.

Puis chaque groupe a exposé en plénière son « Paysage Cerdan de demain » avec ses atouts et ses faiblesses en terme de paysage d'environnement, d'attractivité et de fonctionnalité.

1.4 LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE DE PYRÉNÉES CERDAGNE

L'agriculture

Les pratiques agricoles cerdanes participent grandement à la valeur paysagère du territoire Pyrénées-Cerdagne. La production de viande, y est majoritaire. S'appuyant sur un système d'élevage extensif et transhumant. L'agriculture cerdane dessine un paysage rural où les prairies fourragères côtoient les champs céréaliers au rythme des ondulations et des replats du plateau. De la même manière, les massifs accueillent les estives, assurant la gestion des grandes étendues pastorales. Ces pratiques assurent la qualité du paysage cerdan et préservent sa visibilité en maintenant les ouvertures paysagères.



Les lumineuses prairies de fauche encadrées par le bocage

Les canaux d'irrigation

Le plateau est sillonné d'un riche réseau de canaux qui assure l'irrigation des parcelles agricoles via un système gravitaire. Ces canaux qui datent essentiellement du VIII^e siècle, guident l'eau depuis les rivières - et notamment le Sègre - jusqu'au parcelles et alimentent corrélativement la structure du bocage cerdan. Formant un maillage remarquable, les canaux assurent ainsi le maintien du système bocager qui constitue un des éléments emblématiques du paysage.



Canaux entre Osséja et Bourg-Madame

De même, les canaux assurent l'évacuation des eaux pluviales. Le bon état des réseaux de canaux d'irrigation apparaît comme un enjeu prioritaire sur le territoire.

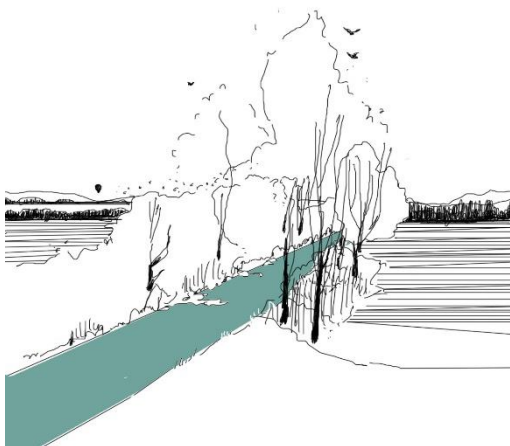
La trame bocagère

Le bocage cerdan constitue un motif paysager très fort ; ce linéaire à vocation agraire longe les canaux et les chemins. Le bocage dessine la limite parcellaire, souligne l'horizontalité de la plaine, assoie la verticalité des massifs, magnifie la topographie.



Linéaire bocager aux abords de Nahuja

C'est un élément structurant dans le paysage de plaine, associé à une richesse spécifique remarquable et des fonctions écologiques avérées. Les haies sont ponctuées d'arbres « têtards » dont la forme caractéristique participe à l'identité paysagère du plateau.



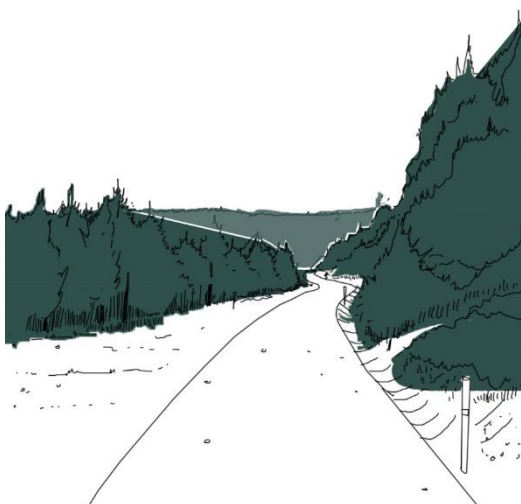
Le Sègre et sa ripisylve près du hameau de Onzes

Le Sègre

Le Sègre constitue la matrice du paysage du plateau cerdan. Cette rivière emblématique pour les Catalans du sud a largement participé à dessiner l'agro-paysage remarquable qui s'offre à nous aujourd'hui.

Outre les fonctions écologiques et sociales, du Sègre et de ses affluents (l'Alp, le Carol, le ruisseau d'Eyne, etc.), ces cours d'eau ont conditionné la répartition des cultures, des fermes et des noyaux d'habitat en Cerdagne.

Les rives sont bordées d'un cortège végétal remarquable de trembles, de frênes, d'ormes, de peupliers noirs et de saules, etc...



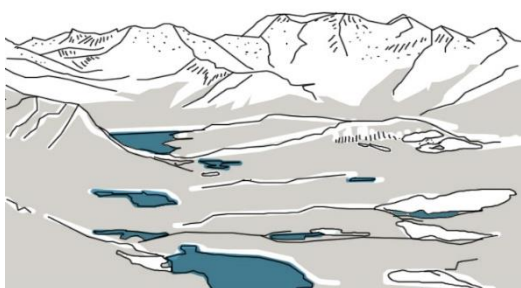
Les Pins à crochets de la forêt d'Err

Les forêts sombres de résineux

Le paysage forestier cerdan est essentiellement formé de forêts de conifères, notamment de Pins à crochets mais aussi de Pins sylvestres et de Sapins, qui peuplent la moyenne et la haute montagne jusqu'à l'apparition des pâturages, au-dessus de 2 300 m.

Le Pin à crochets peuple les versants ombragés du Puigmal, du Puymorens du Campcardos et du Carlit, il offre des sous-bois acides où se plaisent le Rhododendron, l'Anémone, le Genévrier ou encore la Busserole.

Ces pinèdes qui forment des masses sombres et denses octroient ponctuellement des vues lointaines sur le grand paysage.



Les nombreux lacs et étangs dans le massif du Carlit

Les massifs et les étangs d'altitudes

Les ensembles montagneux qui entourent le plateau cerdan dominant à près de 3 000 m d'altitude sans les atteindre. Le Carlit s'érige à 2921 m d'altitude ce qui en fait le point culminant du département.

De nombreuses zones humides, lacs et étangs aux tailles variables, constellent ces massifs emblématiques.

Les massifs qui les entourent forment des ensembles paysagers porteur de grandes valeurs socio-culturelles, ce qui en fait des motifs paysagers éminents.



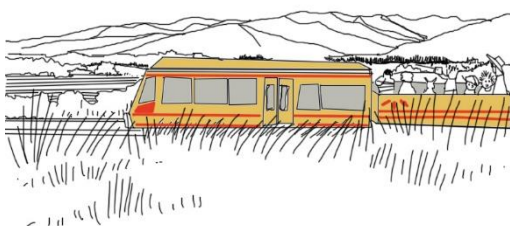
Le village d'Angoustrine s'adosse à la pente

Les villes, villages et hameaux cerdans

Le paysage cerdan est émaillé de bourgs, villages et hameaux aux toitures sombres, de lloses, s'inscrivant dans la diversité géomorphologique du territoire.

La diversité du relief et la richesse du réseau hydrologique a guidé les formes d'habitat traditionnel en relation directe avec leur environnement.

Ainsi les villages de la plaine s'inscrivent dans la mosaïque agro-paysagère, alors que les villages de piémont dialoguent avec la pente, et que les cours d'eau édictent l'implantation des constructions humaines dans les vallées.



Le train jaune traversant le plateau cerdan

Le train jaune

Bien que mobile, le Train jaune, constitue un élément paysager à part entière. Ce petit train aux couleurs de la Catalogne, et surnommé « le Canari », fait partie intégrante du paysage du plateau, qu'il sillonne au gré des haltes ferroviaires. Emblématique, il a désenclavé la Cerdagne dès 1910 (il faudra attendre 1927 pour que la ligne atteigne Latour-de-Carol), transportant les hommes (habitants, touristes et curistes) et les marchandises. Aujourd'hui, il est largement utilisé comme outil de découverte du territoire, faisant défiler, depuis les fenêtres ou le wagon découvert, une partie des richesses du patrimoine bâti et paysager de la communauté de communes de Pyrénées Cerdagne.



Plateau cultivé et horizon montagneux

Entre verticalité et horizontalité

La plaine d'altitude constitue une large plaine d'altitude située au beau milieu des Pyrénées, vaste, ouverte, entourée de nombreuses vallées dissimulées, étroites, sillonnées de rivières et de ruisseaux qui drainent le Sègre.

Cet espace offre un paysage agro-pastoral unique, constitué de parcelles aux couleurs changeantes émaillé de villages aux toits sombres, généralement situés à flancs de versants. Ces bourgs ont pour horizon de référence le plateau cerdan et les massifs puissants qui le ceignent. C'est en partie au sein de cette relation visuelle forte entre horizontalité et verticalité que s'incarne la singularité paysagère de la Cerdagne

1.5 UN PAYSAGE TRANSFRONTALIER : AU CROISEMENT DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE, DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE ET DE L'ESPAGNE

Un territoire largement parcouru



Figure 5 : Carte postale « les travaux du Transpyrénéen ,côté Porté- Puymorens », Source cparama.com

En tant que territoire transfrontalier, le paysage cerdan est marqué par des axes majeurs de communication vers l'Espagne avec la route RN 116, et vers l'Andorre avec la route RN 20.

La vallée du Carol et le massif du Campcardos situés à l'extrémité nord-ouest de la plaine de Cerdagne, sont frontaliers avec l'Andorre et l'Ariège. Le massif du Puymorens est traversé par le tunnel du Puymorens dont la construction fut finie en 1994. Le tunnel fait la liaison, sur presque cinq kilomètres entre Porté-Puymorens et L'Hospitalet-près-l'Andorre (Ariège) de l'autre côté du massif du Puymorens.

C'est un paysage parcouru également par trois lignes ferroviaires convergentes au niveau de la gare de Latour-de-Carol Enveitg qui a la particularité d'avoir trois écartements de rails différents : métrique du train jaune, standard SNCF et large de la RENFE.

- La ligne de chemin de fer Paris - Latour-de-Carol assure le transport marchandises et de voyageurs, celle-ci longe et franchit alternativement la RN 20 et la rivière du Carol par une alternance de passage à gué et ponts rustiques.
- La ligne ferroviaire Latour-de-Carol à Barcelone assure la connexion entre la France et l'Espagne par les Pyrénées, sur 122 kilomètres.
- La ligne ferroviaire du Train Jaune dont la fonction est de desservir les territoires du Capcir et de la Cerdagne, relie Villefranche-de-Conflent à Latour-de-Carol Enveitg. La ligne fut achevée 1927, son tracé offre aux voyageurs une expérience de paysage forte, se faufilant entre les parcelles agricoles du plateau, rythmée par les trames bocagères et ponctuée de haltes ferroviaires aujourd'hui transformées en habitations pour certaines.

Le paysage cerdan : entre France et Espagne

L'histoire des frontières franco-espagnole veut qu'elles ne suivent pas toujours la ligne de partage des eaux, et encore moins la logique paysagère. Ainsi le plateau cerdan s'étend aux pieds des massifs sur 40 kilomètres, partagé entre la France et l'Espagne depuis le traité des Pyrénées (1659).

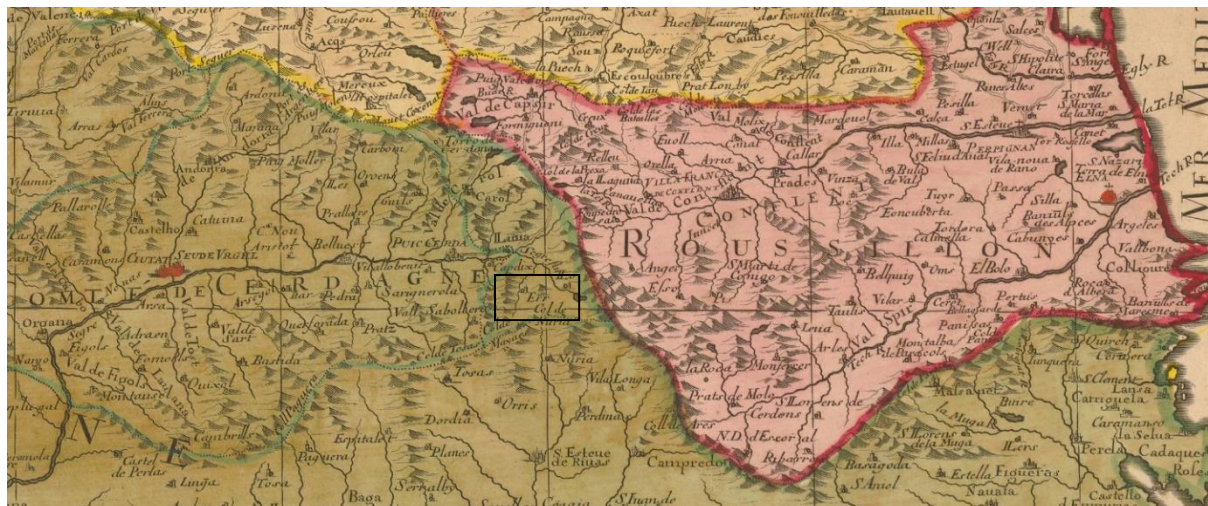


Figure 6 : Extrait « Carte des Pyrénées » datant du début du XVIIème siècle

Quelques motifs paysagers transfrontaliers :

- Le plateau cerdan est parcouru par le Sègre. Cette rivière parcourant près de 240 km au total, prend sa source au pied du Pic du Puigmal, irrigue la plaine d'altitude sur une vingtaine de kilomètres avant de traverser l'Espagne pour rejoindre le fleuve côtier de l'Ebre qui est le plus important fleuve Espagnol.
- Au centre du plateau, l'enclave espagnole de Llívia, située entre Saillagouse et Bourg-Madame, résulte du partage arbitraire entre les deux états : le texte du traité, insuffisamment précis, stipulait que 33 villages devaient revenir à la France ; Llívia, considérée comme une ville, resta donc espagnole.
- La silhouette accidentée du massif espagnol Cadí-Moixero vient refermer la vue depuis la plaine et constitue une toile de fond majeure dans le paysage de la Cerdagne.

Ainsi l'unité paysagère de la Cerdagne et son caractère remarquable s'inscrit au-delà des limites administratives :



Figure 7 : 1 Unité paysagère de la Cerdagne 2 Frontières France-Espagne en rouge

FOCUS – « POINTS D'OBSERVATION DES PAYSAGES DE CERDAGNE » : Une démarche transfrontalière

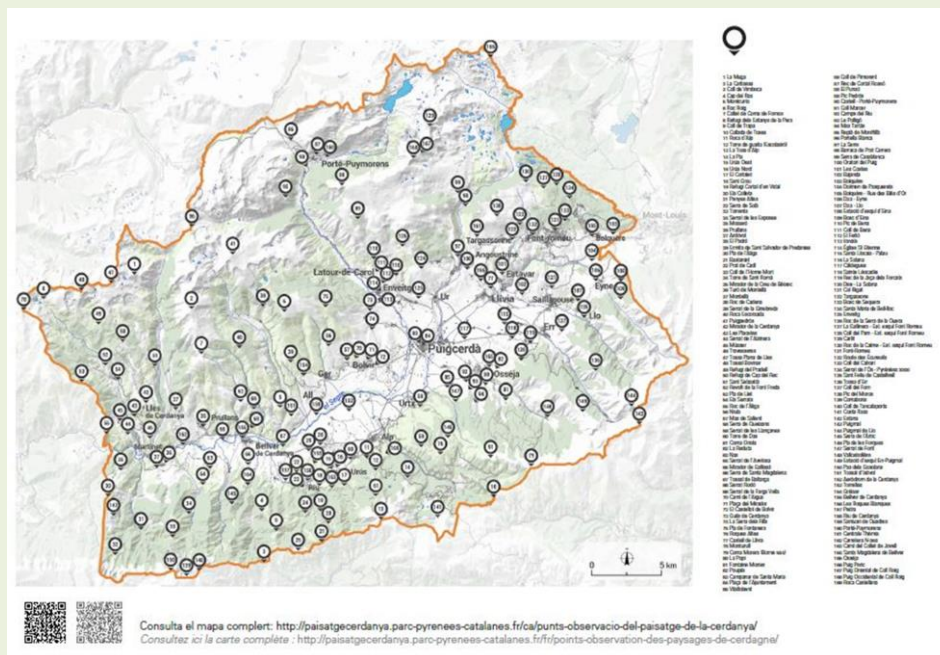
La Cerdagne est un paysage traversé par une frontière administrative possédant un élément fondamental de patrimoine commun. Conscients de l'importance stratégique que revêtent la conservation et le renforcement de la qualité de ce paysage, les organismes présents de part et d'autre de la frontière ont décidé en 2012 d'unir leurs efforts pour concevoir et définir ensemble les fondements de la mise en valeur de ce paysage transfrontalier, avec la complicité de la population et des principaux acteurs sociaux et économiques de la région.

Il en est résulté le Projet du paysage transfrontalier de Cerdagne, un instrument de connaissance, d'action, de sensibilisation et d'engagement.

Du fait de son relief, la Cerdagne offre d'excellents points d'observation du paysage. [...] Aujourd'hui, ces points sont toujours porteurs d'une forte charge symbolique et historique pour la population cerdane. Ils offrent aux habitants et aux visiteurs la possibilité d'admirer de superbes panoramas et d'observer les principaux attributs et les principales valeurs du paysage cerdan.

Ce document intitulé Points d'observation du paysage transfrontalier de Cerdagne, réalisé en collaboration avec la Députation de Gérone, le Conseil Comarcal de Cerdagne, la municipalité de Llívia, le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes et la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne, identifie, caractérise et met en valeur les points d'observation du paysage les plus pittoresques, reconnus et appréciés [...]

Extrait de : « Points d'observation des paysages de Cerdagne », Observatori del Paisatge, octobre 2006



Cartographie des "points d'observation des paysages de Cerdagne"

2 LES UNITÉS PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Les unités paysagères constituent des espaces dont les caractères paysagers sont relativement homogènes. Ce sont des parties du territoire qui s'organisent, s'imbriquent et s'individualisent selon leurs caractères paysagers propres, édictés par des facteurs naturels (relief, hydrographie, végétation, etc.) et anthropiques (occupation du sol, formes urbaines, pratique agricoles, etc.). Ces unités s'articulent grâce à des zones de transition, ou au contraire par des limites franches (versant abrupt, rupture de pente, cours d'eau, boisement, etc.)

La découpe de l'espace paysager observé, en unités paysagères, donne lieu à cinq unités :

1. Les massifs du Campcardos et du Puymorens
2. La vallée du Carol et ses affluents
3. Le massif du Carlit
4. Le plateau Cerdan
5. Le massif du Puigmal et ses vallées

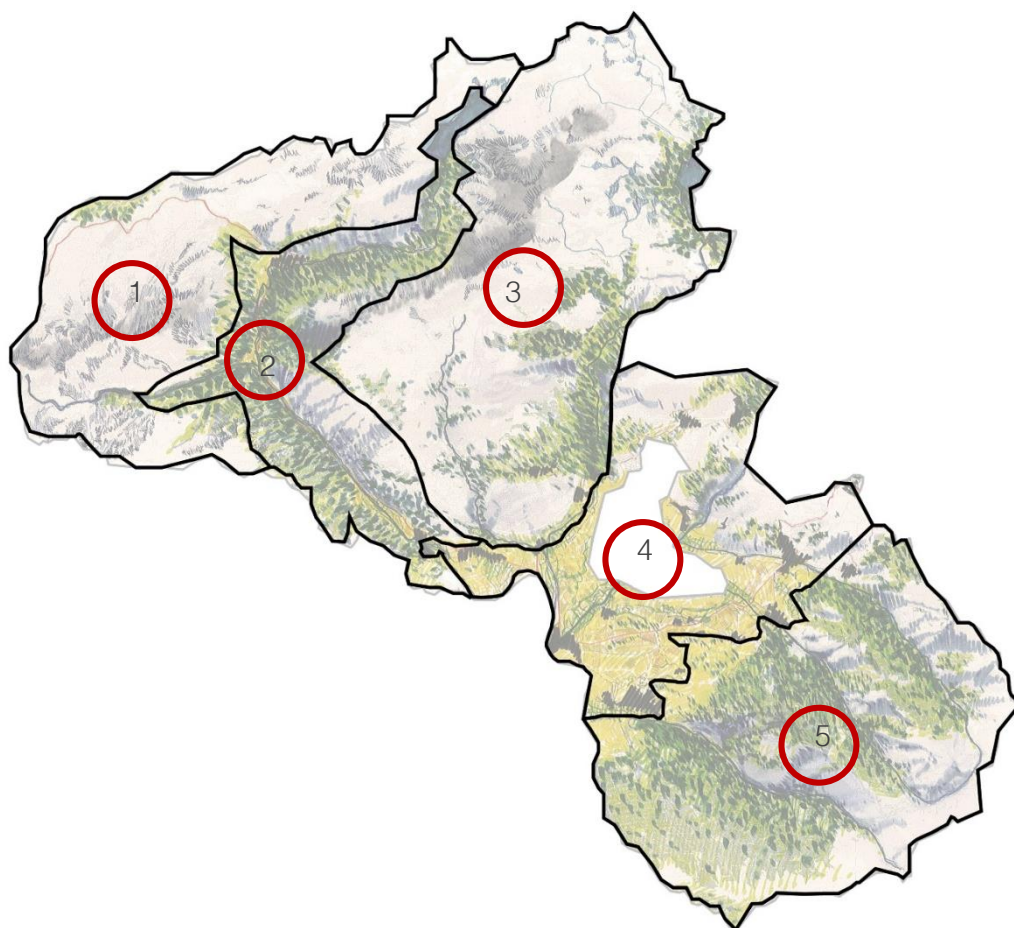
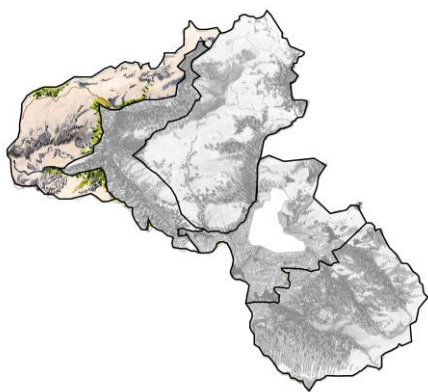


Figure 8 : Les unités paysagères

2.1 LES MASSIF DU CAMPCARDOS ET DU PUYMORENS



Figure 9 : Illustration d'une partie du village de Porta et du massif du Campcardos à l'arrière-plan



Les massifs du Campcardos et du Puymorens constituent la limite nord-est du territoire CDCPC. Au pied du massif du Puymorens la commune de Porta marque l'entrée dans la vallée du Campcardos.

C'est un paysage de moyenne montagne s'animant à la vue des pics montagneux qui les jalonnent et des replats permis par le relief.

Ainsi les pics de Font Negra, et de Font Viva constituent des motifs paysagers remarquables.

Sur les parties hautes, le couvert végétal est majoritairement formé de landes et plus ponctuellement de pins à crochet. Les versants abrupts sont rocaillieux et comptent de nombreux chaos de pierres. Cette unité se développe donc sur les hauteurs, dans une alternance d'affleurement rocheux granitique et de massifs boisés sur les parties les plus basses ou les mieux exposées. Par ailleurs, au gré des variations géomorphologiques, des plateaux accueillent de grandes prairies qui offrent de larges ouvertures.

C'est notamment en empruntant la route nationale 320 en direction du col du Puymorens que le paysage se donne à lire. Ces prairies étendues accueillent les pâtures d'estives. Le pâturage joue un rôle primordial dans la fabrication et le maintien de ces paysages de hautes montagnes. La diminution des pâtures, au sein de cette unité engendre la fermeture progressive du milieu.

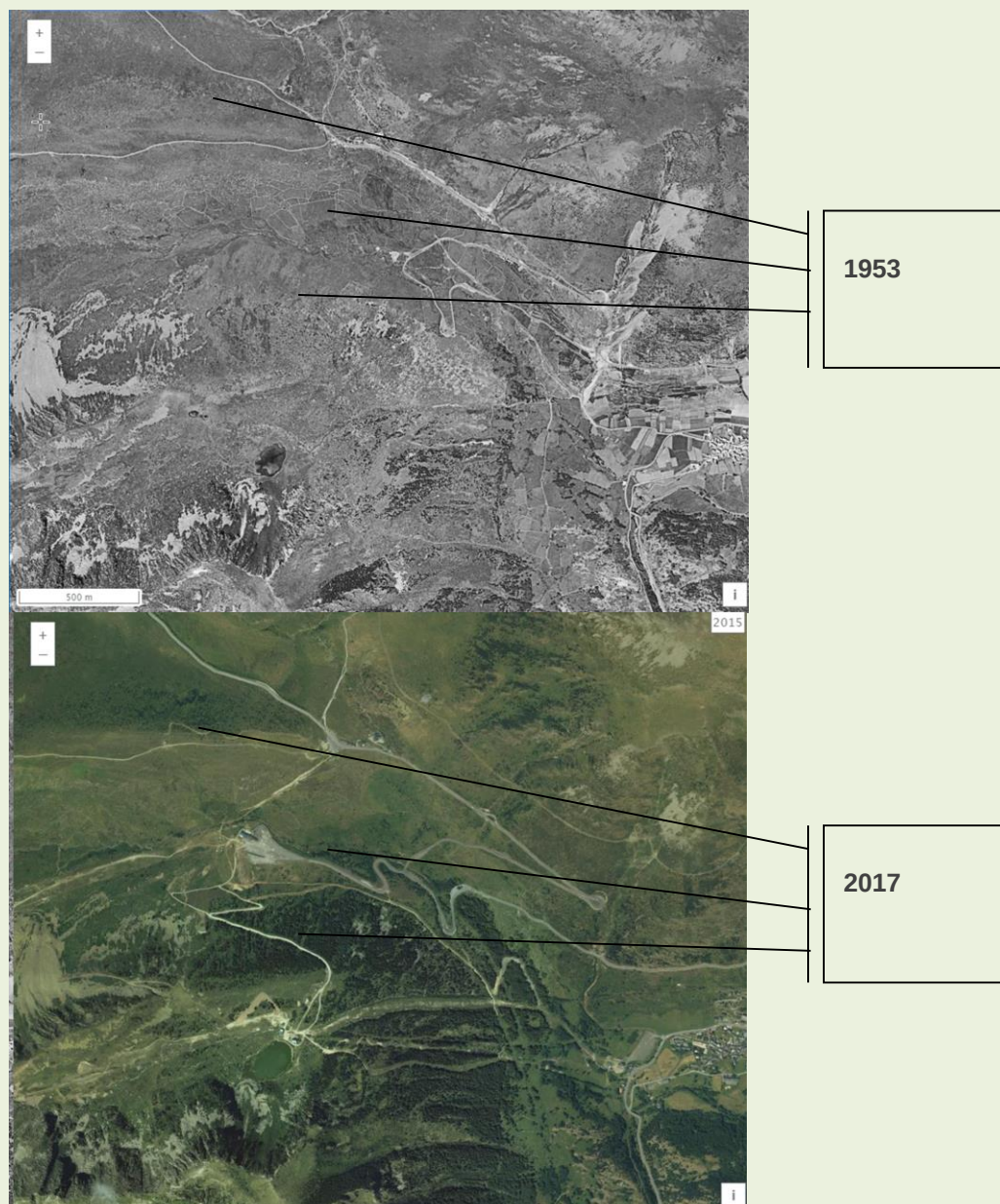


Figure 10 : Vue sur le massif du Puymorens depuis la RN20, peu avant d'arriver au Col du Puymorens

FOCUS – Col du Puymorens : évolution du paysage

L'activité pastorale joue un rôle essentiel dans le maintien des paysages de hautes montagnes. Le pâturage assure l'ouverture du milieu et ralentit la progression des résineux. L'ouverture des milieux facilitée par le pâturage, des ovins essentiellement, assure la grande qualité paysagère du site offrant de large panoramas sur la chaîne montagneuse.

L'étude comparative de photographies aériennes, entre 1953 et 2015, révèle cette fermeture progressive du plateau.



2.2 LES VALLÉES DU CAROL ET DU CAMPCARDOS

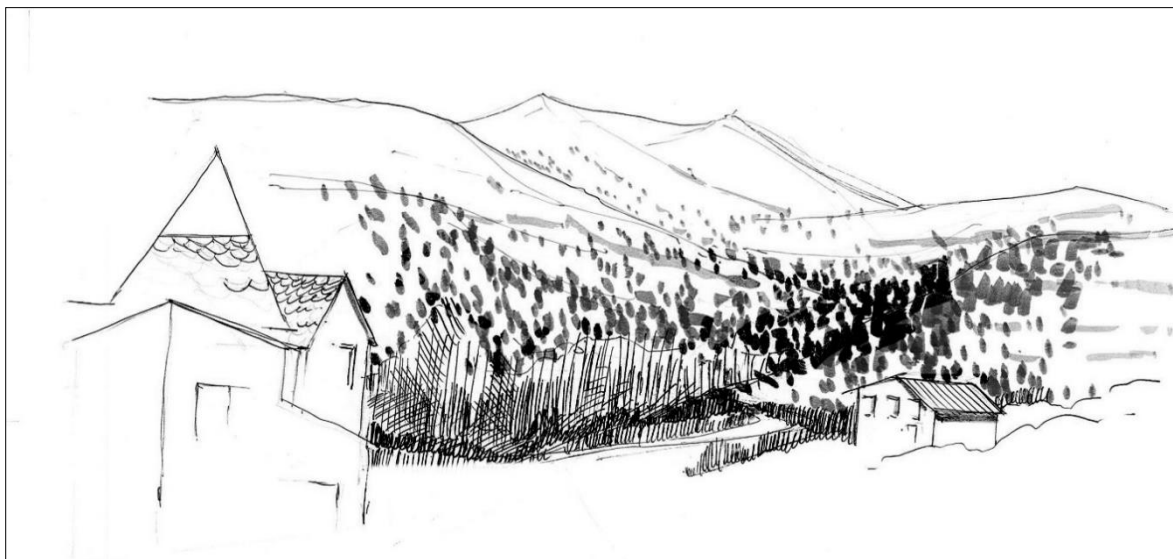
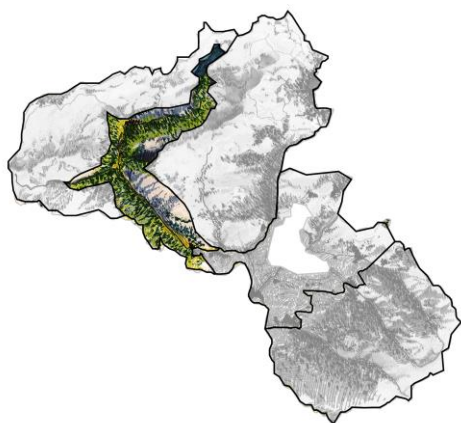


Figure 11 : Illustration de la sortie de Latour-de-Carol en direction du Puymorens



Cet ensemble paysager s'étire le long de la rivière du Carol, depuis le plateau agricole cerdan jusqu'au lac du Lanoux.

C'est un paysage linéaire encadré par les massifs du Carlit à l'est, du Puymorens au nord et du Campcardos au sud.

La rivière du Carol façonne et anime ce paysage de par son emprise et la densité de sa ripisylve.

De manière générale, la présence de l'élevage dans la vallée appuie la forte variation paysagère au sein de cette unité en créant des petits paysages ouverts. Ces paysages permettent par alternance le passage de vallée étroite et boisée à celui de paysage bocager.



Figure 12 : À gauche ; La rivière du Carol, près de Latour-de-Carol. À droite le petit parcellaire délimité par les murets en pierres, dans la vallée du Passet

De par sa situation frontalière cette entité constitue une porte d'entrée, dans le territoire comme en témoignent les édifices de protection et de surveillance qui la ponctuent : la Tour Cerdane de Porté-Puymorens (mentionnée en 672, on peut suivre son historique depuis 1276, elle a été démantelée probablement en 1660, en même temps que le château de Carol), les deux tours aujourd'hui en ruines du château de Carol ainsi que la tour de surveillance surplombant Latour-de-Carol Enveitg depuis son rocher granitique. Aujourd'hui le paysage de la vallée du Carol est largement emprunté. Marqué par la prégnance des axes de communications : la ligne de chemin de fer et la RN 20 qui draine une circulation importante (tunnel du Puymorens).

Ainsi la ligne de chemin de fer, la RN 20 et la rivière du Carol se côtoient, se bordent, se croisent, avec une alternance de ponts, de tunnels et de passage à gué permettant de traverser de la rive droite à la rive gauche. D'autres infrastructures associées à ce linéaire jalonnent ce paysage de vallée. Comme la gare internationale SNCF de Latour-de-Carol, et la gare de péage d'entrée dans le tunnel du Puymorens.

Le fond de vallée abrite trois villages : Porté-Puymorens en amont, Porta puis Latour-de-Carol. Les noyaux villageois de ces trois communes sont situés en contrebas de la route nationale, ils se composent d'une organisation bâtie et des typologies architecturales caractéristiques d'un milieu montagnard (appareillage des murs en pierres, toitures de lloses, mitoyenneté du bâti, murets de pierres, etc.). Les abords des bourgs sont structurés par des parcelles agricoles qui se transforment en terrasses en pied de massif. Néanmoins la lecture de ces noyaux villageois est contrariée par la route nationale et les constructions éparses qui viennent s'y greffer, le long de voies ou de chemins existants.



Figure 13 : Les parcelles agricoles aux abords du village de Porta

L'urbanisation aux abords des villages de Latour-de-Carol et d'Enveitg, notamment le long de la RN20, complexifie la lecture du paysage et peut à terme dégrader la qualité paysagère de la vallée. Les hameaux de Quès, Riutès, Querol et Corvassil, nichés également en fond de la vallée, ponctuent la RN20 de leurs constructions de pierres et de lloses. Ils se caractérisent par des formes villageoises bien lisibles, encore épargnées d'une urbanisation diffuse et désordonnée.

Le pincement géologique opéré par les piémonts du Carlit et du Campcardos s'ouvre ensuite à la confluence du Campcardos. Cette ouverture crée un paysage de vallée cultivée qui s'étire dans la vallée du Campcardos.

La rivière du Campcardos scinde les massifs du Puymorens et du Campcardos. Cette vallée encaissée recèle de nombreux ouvrages ruraux : murets, cabanes et orris témoignant de l'activité pastorale de la vallée.

L'amont de la vallée du Carol est étroit et d'avantage, « intime », en quittant les axes de communications principaux au niveau de Porté-Puymorens et en rejoignant l'étang de Lanoux. Sur cette section, la vallée du Carol présente des versants utilisés pour les pacages d'estives, boisés ou couverts de landes.

En amont la vallée accueille une fréquentation touristique estivale notamment autour des étangs du Passet et de Font-Vive, et au-dessus du barrage. L'impact paysager des aménagements dédiés au tourisme y est relatif. Le paysage constitue un atout fort pour les activités de plein air (Tyrovol, sentier des Encantades, aménagements de loisir et les sentiers de randonnées vers le Lanoux et les lacs du Carlit). La valeur paysagère certaine de la vallée et notamment dans la partie amont (Font-Vive) nécessite l'encadrement des installations touristiques, afin d'assurer la pérennité de ce paysage.

Le parcellaire agricole est délimité par des murets en galets du Carol et des haies de frênes et se transforme en terrasses au contact du relief. Les terrasses agricoles de la vallée du Carol dessinent ainsi la transition entre le fond de vallée et le massif. La grande qualité paysagère de ces constructions rurales nécessite une attention particulière au regard de leur pérennité à l'heure de l'abandon progressif des cultures. De nombreux murets sont dans un état de dégradation avancée.



Figure 14 : Le parcellaire agricole de la vallée de Font Vive avec ses constructions en pierres

FOCUS – Vallée de Font-Vive : Paysage et pierre sèche

ÉPIERRER & DÉLIMITER

Le premier geste d'un paysan qui cherchait à créer un nouveau champ était de le débarrasser des cailloux qui le gênaient. C'est l'acte 1 de la construction en pierres sèches. Les roches étaient alors regroupées en tas d'épierrages ou directement en murets de délimitation de parcelles agricoles. Certains étaient non bâtis c'est le cas par exemple en montagne alors que d'autres étaient soigneusement construits. Pour assurer leur solidité, ces murs étaient le plus souvent édifiés avec un double parement comblé par des pierres de remplissage. Les murets de séparation étaient utilisés jusque dans les villages.

SOUTENIR

Les terrasses de culture, un patrimoine paysager majeur des Pyrénées catalanes. Témoins de la conquête de la montagne par les paysans, ces murets retenant la terre ont permis de rendre cultivables les pentes abruptes peu propices aux cultures. Principalement installées en soulanes, ces pentes accueillaient des vergers, des jardins potagers notamment sur Porté-Puymorens ou encore des cultures céréalières. Tout un système de cheminement interne constitué de rampes, parapets, escaliers volants et canaux venait compléter ces zones agricoles. Jusque dans les années 50, les terrasses étaient remontées et entretenues quotidiennement mais principalement durant les périodes où le travail de la terre était moins sollicitant pour les paysans. Il n'était pas rare que ce travail d'entretien s'effectue de manière collective lors de temps conviviaux, en famille ou entre voisins (ex. : matança du porc en hiver).

Extrait de l'ouvrage « Pierre Sèche des Pyrénées Catalanes, Découvrir et bâtir. Cahier pratique du Parc. Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes »



Muret en pierre sèche au-dessus de Enveitg

2.3 LE MASSIF DU CARLIT

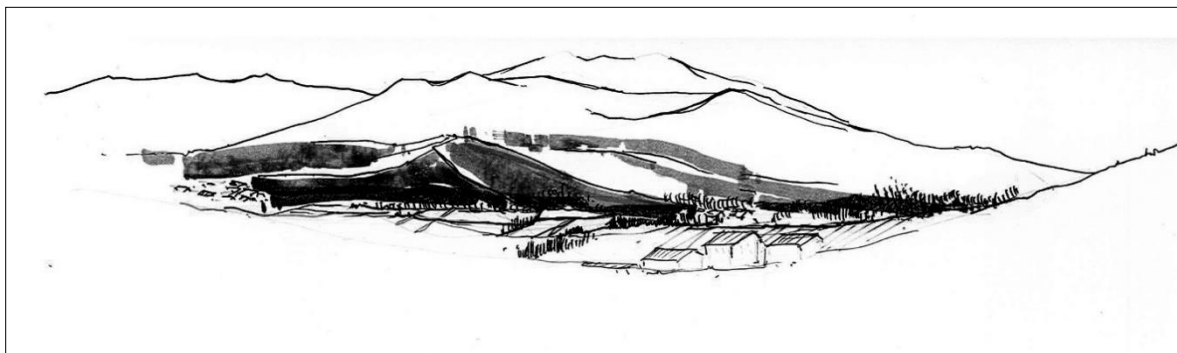
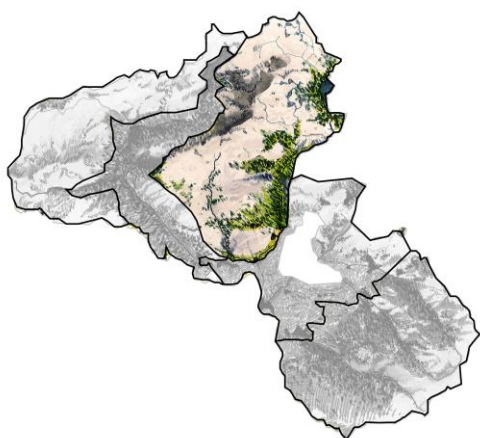


Figure 15 : Illustration du massif du Carlit depuis la plaine d'altitude



Le massif du Carlit occupe une place importante du territoire de la CDCPC. Cette entité montagneuse émerge de la plaine cerdane et s'étend vers le nord trouvant sa limite avec l'Ariège. Sur le versant sud du massif, le piémont accueille quelques bourgs dans une alternance de parcelles cultivées, de haies bocagères et de boisements de résineux.

Ainsi les villages de Ur, Dorres, Angoustrine, Égat, Targasonne et Estavar s'adosent au relief en direction du massif du Puigmal. Les hameaux de Bena, Brangoly et Fanès quant à eux, s'immiscent dans les replats des vallées qui descendent du massif.

Sur le versant nord de cet ensemble montagnard, s'élève le point le plus haut du département, le Pic Carlit culminant à 2921 mètres d'altitude. Composé de roches granitiques et de schistes, les pics du Petit Péric, du Grand Péric, du Pic des Camporeils et le Pic Carlit jaillissent du massif. Ces hauts sommets sont largement visibles depuis la plaine habitée et participent grandement de l'effet paysager spectaculaire du massif dans son rapport à l'horizontalité de la plaine cerdane. De nombreuses vallées, redescendent dans les plaines d'altitude de Cerdagne et du Capcir.



Figure 16 : Vue sur le massif du Carlit depuis les hauteurs de Llo

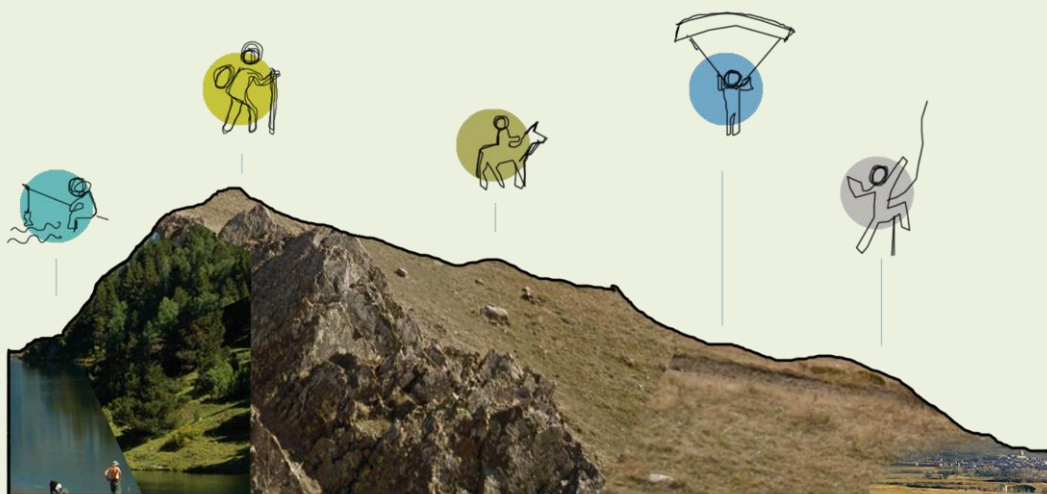
Ces différentes vallées se caractérisent par d'importants couverts forestiers, des versants parfois très abrupts et rocaillieux, des espaces à vocation pastorale (pacages et estives) et, plus bas, quelques maillages bocagers à proximité de villages (village de Dorres, hameaux de Béna et de Brangoly). Les hauteurs sont quant à elles dénudées avec parfois une végétation rase. Les paysages du massif du Carlit sont également marqués et façonnés par des aménagements réalisés par l'homme : des barrages et lacs artificiels (Le Passet, le Lanoux, les Bouillouses). Ainsi que par des équipements remarquables dans le paysage tel que le site de Thémis dont la tour blanche et rouge, constitue un repère visuel perceptible de toute part en Cerdagne.

Le massif est émaillé de lacs d'altitude aux formes et aux ambiances variées ; tel que le Lac des Bouillouses ou l'étang du Lanoux.

FOCUS – Massif du Carlit : Paysage et activités de plein air

Les vallées inhabitées sont dominées par des sites de haute-montagne (estives, étendues minérales, plateaux lacustres, étangs) qui recèlent un riche patrimoine et font l'objet d'une importante fréquentation touristique comme le lac artificiel des Bouillouses, ou encore la Chapelle du Belloch située sur le territoire de Dorres qui constitue un repère patrimonial dans ce paysage montagnard.

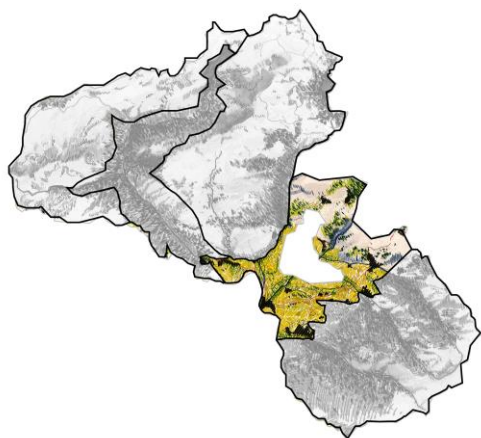
La randonnée à pied, à cheval en VTT ainsi que la pêche et la chasse sont des activités largement représentées au sein du massif. Le massif attire d'autres activités sportives, tel que le chaos de Targasonne, site remarquable et reconnu, qui offre un vaste espace d'escalade avec ses nombreux blocs de granit très prisés des pratiquants de l'escalade aujourd'hui, après avoir fourni les tailleurs de pierres Cerdans. Targasonne accueille au-dessus du village un site très prisé et fréquenté des amateurs de parapente, il s'agit en effet d'un des meilleurs départs nationaux de parapente, mais aussi le Tyrovol à Porté-Puymorens, l'accro rocher (Roc Line) à Angoustrine, qui complètent l'offre touristique hivernale (piste, rando, raquettes...). Ces pratiques de plein air contribuent à la découverte du patrimoine bâti et naturel du massif et plus largement du territoire.



2.4 LE PLATEAU CERDAN



Figure 17 : Illustration du plateau Cerdan depuis la rue d'Espagne qui mène au village espagnol de Age.



Le plateau cerdan est une entité paysagère singulière ; un large paysage ouvert et vallonné rythmé par l'eau, les haies et les bourgs et encadré par des massifs puissants. Elle est surplombée dans sa partie nord-est par le massif du Carlit et trouve sa limite sud au contact du Puigmal.

Ce paysage de plaine, pris au sein d'une entité paysagère montagnarde, résulte d'un processus géologique singulier qui correspond à un fossé d'effondrement.

Le plateau cerdan accueille les principales activités humaines et notamment les pratiques agricoles dessinant au rythme des parcelles cultivées une mosaïque paysagère singulière.

Les parcelles agricoles s'étirent plus discrètement sur les piémonts en s'immisçant dans les vallées notamment celle du Carol. L'agriculture se décline dans la plaine sous différentes formes : élevages bovins, ovins et équins, prairies de fauche et pâturages, cultures céréalières et maraichères. De part et d'autre du Sègre qui scinde le paysage de la plaine en deux parties, le parcellaire est large et relativement vallonné, caractérisé par les cultures céréalières mixtes et de larges prairies de fauches.

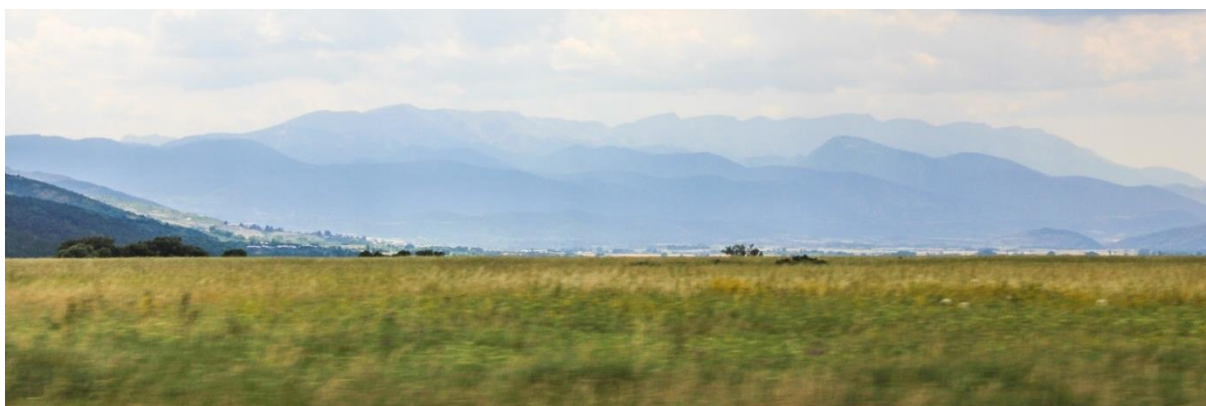


Figure 18 : Vue sur le massif du Cadí Moixeiro depuis la route reliant Bourg-Madame à Osséja



Associée au parcellaire agricole, l'eau constitue la matrice de ce paysage remarquable. Le Sègre ainsi qu'un large réseau de canaux modèlent le paysage de la plaine d'altitude. De manière générale, l'irrigation par les canaux s'effectue de façon gravitaire (par submersion), elle participe largement au maintien du système bocager associé, assurant ainsi la grande singularité paysagère de la plaine cerdane.

La qualité des trames bocagères qui se déploient aux abords des cours d'eau et des canaux, réside dans la présence de murets de pierres sèches et la grande variété végétale. Les haies sont variées, certaines majoritairement arbustives sont rythmées par la présence d'arbres têtards remarquables, alors que d'autres sont dominées par la strate arborée (peupliers, saules, ormes, etc.).

De nombreux arbres isolés ponctuent ce paysage agricole et contribuent à l'identité paysagère de la plaine ainsi que quelques grandes fermes isolées et de nombreux hangars qui s'inscrivent dans la trame agricole. Leur qualité en terme d'inscription paysagère est très hétérogène. La nature des matériaux y participe de façon notable.

FOCUS - Les vergers de Cerdagne : un patrimoine naturel et culturel fragilisé

« L'approche de terrain a révélé la présence de nombreux vergers et d'arbres fruitiers anciens dans les villages et leurs abords, en basse-Cerdagne notamment (à partir de Saillagouse). Parsemant les jardins, les cours de fermes ou groupés sous forme de vergers aux approches des bourgs, ils participent fortement à l'ambiance des villages de Cerdagne [...]

Les pommes et les poires faisaient l'objet d'une filière de commercialisation plus ou moins conséquente au début du XXe siècle jusqu'aux années 1950. Elles ont fait la réputation de quelques villages (poires à Osséja et Llivia, pommes à Ur...). Cela permettait une petite économie complémentaire et alimentait aussi les tables des fermes. Les variétés cultivées étaient plus ou moins répandues (pommes : pomme del Cri, sang de lièvre, cul de trie, blanche d'Espagne, coquette... ; poires : Louise Bonne, comice des marchés...), certaines s'étant beaucoup raréfiées.

Aujourd'hui ce patrimoine parfois âgé de plus de 70 ans a été très fragilisé, par les extensions des villages sur leurs abords et un manque d'entretien des arbres, qui peut être lié à plusieurs facteurs : manque de connaissance des pratiques d'entretien, de temps, de débouchés pour l'utilisation des fruits... »

Extrait de : Cahier des charges – Réalisation d'animations sur l'entretien des vergers de Cerdagne. Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes – janvier 2015

2.5 LE MASSIF DU PUIGMAL ET SES VALLÉES

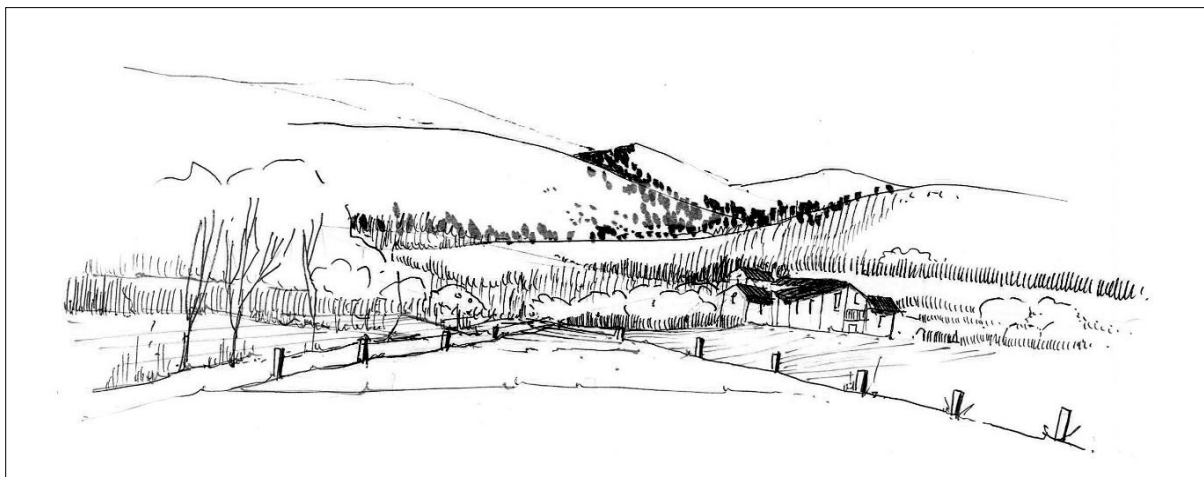
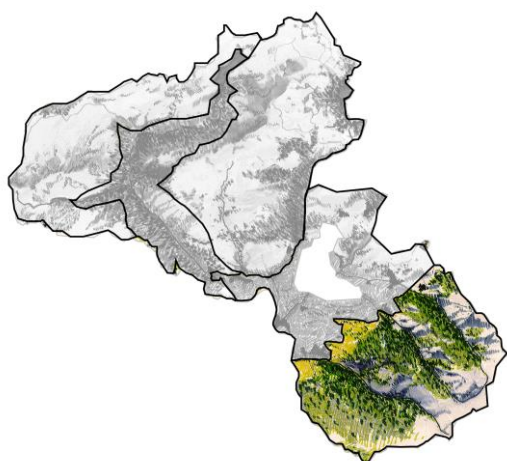


Figure 19 : Illustration du massif du Puigmal depuis Err



Cet ensemble montagnard culmine à 2910 mètres (pic du Puigmal) et encadre la plaine cerdane sur sa partie sud.

Les crêtes du Puigmal dessinent un paysage où la prégnance de l'élément minéral forge la singularité paysagère du territoire de Pyrénées-Cerdagne sur ses hauteurs.

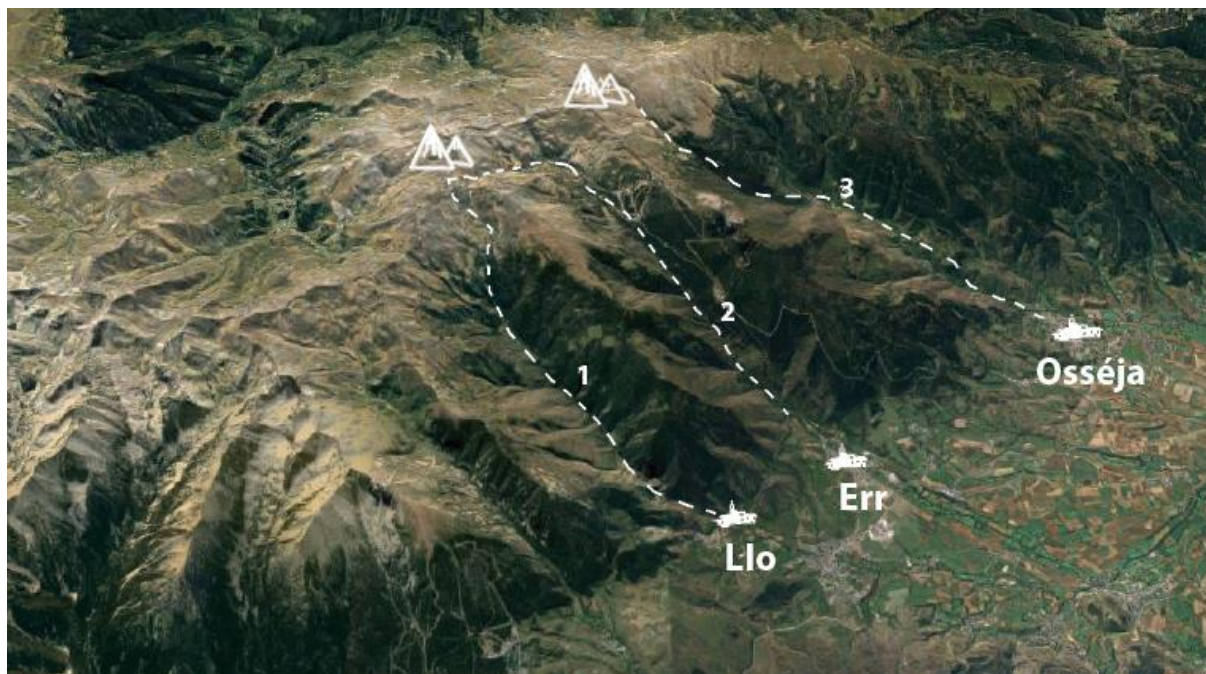
Les espaces boisés rythment le massif du Puigmal de leur masse sombre. Ses forêts de pins à crochet occupent les versants ombragés orientés à l'Ouest et font face aux versants ensoleillés, tapissés de landes à genêts et de genévriers communs qui accueillent les estives.

L'accès au massif est assuré par les routes qui parcourent les fonds de vallées ou qui s'accrochent aux versants, notamment par la desserte de l'ancienne station de ski du Puigmal, ou par la vallée du Sègre, via le Col de Nuria, en Espagne.



Figure 20 : Vue sur le massif du Carlit depuis la route du Puigmal sur les hauteurs d'Err

Depuis les sommets schisteux, trois vallées étroites percent le massif pour regagner la plaine. Les rivières du Sègre, d'Err et de la Vanéra parcourent ces fonds de vallées étroites dont le profil en « V » s'ouvre et débouche sur les villages qui s'inscrivent dans la limite plaine/massif, il s'agit des villages de Llo, Err et Osséja.



1 La haute vallée du Sègre

La haute vallée du Sègre présente une grande richesse paysagère et patrimoniale. Dessinant des gorges remarquables d'un point de vue paysager, la rivière du Sègre recèle aussi un patrimoine architectural remarquable comme la Tour del Vacero ; postée en gardienne sur un des pitons rocheux qui surplombe le village de Llo. Cette tour remarquable restaurée en 2003 faisait partie du système d'alerte des rois de Majorque, en mettant en relation la tour d'Égat avec celle de Puigcerdá, grâce à un signal de feu. Au-dessus se trouvent les ruines de la chapelle de l'ancien château de Llo ; la chapelle Saint-Feliu-de-Castellvell. Ces points hauts offrent de large panorama sur le Pic du Puigmal ainsi que sur le plateau cerdan et le massif du Carlit.

2 La vallée d'Err

La rivière d'Err trace dans le massif une vallée encaissée depuis le pic du Puigmal jusqu'à la plaine agricole où elle rejoint le Sègre. La basse vallée présente un profil dissymétrique dont le pin à crochet colonise les versants ombragés. En face, sur les versants ensoleillés, les landes à Genets purgatifs et à Genévrier commun ainsi que le Pin à Crochet profitent de la diminution de l'activité pastorale. Plus en amont, sur les parties sommitales, apparaissent des pelouses alpines et un paysage minéral composé de nombreux éboulis, pierriers et affleurement rocheux, pour la plupart de type schisteux.

3 La vallée de la Vanéra

Seul le village de Valcebollère se niche dans un élargissement offert par les sinuosités de la vallée de la Vanéra, surplombé par les ruines de l'ancien village. Les parcelles agricoles étagées en terrasses s'inscrivent dans le prolongement du village, le long de la route. Hormis Valcebollère, les vallées et les versants du massif sont peu habités, néanmoins quelques hameaux et mas animent ce paysage montagnard remarquable.



Sources : IGN-BD Topo®2014, ARS 2015, CLC2012/AURCA 2016. Réalisation: AURCA/septembre 2017. Tous droits réservés.



3 FORMES URBAINES

3.1 LES PREMIÈRES OCCUPATIONS HUMAINES QUI ONT MARQUÉ LE TERRITOIRE

Des vestiges archéologiques trouvés sur le territoire cerdan, tels les roches gravées découvertes dans les communes d'Enveitg et de Latour-de-Carol (protohistoire), ainsi que le dolmen d'Enveitg (néolithique), témoignent d'une occupation (par intermittence) depuis les temps préhistoriques.



Dolmen et rocher gravée de Garreta à Enveitg

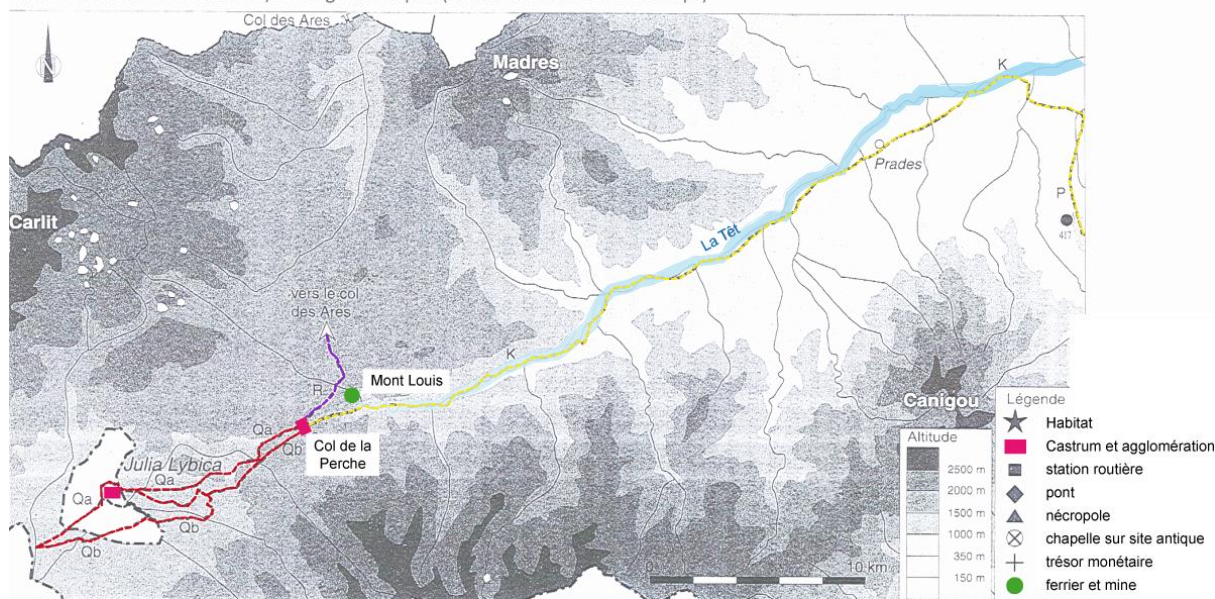
La Cerdagne connaît une croissance démographique importante dès l'âge du Bronze (entre l'an 1800 et 1000 avant notre ère), occupée par le peuple des « Kerets » ou Cerretani (comme ils ont été désignés par les Romains), prédominant sur toute cette zone des Pyrénées. Quelques urnes funéraires trouvées sur des nombreux sites, révèlent leur occupation des lieux.

La présence des Ibères a été aussi confirmée par des céramiques trouvées à Llo au début du II^e siècle avant notre ère. Même époque pour la datation des gravures trouvées sur les roches de Cerdagne. Les gravures comportent des écritures accompagnées de dessins et signes symboliques.

Les Romains se sont aventurés plus tard sur le territoire cerdan, d'abord installés sur la plaine roussillonnaise et le littoral, profitant du commerce développé par les échanges maritimes au travers de la Méditerranée. Ce n'est qu'à partir du II^e et III^e siècles avant notre ère qu'ils vont s'approcher des terrains des Kerets, notamment par l'accès facilité par la création des voies romaines, reliant le Roussillon et la Cerdagne, par la vallée de la Têt. La *via Cerdana* était connectée à la *via Conflentana* en passant par le Col de la Perche. Depuis le col de la Perche la *via Roedana* (voie du Razès) connectait la Cerdagne à la Vallée de l'Aude en passant par le Capcir.

La ville de Llivia a été fondée par les romains (Julia Lybica), bien que son emplacement existait déjà.

Voies et chemins en Conflent, Cerdagne et Capcir (desin J. Kotarba et J. P. Comps)



Voies et chemins : K : *via Conflentana d'Illiberris* (Elne) au col de la Perche ; P : de Batera à la *via Conflentana* (Conjorçó) ; Qa : *via Cerdana* du col de la Perche à *Julia Lybica* (Llívia) et Puigcerda, hypothèse par Callastre, Bajande et Estavar ; Qb : *via Cerdana* du col de la Perche à Puigcerda, hypothèse par Saillagouse ; R : *Via Roedana*, voie du Razès
Site proche d'un chemin : Finestret : 417 : Còrrech del Carraller.

Figure 21 : Voies et chemins en Conflent Source : Carte Archéologique de la Gaule. Les Pyrénées Orientales, retouchée par l'AURCA pour faire ressortir les routes qui nous intéressent à mettre en évidence sur le territoire de Cerdagne.

De la période wisigothique il ne reste pas beaucoup de vestiges et les Sarrasins se sont peu aventurés sur les hauteurs cerdanes. La ville de Llívia a été le siège et capitale des différentes civilisations, et l'une des premières villes fortifiées de Cerdagne.

Le règne de Charlemagne s'est imposé en 762 avec une nouvelle organisation juridique du territoire. Les comtés de Cerdagne, Conflent et Razès ont été créés à ce moment-là.

Influencées par un système féodal et par des communautés religieuses, entre le Xe et XIIIe siècles, les habitations se regroupaient autour d'une maison forte ou d'une église, formant ainsi les premiers hameaux et villages. Cette organisation permettait de libérer les terres exploitables pour l'agriculture. Le caractère défensif n'était pas systématique, surtout dans les territoires de montagne, mais plus fréquent en fond de vallée ou aux abords des routes principales. On peut citer la commune de Llo, dans la vallée du Sègre, qui s'est dotée d'un château et d'une chapelle castrale au XIe siècle (actuellement en ruines), ou les ruines du château féodal de Carol, sur la commune de Porta (vallée du Carol), ainsi que la Tour Cerdane à Porté-Puymorens (datant sûrement d'avant du Xe siècle).

Au XIe siècle le comté de Cerdagne a été annexé à la maison comtale de Barcelone, puis en 1276 il passe au royaume de Majorque, dont Perpignan est alors la capitale. Certaines fortifications ont été modifiées et renforcées, comme cela a été le cas du château de Carol à Porta.

Il faudra attendre 1659, avec le Traité des Pyrénées, pour que la Cerdagne passe définitivement aux mains de l'administration française, faisant ainsi partie de la *Marca Hispanica* (marche d'Espagne), entité indépendante de Roussillon.

Lieu de passage et pôle économique importants pendant le Moyen Âge, des activités agricoles et artisanales se sont largement développées, marquant le paysage et l'architecture des différentes vallées : villages rue des vallées, des agglomérations de fermes encloses, etc. Ces formes urbaines subsistent encore aujourd'hui et caractérisent les noyaux anciens.

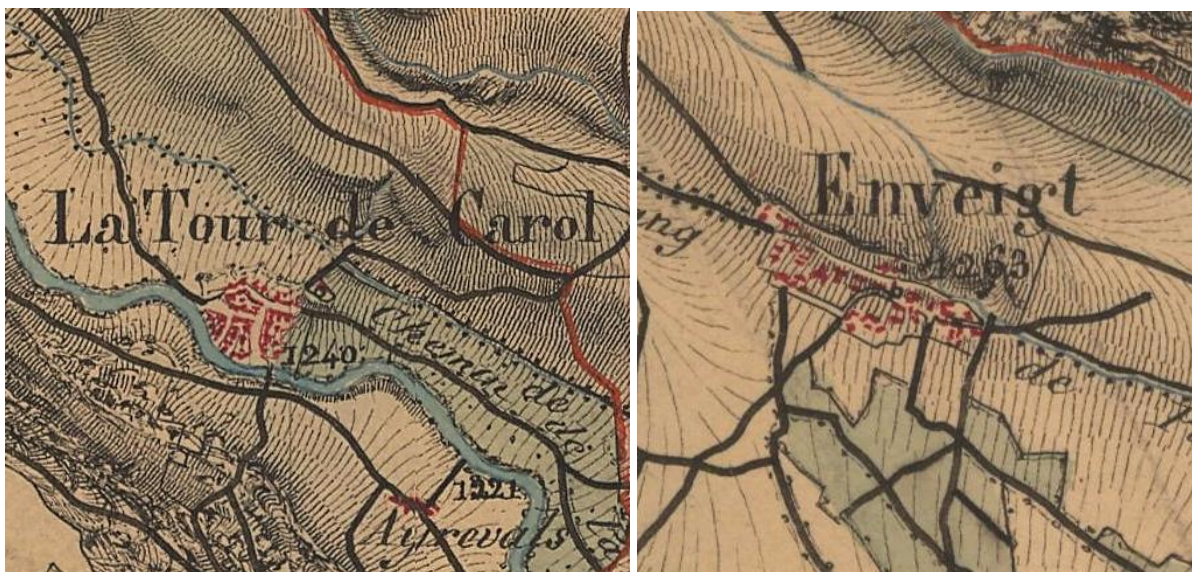


Figure 22 : Cartes de l'état-major 1820-1866 (de gauche à droite) : Le bourg fortifié de La Tour de Carol et le village rue d'Enveigt

La localisation assez reculée de la Cerdagne, a permis de préserver de manière générale les paysages et plus particulièrement les formes urbaines anciennes, du moins bien après 1900. L'arrivée du chemin de fer au début du XXe siècle (1903-1911), a permis de mieux lier la Cerdagne à la plaine roussillonnaise, ainsi qu'aux régions toulousaine et parisienne, et à la mer ; ouvrant la voie au tourisme et au développement urbain, introduisant de nouvelles formes urbaines et architecturales.

3.2 L'ORIGINE DES VILLAGES ET LEURS FORMES URBAINES

Comme évoqué précédemment, la localisation des hameaux, villages ou bourgs, était par le passé liée à des motifs défensifs ou économiques, et leur forme s'adaptait aux caractéristiques des sites d'implantation : la topographie, l'hydrographie, la végétation, les vents dominants... Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (PNR), distingue dans son territoire (Cerdagne, Conflent et Capcir), 4 formes d'organisation urbaine et d'implantation. **L'implantation la plus fréquente dans le territoire cerdan étant celle constituée du regroupement de grandes fermes encloses de murs ou sur cour**, comme c'est le cas du Hameau de Rô (Saillagouse), de Ur ou Latour-de-Carol, pour en citer quelques-uns.

Cette organisation en fermes encloses, on la retrouve tant sur la plaine, que sur un piémont ou dans une vallée suivant une forme linéaire. Nous avons distingué ainsi 4 types d'implantations :

- L'implantation dans la plaine ou plateau perché ;
- L'implantation dans la pente d'un versant ;
- L'implantation sur un piémont (transition entre la pente et la plaine ou vallée) ;
- L'implantation le long d'un axe majeur, sous forme linéaire.

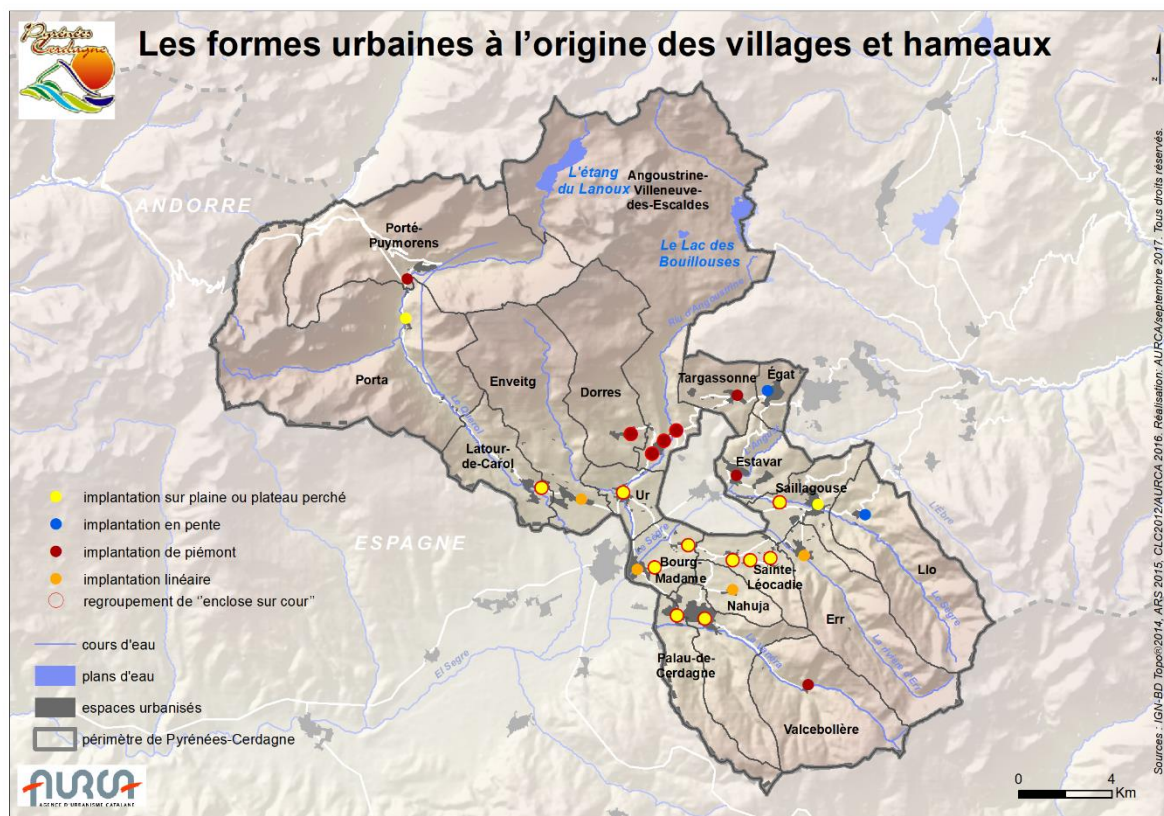


Figure 23 : Les formes urbaines à l'origine des villages et des hameaux

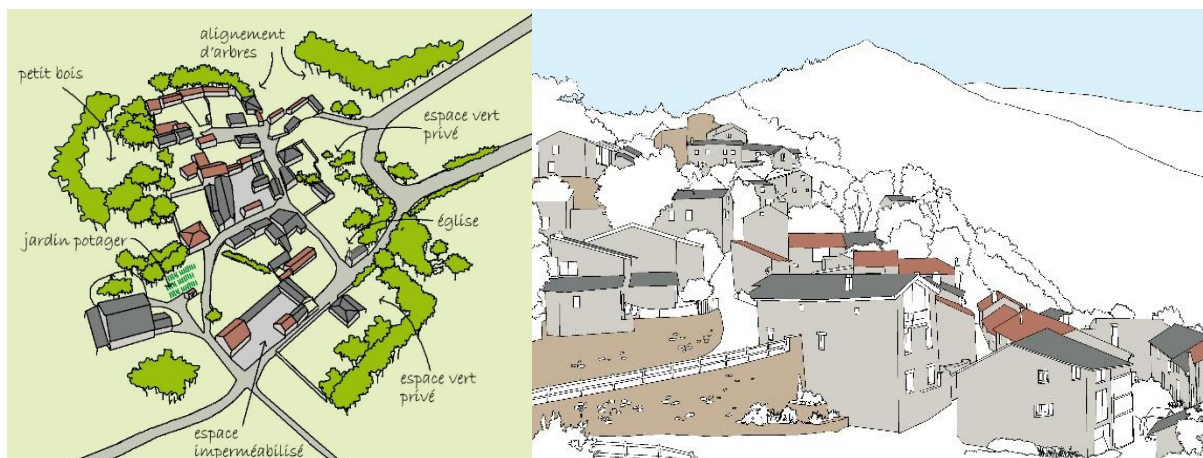


Figure 24 : Grandes fermes encloses implantées sur la plaine agricole (hameau de Rô) / Implantation en pente ou perchée (village de Llo)

Le tissu bâti était caractérisé par le regroupement de l'habitat de manière plus ou moins dense. Selon le PNR des Pyrénées Catalanes, la forme d'habitat qui prédomine sur le territoire cerdan est l'habitat groupé aéré. Cela permettait de libérer du terrain pour la localisation des jardins et des cultures vivrières nécessaires à la subsistance de ses habitants.



Figure 25 : Implantation linéaire sur rue (Enveitg)



Figure 26 : Implantation dans la plaine, autour de l'église (Osséja)

Ces formes urbaines, regroupées autour d'un édifice de pouvoir ou bien aéré parsemé des jardins potagers, constituent l'habitat traditionnel cerdan jusqu'au début du XXe siècle.

Les grandes guerres, l'exode rural, le développement industriel et l'évolution des modes de vie, ont modifié la manière d'urbaniser et notamment les systèmes et matériaux de construction.

FOCUS – La nature en milieu urbain ou villageois

L'organisation urbaine en fermes ou granges encloses groupées, est la forme la plus fréquente dans le territoire cerdan. Elle se traduit par un *pachwork* d'espaces jardinés et potagers entourés par des bâtiments, le tout connecté par des voies ou chemins. La « nature » est omniprésente, l'ambiance verte règne dans toutes ses expressions : alignements d'arbres, bois, hais, potagers, jardins...

Cette forme urbaine représente un bon exemple d'organisation intégrant la nature au cœur du bourg. Il existe un équilibre entre espaces bâtis ou imperméabilisés, et espaces verts ou naturels. Elle permet d'avoir des zones d'ombre et fraîches, des espaces à l'abri du vent, et une certaine biodiversité au sein de l'urbanisation.

Les nouvelles urbanisations pourraient s'inspirer du tissu des fermes encloses groupées, afin de relever le défi de la présence de la « nature en milieu urbain ou villageois » et du changement climatique. L'enjeu est de trouver le bon équilibre entre bâti et nature, afin de continuer de créer un cadre de vie agréable et identitaire de la Cerdagne. La réhabilitation de fermes peut permettre la création de nouveaux logements avec jardin ou d'équipements ; l'ouverture de jardins privés ouvrirait l'opportunité d'aménager des nouveaux espaces publics et de diversifier l'offre actuelle, etc.

Il existe des outils d'urbanisme permettant de valoriser et de protéger les espaces verts ou boisements, que ce soient publics ou privés. Des Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) thématiques peuvent par exemple, matérialiser la trame verte et bleue d'un territoire. Les articles L-151-19 ou L-151-23 du Code de l'Urbanisme, permettent quant à eux, de définir des éléments du paysage, un bâtiment ou un îlot, à protéger pour des raisons historique, culturelle, environnementale, paysagère, etc. Par ailleurs, le règlement d'urbanisme peut intégrer un « coefficient de biotope » qui assure le maintien d'espaces de plaine terre, permettant de favoriser la biodiversité ainsi que la gestion des eaux de pluie, entre autres.

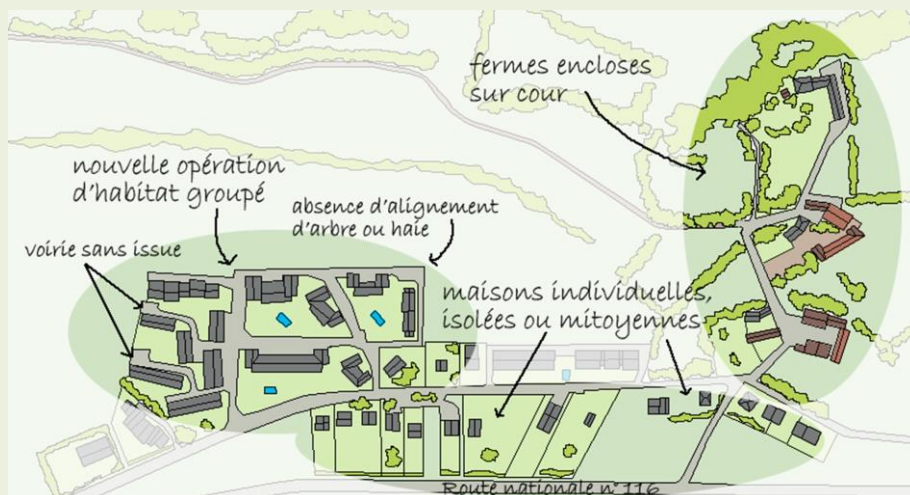


Schéma du Hameau de Palau à Sainte-Léocadie

L'architecture traditionnelle et identitaire

Cette partie aborde l'architecture dite traditionnelle et identitaire qui a caractérisé les habitations à l'origine des villages cerdans. L'architecture des bâtiments de caractère symbolique et remarquable tels que les églises, les chapelles, les châteaux, les hôtels de ville ou écoles... sont abordés dans la partie « Le patrimoine protégé et reconnu » du présent cahier.

L'ouvrage « *L'habitat traditionnel des Pyrénées Catalanes* », réalisé par le PNR des Pyrénées Catalanes et par l'architecte Bruno Morin, détaille précisément les typologies architecturales présentes dans le territoire du Parc.

Ce diagnostic reprend les 5 catégories d'habitat traditionnel qui ont été repérées par cet ouvrage sur le territoire cerdan, et approfondit et localise leur présence et leur évolution :

- La maison journalière (« journalier agricole ») ou d'ouvrier
- La maison de notable
- La maison bourgeoise
- Les petites fermes de villages
- Les grandes fermes encloses sur cour.
-

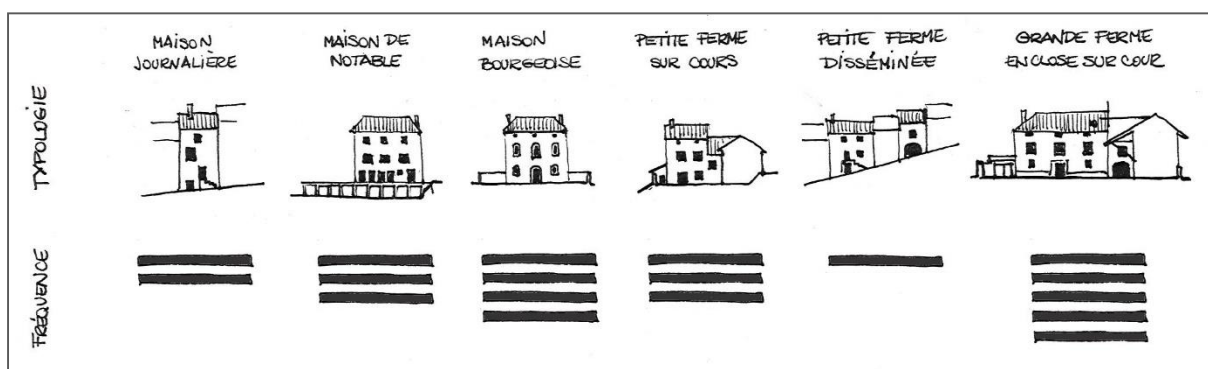


Figure 27 : Croquis sur la représentation typologique sur le territoire Cerdan (PNR)

La maison journalière ou d'ouvrier

La maison journalière correspond à l'habitat des populations modestes, pour la plupart des ouvriers paysans. L'architecture de ces constructions est simple, avec peu ou pas de décoration (moulures, génoises décorées...). Cette typologie n'est pas la plus courante sur le territoire cerdan.

Bâtie généralement sur des parcelles exigües, elle s'élève sur un ou deux niveaux sur le rez-de-chaussée, le dernier correspondant au grenier. Généralement elle ne possède pas de jardin ou de terrain pour cultiver un potager. Pour cultiver des jardins familiaux ils se servaient des terres contiguës au village ou situées un peu plus à l'écart.

Les murs sont construits en pierres trouvées sur place (moellons de granit, de schiste...) et ils sont souvent laissés apparents pour des motifs économiques. Les constructions sont généralement mono-orientées, et parfois bi-orientées quand elles sont bordées par des rues (construction en angle, petite rue en arrière...).

L'ordonnancement des façades est parfois irrégulier et la taille des baies peu importante, avec la présence d'une ou deux travées. Les encadrements sont réalisés en moellons ou en bois, ainsi que les linteaux laissés en bois apparent.

Quant aux menuiseries et contrevents ils sont en bois laissé brut.

Le toit est à simple ou double pente, recouvert de llose taillée en écaille et avec le faîtage parallèle à la voirie, ce qui renforce la présence de la façade principale sur l'espace public.

Une partie de ces maisons a été modifiée au fil du temps, agrandies par regroupement, l'intérieur modifié par l'ajout d'un garage ou le rehaussement d'un niveau ou ouverture d'une terrasse... Ces modifications n'ont pas toujours été réalisées dans le respect du style architectural ou des caractéristiques des matériaux, entraînant des désordres de type esthétique ou pathologique. L'enduit au ciment utilisé fréquemment sur les façades a provoqué des problèmes d'humidité et de stabilité de certains bâtiments.

Néanmoins il existe des exemples de rénovation réussis. Ces adaptations ont permis par ailleurs, de conserver la population dans les centres villageois souffrant souvent d'une perte de dynamisme et de paupérisation.



Figure 28 : De gauche à droite : Latour de Carol, Err, Maison rénovée et rehaussée à Err, maison à Saillagouse

La maison notable

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le territoire était organisé en comtés et paroisses, et administré par des seigneurs ou abbayes, ou bien de façon autonome par un consul, bailli ou bayle.

Ces administrateurs ont fait construire leur bâtiment d'habitation dans les villages, symbolisant le pouvoir seigneurial, ecclésiastique ou royal. C'est ainsi que l'on a vu apparaître des châteaux seigneuriaux (parfois fortifiés) ou des tours de guet, dominant le village.



Figure 29 : Tour de guet et château dominant le village de Llo

Au sein du village, ce pouvoir était représenté par l'habitation de son représentant. Ces maisons se démarquaient des autres habitations du village, par leur taille et leur architecture, chargée de représentations symboliques, d'éléments de décor et par l'utilisation des matériaux plus nobles que ceux utilisés pour les constructions traditionnelles. À partir du XVII^e siècle, suite au traité des Pyrénées, les maisons de notables ont pris une implantation différente, en se rapprochant de leurs exploitations. Cela a donné lieu à une forme urbaine groupée, rassemblant habitat du maître, lieu de travail administratif et exploitation agricole dans une unique entité bâtie.

Cette typologie, que ce soit dans sa forme urbaine intégrée au tissu villageois ou isolée organisée sous une entité bâtie autour d'une cour, a précédé et inspiré d'autres types d'habitat traditionnel du XVIII^e siècle : la maison bourgeoise et la grande ferme close sur cour.

Dans le territoire cerdan, un exemple de maison de notable est Cal Mateu, de la famille Sicart, grands propriétaires terriens de Llivia. Simon Sicart d'abord notaire à Llivia accède à la charge de viguier en 1697 - ce qui en fait le représentant du roi de France. C'est à ce dernier qu'appartenait la ferme Cal Mateu située sur la commune de Sainte-Léocadie. Actuellement occupée par le Musée de Cerdagne.



Figure 30 : Maquette et photos de la ferme du Cal Mateu, dans la commune de Sainte Léocadie

La maison bourgeoise

La maison bourgeoise correspond à l'habitation des classes sociales plus aisées : des commerçants, des cultivateurs, des petits industriels...développée vers la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle. Cette typologie est assez représentée sur le territoire cerdan.

De taille plus importante, notamment avec des façades très larges donnant sur l'espace public ou entourées de jardins, ces constructions utilisent des matériaux plus nobles et leur architecture est chargée de références symboliques permettant de refléter le statut social du propriétaire.

Les façades sont ordonnancées, avec une disposition régulière des baies et une taille plus importante des fenêtres. Les fenêtres du premier étage sont généralement plus grandes que celles du deuxième. On voit apparaître des balcons au premier étage et parfois au deuxième. Ils sont individuels ou en enfilade. Les garde-corps en fonte participent au décor général de la façade principale. Les menuiseries sont en bois.

La finition de ces constructions varie entre murs enduits ou nus laissant la pierre apparente. L'enduit est parfois enrichi de décorations en bas-relief. Les encadrements des baies sont réalisés en pierre de taille et la présence de chaîne d'angle est très fréquente. D'autres éléments de décor présents dans l'architecture administrative et institutionnelle des mairies, des écoles et des gares ferroviaires, construits vers la fin du XIXe siècle, tels que les encadrements des baies en terre cuite, ornés de lambrequins, pignons à débords, etc., seront fréquemment repris.

Les toits en trois ou quatre pentes sont généralisés (dits « à croupes »). L'utilisation de l'lose en écaille pour la couverture reste la plus fréquente. On y trouve néanmoins des toits couverts de tuiles en terre cuite.



Figure 31 : De gauche à droite : Saillagouse, Osséja

La petite ferme de village

Il est très fréquent de voir des petites fermes au cœur du village, constituées de manière spontanée et par regroupement d'autres constructions et terrains au fil des opportunités.

Ces constructions au style architectural vernaculaire, caractérisé par l'absence de toute planification et des formes adaptées aux usages, reprennent un langage proche de l'habitat modeste, de type maison journalière. Le regroupement du bâti se constitue souvent autour des maisons déjà sur place.

Les constructions sont réalisées en pierre (moellons), les façades principales, souvent orientées sud, peuvent être finies avec un enduit. Les autres murs sont aveugles ou comportent des « fenestrous » (petites fenêtres).

La particularité réside dans la forme urbaine groupée autour d'une cour et dans la diversité des gabarits des différents bâtiments, ne dépassant pas le R+2. Le jardin potager peut être séparé du regroupement bâti, annexé à d'autres jardins familiaux. La cour est suffisamment spacieuse pour permettre d'abriter du bétail et pour bâtir des petites constructions de stockage.

La distribution fonctionnelle de ces fermes répond aux principes suivants : le rez-de-chaussée est destiné aux activités fermières et paysannes, le premier étage abrite les pièces de vie avec un four et quelques chambres, le deuxième d'autres chambres ou dortoirs. Le comble sert à sécher et stocker les récoltes.



Figure 32 : De gauche à droite : Dorres / Valcebollère

De la même manière que la maison bourgeoise, le bâtiment d'habitation de ces fermes a suivi des transformations au fil du temps, notamment la modification des façades principales par le remplacement des baies aux tailles plus importantes et leur disposition régulière.

D'autres fermes ont été rénovées dans le respect du style architectural vernaculaire, donnant lieux à de l'habitat groupé très qualitatif ou bien à la localisation d'équipements ou services.



Figure 33 : Équipement aménagé dans une ancienne ferme close en cœur de Bourg Madame et Mairie d'Osséja dans une ancienne maison bourgeoise-ferme sur cour

Par ailleurs, de nouvelles opérations de logements se sont inspirées des matériaux et de certaines caractéristiques ou éléments présents dans l'architecture locale traditionnelle, donnant lieux à des réalisations qualitatives et parfaitement intégrées au paysage.



Figure 34 : Réhabilitation d'une petite ferme sur cour en groupement d'habitations, à Palau de Cerdagne



Figure 35 : Opération de logements groupés à Palau de Cerdagne

Le petite ferme disséminée

Peu fréquente en Cerdagne, on peut aussi trouver des petites fermes de village déconnectées du bâtiment d'habitation. Ces constructions modestes sont bâties en mitoyenneté et reprennent le même style architectural vernaculaire décrit plus haut, correspondant aux maisons journalières.

La particularité de ce bâtiment est le gabarit plus conséquent, notamment sa largeur, propre aux fonctions qu'il abrite. On notera la présence d'une porte cochère, encadrée en brique de terre cuite, et une à deux travées de fenêtres. Une petite baie permet le chargement de foin. Les façades en moellons ne sont pas enduites, ou le sont très grossièrement, ou bien juste jointoyées.

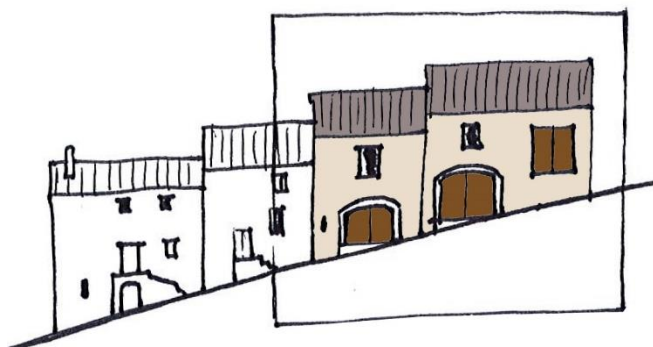


Figure 36 : Schéma illustrant les fermes disséminées dans le village

La grande ferme enclose sur cour

La déprise agricole qui a suivi les conflits belliqueux frontaliers et de religion entre le XVI^e et le XVII^e siècle, a poussé à une réorganisation des terres pour regrouper les exploitations agricoles sur des domaines de grande taille.

Les petites fermes des villages ne permettaient pas de développer de manière conséquente l'activité agricole, notamment la culture de seigle et l'élevage d'ovin. C'est ainsi qu'au début du XVIII^e siècle, on voit apparaître les premières grandes fermes dans le plateau cerdan, implantées sur des terrains plats à l'écart du village, d'accès facile et bien irriguées. Cette forme bâtie est très représentative du territoire cerdan. Elle se caractérise par un regroupement de bâtiments en forme de « U » ou en « L », autour d'une grande cour. Architecture complètement planifiée, son style soigné aux matériaux nobles répond aux références sociales des maisons de notables : trois travées de baies en façade avec encadrement en granit, présence de chaînes d'angle et d'autres éléments de décoration en bas-relief ou grattage sur enduit, mur d'enceinte et portail imposant marquant l'accès, galeries et portes fenêtres...

Les bâtiments servaient à des fonctions différentes : le bâtiment d'habitation de taille importante pouvait loger une ou plusieurs familles (propriétaire et employés domestiques et agricoles) tout en leur permettant leur autonomie, les bâtiments agricoles destinés à abriter le bétail ou à stocker le matériel de travail, la récolte, le foin... On trouve aussi des constructions de type abri avec toiture en appentis ou bâtière avec versant sur cour.

Le logement correspond à une grande bâtisse développée généralement sur trois niveaux (R+2), avec un toit à trois ou quatre croupes. Les façades sont régulièrement ordonnancées.

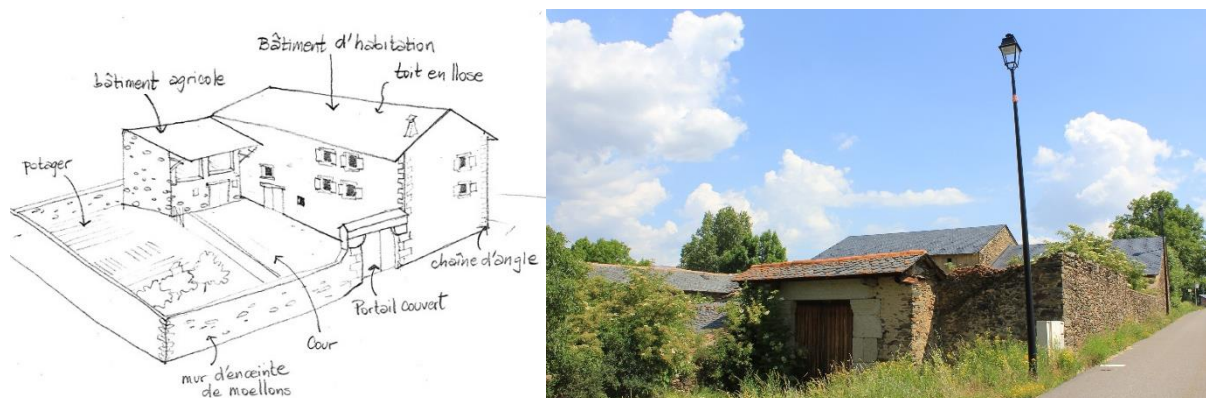


Figure 37 : De gauche à droite : Principe schématique de l'organisation d'une grande ferme close sur cour. Croquis réalisé sur la base du dessin page 27 du livre « L'habitat traditionnel des Pyrénées Catalanes », Bruno Morin et PNR / Ancienne ferme à Sainte-Léocadie

Certaines anciennes fermes ont été rénovées dans le respect de leur architecture d'origine et d'autres sont à l'abandon et en voie de délabrement. Des projets de reprise agricole ou bien de développement d'une autre activité institutionnelle, touristique ou d'habitat permettraient la mise en valeur de ce patrimoine identitaire cerdan.



Figure 38 : De gauche à droite : Ancienne ferme agricole réhabilitée pour accueillir la Mairie et ses ateliers, au village de Porta / Ancienne ferme sur cour close en état de délabrement, à Sainte Léocadie

3.3 LES NOUVELLES FORMES URBAINES ET ARCHITECTURALES LIÉES AU THERMALISME, À LA SANTÉ ET AUX SPORTS ET LOISIRS

La Cerdagne a été de tout temps une terre de paysans, leur économie s'est basée sur l'agriculture et le pastoralisme, et a évolué à partir du XVIII^e siècle vers l'élevage extensif et des grandes exploitations céréalières et laitières.

L'élevage ovin permettait aussi l'extraction de laine pour l'élaboration des habits, il s'agissait d'une fabrication artisanale et familiale. Mais à la fin du XIX^e siècle cette activité s'est développée de manière industrielle, particulièrement sur la vallée du Tech. En 1870 une usine de filature s'est créée à Angoustrine pour la fabrication et commercialisation de laine et de bonneterie. Elle a fonctionné pendant un siècle et en 1976 le bâtiment a été racheté par un syndicat souhaitant conserver le patrimoine bâti ainsi que transmettre ce patrimoine culturel à travers la création d'un musée.

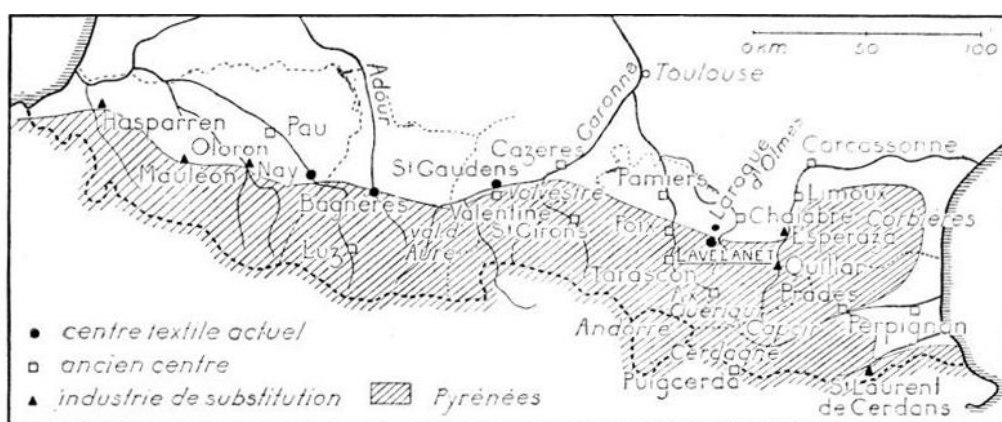


Figure 39 : L'industrie textile et les industries Dérivées dans les Pyrénées Françaises, par Michel Chevalier. Source : document Persée



Figure 40 : Ancienne usine de filature à Angoustrine

L'amélioration des voies de communications, avec la création de la route nationale le long de la vallée de la Têt et l'arrivée du train au début du XX^e siècle (le Train Jaune en 1927 et le Transpyrénéen en 1929), a permis de développer de nouvelles activités sur le territoire autour de ses atouts naturels. Les conditions climatiques exceptionnelles et la diversité paysagère, ont entraîné la naissance du thermalisme et des pôles de santé, ainsi que le développement des sports d'hiver.

Ces nouvelles activités ont donné lieu à la création de bâtiments divers permettant l'accueil, le séjour et le loisir. Des nouveaux modèles urbains et des styles architecturaux issus d'une

nouvelle industrie standardisée, ont marqué différemment le paysage, générant parfois de forts contrastes.

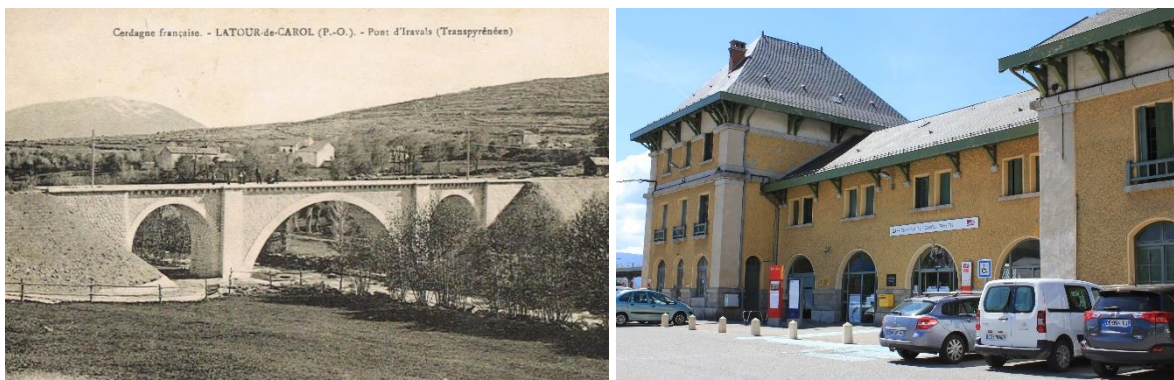


Figure 41 : De gauche à droite : Pont d'Irvals (Transpyrénéen), Latour de Carol / Gare du Train Jaune, Latour de Carol-Enveitg

Quelques haltes ferroviaires ponctuent le paysage de Cerdagne. Ces petits bâtiments longtemps délaissés, ont fait l'objet d'une étude de valorisation architecturale réalisée en 2009 par le CAUE66 en collaboration avec le PNR des Pyrénées Catalanes, à destination de l'AICO (chantier d'insertion d'Olette qui les a rénovées), pour encadrer les travaux de création ou de rénovation d'abris voyageurs.

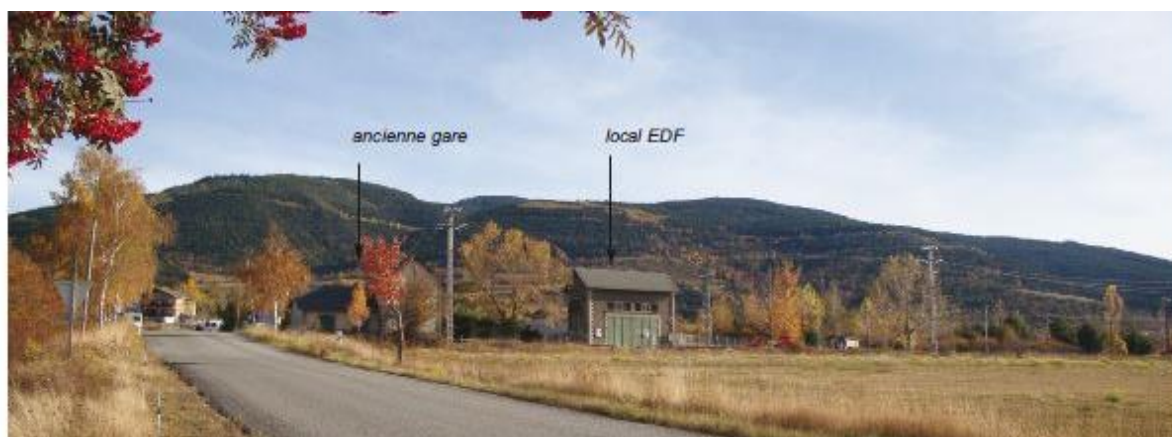


Figure 42 : Vue générale de la localisation de l'ancienne gare et le local EDF à Sainte-Léocadie

Commentaires, recommandations et suites éventuelles (piste, partenariat, action consécutive, ...)

Croquis récapitulatif et nuancier

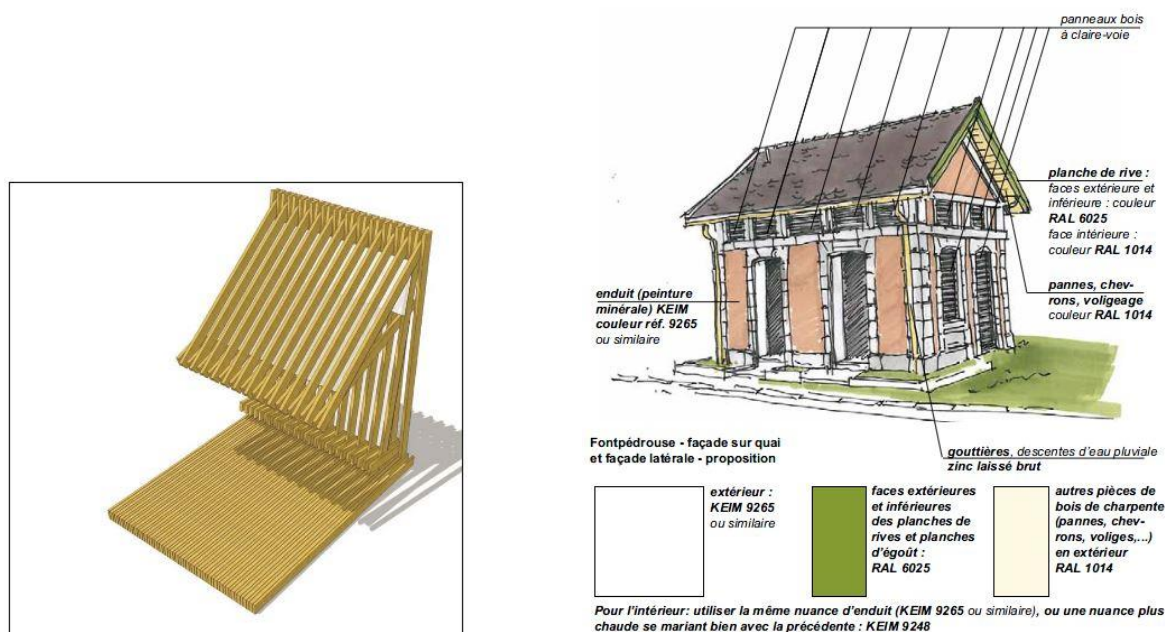


Figure 43 : À gauche : Perspective de l'abri voyageurs proposé en bois, dans le cadre des gares n'ayant pas des sanitaires à réhabiliter et à droite : Croquis des préconisations pour la réhabilitation des toilettes en abri voyageurs

Une partie de ce patrimoine ferroviaire a été vendu à des particuliers. Les recommandations proposées par l'étude du CAUE66 et le PNR, semblent avoir servi au service instructeurs des communes, pour encadrer la réhabilitation de ces habitations dans le respect du patrimoine architectural.

Le « thermalisme » et les pôles de santé

Les bains d'eaux chaudes existent depuis l'époque romaine et cette tradition s'est prolongée au fil du temps. Mais ce n'est qu'au cours du XIXe siècle que le thermalisme s'est développé autour de la santé, après la reconnaissance des bénéfices que procure le soufre présent dans les sources d'eau de Cerdagne.

Cette nouvelle activité a renforcé l'économie de certaines communes et a entraîné la création d'une nouvelle offre assurant le séjour des curistes. Néanmoins les installations propres aux bains de cures ont gardé des proportions modestes et une architecture simple, qui dialogue harmonieusement avec le paysage naturel et bâti des sites. On peut citer les Bains romains de Dorres, de Llo et d'Angoustrine, bien que ces derniers soient restés fermés et à l'abandon durant différentes périodes, depuis l'an 1400 jusqu'au XIXe siècle où des travaux de réhabilitation et d'agrandissement seront entamés.

A Dorres le bassin extérieur a été créé en 1842 et il compte deux baignoires antiques taillées directement sur des blocs de granit. L'existence des bains de Llo est plus récente, construits en 1997 à l'emplacement d'une ancienne colonie de vacances.

Les Bains de Dorres sont actuellement l'objet d'une réflexion de modernisation, afin d'améliorer l'offre et de l'adapter aux pratiques actuelles.

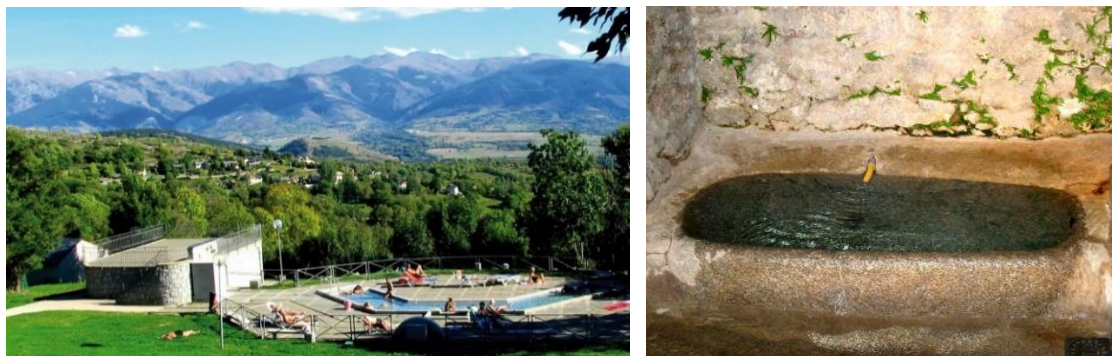


Figure 44 : Vue panoramique et baignoire antique taillée dans le bloc de granit, des Bains de Dorres (source images : internet)



Figure 45 : Bains et lavoir aux sources d'eau sulfureuse, à Llo (source images : Aurca)

Quant aux centres de santé, les caractéristiques climatiques de la Cerdagne, avec 3000 heures d'ensoleillement par an et un air sain et sec dû à la hauteur importante du plateau cerdan, ont attiré l'installation des premiers centres de soin. C'est dans les années 70 que deux grands établissements se sont spécialisés notamment dans le soin des maladies respiratoires et l'entretien des sportifs de haut niveau, sur les communes d'Osséja et d'Angoustrine.

Dans les années d'après-guerre les systèmes constructifs se sont fortement standardisés et l'utilisation du béton s'est généralisée. L'utilisation du béton armé a permis la réalisation des bâtiments plus imposants et avec un langage architectural très minimaliste et parfois austère, en rupture avec la tradition architecturale locale. L'impact paysager en résultant est ainsi très prononcé. Les centres de soin et de rééducation professionnelle, La Perle d'Osséja et Les Escaldes dans la commune d'Angoustrine-Villeneuve-les Escaldes, sont des exemples de cette nouvelle architecture.

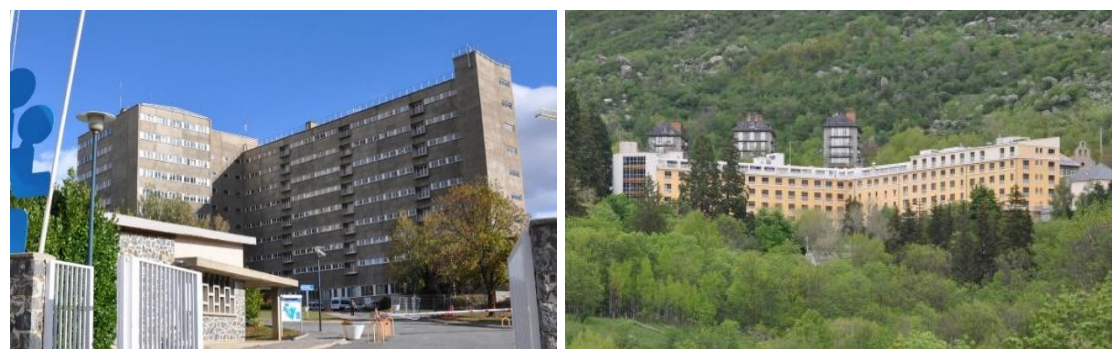


Figure 46 : De gauche à droite : Centre de santé La Perle à Osséja et Centre de rééducation Les Escaldes (image internet)

Dans le cas de La Perle, des projets de rénovation sont en cours depuis quelque temps, ayant pour objectif d'améliorer l'insertion urbaine et paysagère des constructions, ainsi que la qualité et le confort des installations. Ces constructions récentes ont été réalisées avec des systèmes constructifs et des matériaux similaires (du béton armé, des éléments architecturaux standardisés en PVC...), mais avec des formes urbaines aux échelles plus raisonnables. L'utilisation des couleurs et des matériaux plus chaleureux en façade (orange, jaune, du bois), adoucissent l'aspect autrement très froid de cette architecture.

Par ailleurs, la démolition du grand bâtiment La Perle, est programmée mais retardée à cause de la présence importante d'amiante.



Figure 47 : De gauche à droite : Bâtiment La Perle à démolir et les nouvelles constructions du centre de santé (commune d'Osséja)

Un nouveau centre a été construit récemment à Err. Bien que le gabarit des nouveaux bâtiments ne soit pas imposant, leur architecture et matérialité dénotent dans le paysage, par l'utilisation du béton peint, des menuiseries en PVC, des couleurs brillantes (du blanc, des couleurs criardes...). Quelques murs en pierre sont là pour rappeler l'architecture locale...

Par ailleurs, le grand parking à l'entrée de l'établissement représente une surface imperméabilisée très importante et avec une présence réduite du végétal et l'absence d'ombrières.



Figure 48 : Pôle Sanitaire Cerdan

Les sports, les loisirs et l'urbanisme touristique

Les petites stations familiales de ski se sont développées dans les communes de Porté-Puymorens et de Err, dans les années 30 et 60, respectivement. Actuellement seule la station de Puymorens reste en activité. Les installations d'Err, sur le site du Puigmal, sont toujours en place, marquant le paysage par leur présence physique. Une étude de requalification du site est en cours, afin de donner un second souffle aux bâtiments existants (centre de vacances) dans un objectif de développement tout au long de l'année.

L'affluence touristique due aux sports d'hiver, mais aussi aux sports d'été tels que la randonnée, le canyoning, la « *via ferrata* » ... ont induit la construction de logements secondaires, notamment sous forme d'extension urbaine. Leur architecture est en général bien intégrée au paysage, par le choix des matériaux, des couleurs, mais aussi de la forme du bâti.

De manière générale, le traitement paysager des abords de ces ensembles bâtis marque qualitativement la fin de l'urbanisation.



Figure 49 : De gauche à droite : Maisons secondaires à Err / Logements touristiques à Osséja



Figure 50 : Opération de logements secondaires à Estavar



3.4 L'INFLUENCE DE L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE DÈS LE XXÈME SIÈCLE, SUR LES FORMES ET AMBIANCES URBAINES

FOCUS – La loi Montagne : développement urbain et intégration paysagère

Sur le territoire communautaire, toutes les communes sont concernées par l'application des dispositions de la loi relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi Montagne. Datant du 09 janvier 1985, cette loi a pour but principal d'établir un équilibre entre le développement et la protection en zone de montagne.

Les principaux objectifs poursuivis, en matière de protection du paysage, sont :

- La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- La maîtrise de l'urbanisation par une urbanisation nouvelle en continuité des bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous forme d'hameaux nouveaux intégrés à l'environnement (sous réserves) ;
- La maîtrise du développement touristique, notamment de l'implantation d'unités touristiques nouvelles (UTN).

La continuité bâtie exigée par rapport aux constructions existantes vise le développement d'une urbanisation moins consommatrice d'espace et permet de réduire la tendance de ces dernières décennies (création des nouveaux quartiers isolés et développement d'un tissu diffus). Néanmoins la question de l'intégration paysagère reste entière. Il faudra porter une attention particulière à la qualité architecturale et à la forme urbaine proposée afin d'assurer la cohérence entre l'existant et l'urbanisation récente. Il ne s'agit pas d'imposer un type architectural particulier, mais de travailler dans une logique de vision d'ensemble et de cohérence.

Par ailleurs, dans les cas où les extensions urbaines pourraient mettre en péril la préservation patrimoniale ou identitaire d'un site, la forme adoptée pourrait être celle du « hameau nouveau intégré à l'environnement ». La notion d'intégration environnementale de ce nouveau hameau n'est pas clairement définie par la loi, mais un certain nombre de jurisprudences et d'études permettent de comprendre les enjeux et donnent quelques pistes de travail. Des notions telles que la covisibilité, la taille du hameau, la forme urbaine ramassée, la localisation par rapport aux réseaux existants... permettent d'orienter le projet d'aménagement dans son contexte environnemental et paysager.

Une attention particulière devra aussi être portée sur l'intégration paysagère des projets d'unités touristiques nouvelles (UTN) « locales » ou « structurantes » dont l'implantation peut déroger au principe de continuité de l'urbanisation existante.

L'exode rural vers les villes, vécu en France depuis le début du XXe siècle, s'est aussi fait sentir en Cerdagne, notamment dans les centre-bourgs tels que Saillagouse ou Bourg Madame, où la présence de petits logements est plus marquée. L'absence d'espace extérieur dans les maisons de type « journalière » (ouvrière) ou petite maison de village, a renforcé la demande de nouvelles habitations aux abords des villages.

Ainsi certaines communes ont investi dans la création de nouvelles zones urbaines d'habitat, mais aussi des nouveaux quartiers d'activités commerciales ou bien dans des opérations mixtes (habitat, services, commerces...).



Figure 51 : Opération mixte communale à Latour-de-Carol

Depuis les années 70, certaines communes ont ouvert de nombreuses zones à bâtir, principalement à vocation d'habitat, suivant des formes urbaines très peu denses. Cette tendance, qui se poursuit encore aujourd'hui, provoque le morcèlement du paysage et rend leur accès plus coûteux. Ces quartiers sont souvent issus d'opérations de lotissements avec des maisons individuelles (isolées ou mitoyennes) et parfois des logements collectifs.



Figure 52 : Maisons individuelles isolées dans des grandes parcelles à Targasonne / Petits logements collectifs à Estavar

Quant aux zones d'activités artisanales et commerciales, construites fréquemment en entrée de ville, elles sont de taille assez réduite, mais leur impact sur le paysage a été parfois quelque peu négligé. Des améliorations pourraient être effectuées en matière d'urbanisme et d'intégration paysagère : régulation des surfaces imperméabilisées et non végétalisées dédiées au stationnement, aspect extérieur des bâtiments (matériaux, couleurs, taille...), signalétique, etc. Mais parfois la création de nouvelles activités se fait aussi dans le tissu ancien, et peut échapper aux principes d'intégration architecturale et paysagère...



Figure 53 : Schéma de la zone commerciale et artisanale de Saillagouse



Figure 54 : De gauche à droite : Nouvelle petite zone commerciale à l'entrée de Latour de Carol / Centre Auto construit à proximité de l'église de Bourg Madame, provoquant des désordres paysagers importants dans le centre ancien.

Pour éviter la perte de dynamisme des centres anciens en faveur des nouveaux quartiers, ou bien afin de mieux réussir l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations, les communes s'appuient sur l'aménagement de l'espace public.

La qualité du traitement des espaces de transition, et l'efficacité et ambiance des connexions inter quartiers, sont des atouts importants pour réussir l'intégration paysagère des nouvelles activités ou quartiers et s'assurer de leur dynamisme.



Figure 55 : De gauche à droite : chemin piéton menant aux commerces, récemment aménagé à Bourg-Madame / Valorisation de l'espace public à Saillagouse



Figure 56 : De gauche à droite : Aménagement d'un espace de repos et belvédère à Err / Intégration paysagère d'une nouvelle opération mixte en entrée de village à Latour-de-Carol.

La réhabilitation du parc bâti ancien a aussi permis de répondre aux nouvelles demandes en logements, plus confortables et adaptés aux modes de vie actuels. Les bâtiments aux formes plus spacieuses, comme les granges isolées ou sur cour, ont permis d'y aménager un garage et un jardin ou terrasse extérieure, ou bien de créer plusieurs appartements. Inversement, les logements plus petits, de type maisons de village, ont été parfois regroupés afin de créer des logements plus spacieux.



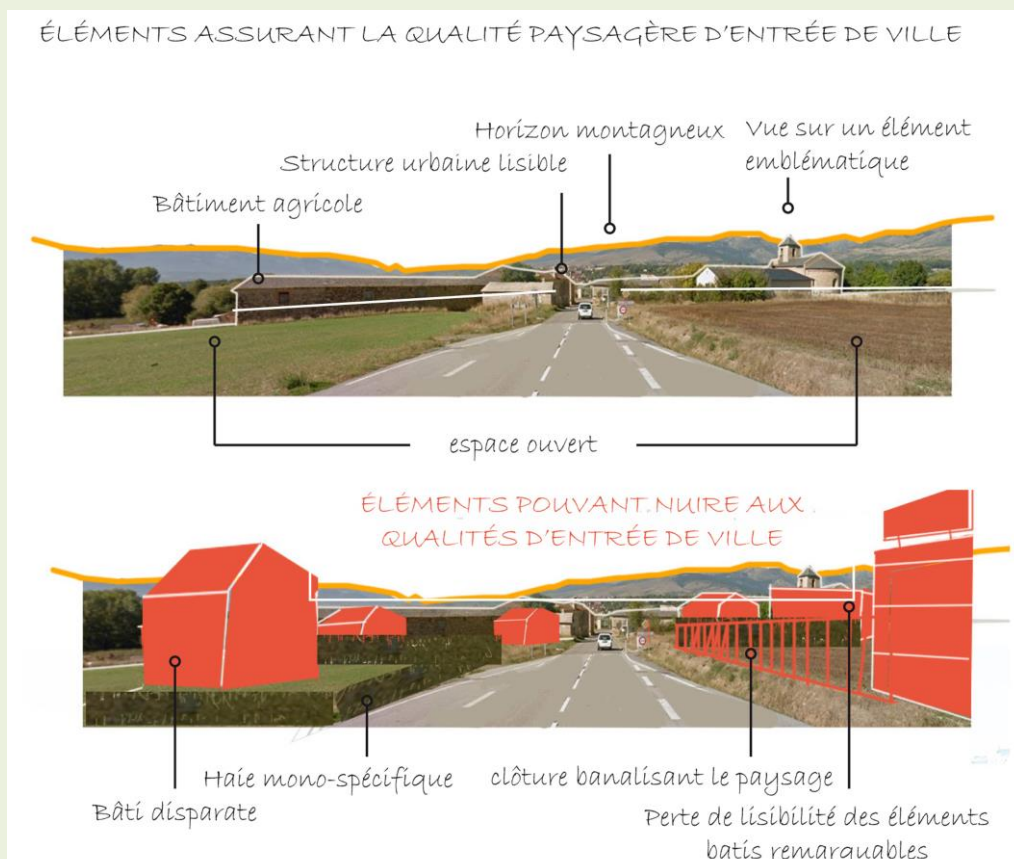
Figure 57 : De gauche à droite : Réhabilitation à Palau de Cerdagne / Réhabilitation dans la commune de Llo

FOCUS – Entrée de ville

L'article 52 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit l'article L.111-1-4 dans le code de l'urbanisme (aujourd'hui article L.111-6 du même code), visant à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes. L'objectif de cette disposition est d'inciter les communes à engager une réflexion préalable à tout projet de développement sur les conditions d'aménagement des abords des principaux axes routiers, et notamment les entrées de ville.

De manière générale sur le territoire de CDCPC, les entrées de bourgs sont marquées par la présence d'espaces agricoles ouverts qui dialoguent avec les entités bâties, parfois accompagné de haies. Sur certains secteurs où la pression urbaine s'intensifie, on peut noter un développement « pastillé » de zones économiques ou résidentielles qui peuvent venir perturber la lecture paysagère. La limite entre l'espace bâti du bourg et l'espace rural ou naturel qui l'entoure constitue une épaisseur. La maîtrise de cette épaisseur vise à préserver les entités agricoles, naturelles et forestières et à garantir les continuités et liaisons entre elles, tout en contribuant à la structuration de l'espace urbain (en maintenant notamment des « coupures » d'urbanisation et des espaces de respiration).

Le traitement de ces « lisières » urbaines joue un rôle de transition et de valorisation réciproque entre l'espace urbain et les espaces ouverts. Dès lors il est important qu'une réflexion soit menée en amont sur les franges urbaines. Ces espaces constituent la limite physique de l'espace bâti.





4 LE PATRIMOINE PROTÉGÉ ET RECONNU

Le territoire cerdan offre un patrimoine naturel et bâti identifié et reconnu comme étant d'intérêt national ou local, avec :

- Deux sites naturels classés et deux sites inscrits, au titre de la loi du 2 mai 1930 (cf. partie « *Une biodiversité reconnue au titre des zonages environnementaux* ») ;
- Un patrimoine bâti, inscrit ou classé, au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;
- Un patrimoine archéologique (préhistorique ou protohistoire, ainsi que des ZPPA) ;
- Ainsi qu'une diversité d'éléments patrimoniaux (grand et petit patrimoine) non classés ni inscrits, mais représentant une valeur culturelle, identitaire ou paysagère reconnue par les acteurs locaux et habitants. Ces éléments peuvent être préservés au titre de l'article L-151-19 du Code de l'urbanisme.

4.1 LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect. En fonction de la nature des travaux, le classement est soit de niveau préfectoral, soit de niveau ministériel.

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Sur le territoire cerdan, deux sites naturels classés se trouvent, en toute ou en partie, sur la commune d'Angoustrine-Villeneuve-des Escaldes (cf. partie « *Une biodiversité reconnue au titre des zonages environnementaux* » du Cahier 2 : *État Initial de l'Environnement*).

En ce qui concerne les sites inscrits, ces sites naturels comportent de constructions ou vestiges anciens. Il s'agit du Col de Puymorens et des « Ruines du Castel Moro », tous deux situés sur la commune de Porté-Puymorens. Le premier site est susceptible d'être désinscrit dans le courant de l'année 2018. Quant au deuxième, il a subi une erreur d'appellation au cours du temps, il s'agit de la Tour Cerdane, et non pas des Ruines du Castel Moro. La carte originale dessinée et nommée Tour Cerdane par l'inspecteur des sites en 1943 l'atteste ainsi que la vérification des cartes (cf. pages n° 61 et 62).

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a réalisé des fiches descriptives des deux sites. Concernant le site du Col de Puymorens, le paysage caractérisé par des pelouses d'altitude, a été dénaturé par la construction de bâtiments, sans cohérence architecturale entre eux, ainsi que par des installations électriques. L'entretien de ces espaces et la requalification de certains aménagements (comme par exemple les aires de stationnement ou cheminements), permettraient de diminuer leur impact dans ce paysage.



Figure 58 : Site inscrit du Col de Puymorens, bâtiment abandonné et dans un état de dégradation fort et impact visuel du réseau électrique

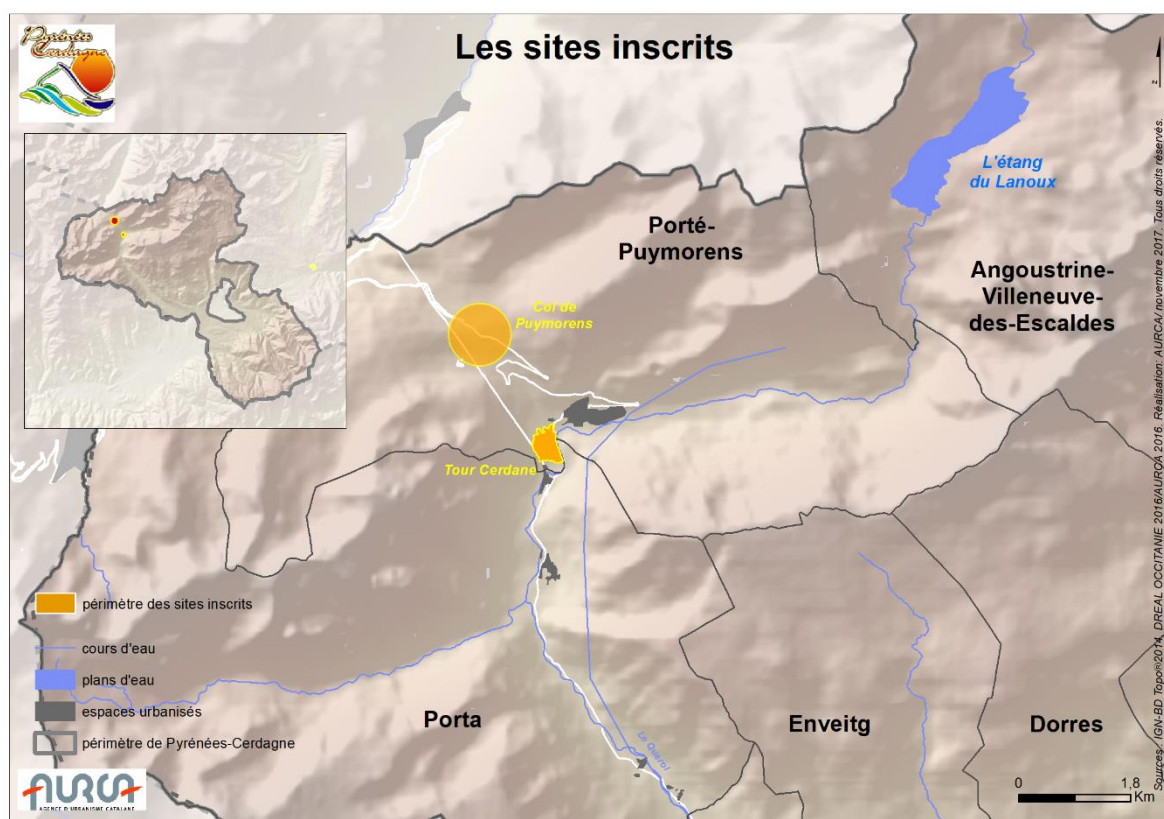


Figure 59 : Localisation des sites inscrits du Col de Puymorens et la Tour Cerdane. Source : AURCA, DREAL Languedoc-Roussillon

Le site Tour Cerdane, se trouve sur un promontoire rocheux et ouvre des vues paysagères sur la vallée de Carol et la base des vestiges de la tour de guet, ainsi que sur les monts environnants.

La gare de péage du tunnel de Puymorens, située hors site et les lignes électriques et téléphoniques installées à proximité, sont visibles depuis les ruines de la Tour et peuvent être considérés comme constituant des « points noirs » sur le paysage. Une attention particulière sera à prendre en compte dans l'aménagement de projets futurs potentiels, ayant une covisibilité avec ce site inscrit.

Par ailleurs l'état des vestiges doit être surveillé et entretenu afin de conserver ce patrimoine et éviter de fortes dégradations pouvant être irréversibles. Ce site en belvédère constitue un atout pour la découverte du territoire cerdan.

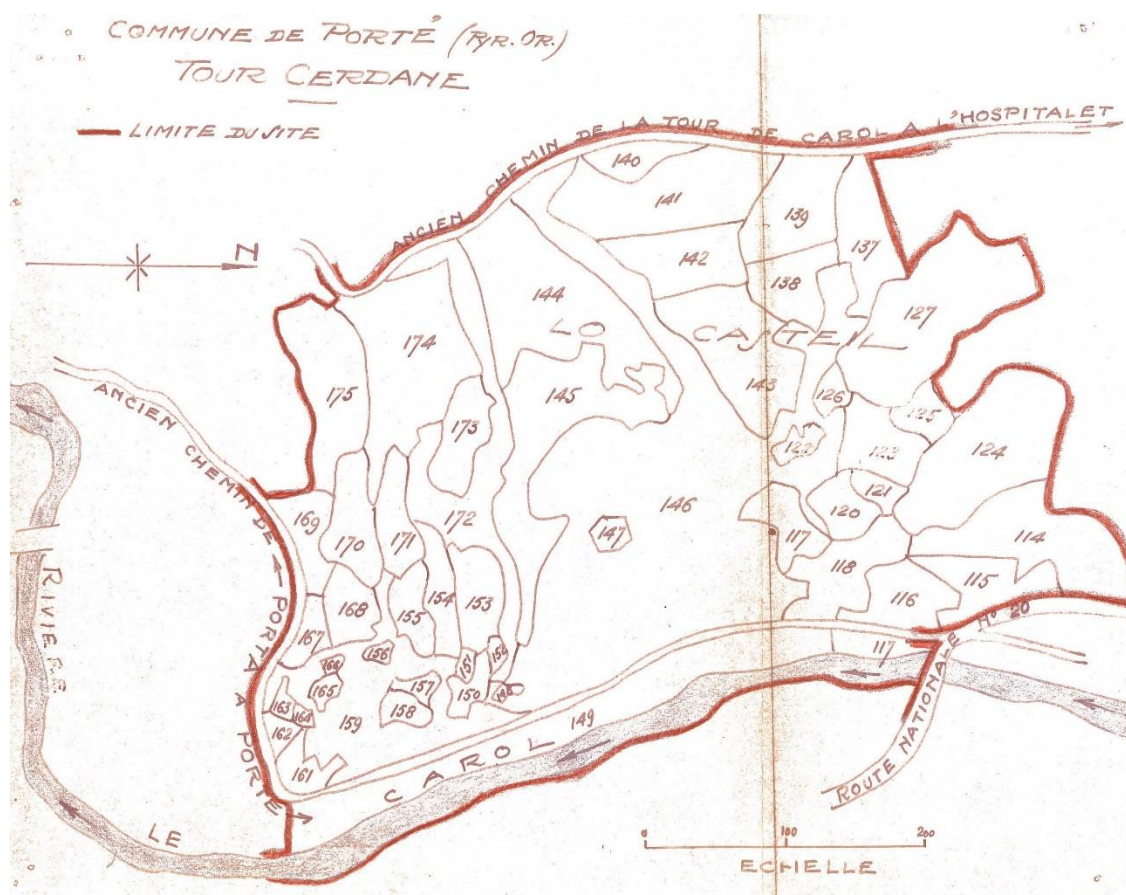


Figure 60 : Carte originale du site inscrit de la Tour Cerdane 1943 archive UDAP66



Figure 61 : Ruines de la Tour Cerdane, commune de Porté Puymorens. Source : Jean RIBOT



4.2 LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEURS ABORDS

La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifiée et consolidée par la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (dite loi LCAP), permet de protéger les immeubles dont la valeur du point de vue de l'histoire ou de l'art, représente un intérêt public. Ces immeubles sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé des affaires culturelles (article 1 de la loi du 31 décembre 1913 et articles L621-1 et suivants du code du patrimoine).

Concernant les immeubles dont la classification ne se justifie pas, tout en ayant une valeur historique ou artistique, ils peuvent être toutefois inscrits, par arrêté du préfet de région, ou, lorsque l'inscription est proposée par la Commission supérieure des monuments historiques, par arrêté du ministre chargé des affaires culturelles, sur un inventaire supplémentaire.

Le déclassement total ou partiel d'un immeuble classé est prononcé par un décret en Conseil d'Etat, soit sur la proposition du ministre chargé des affaires culturelles, soit à la demande du propriétaire (article L621-8 du code du patrimoine).

L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative (Direction Régional des Affaires Culturelles).

L'inscription entraîne l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit sans information préalable de l'autorité administrative. Ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire validé par la commune.

Le classement ou l'inscription d'un immeuble engendre la protection des immeubles nus ou bâtis situés dans le champ de visibilité : *« Est considéré, pour l'application de la présente loi, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou proposé pour le classement, tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres ».*

La loi relative à la liberté de création de création de l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 instaure le principe de « périmètre délimité des abords » destiné à remplacer, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, le périmètre de 500 mètres et la notion de champ de visibilité à l'intérieur de ce périmètre. Les périmètres de 500 m restent valables jusqu'à la réalisation du nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA). Le nouveau tracé peut être réalisé dans le cadre d'une révision, modification ou élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) ou PLU intercommunale, avec une enquête publique (article R-621-92 à R621-95 du code du Patrimoine).

Des nouvelles dispositions sont introduites par cette nouvelle loi, favorisant l'innovation, la qualité et créativité architecturales, pour certains projets présentant un intérêt public.

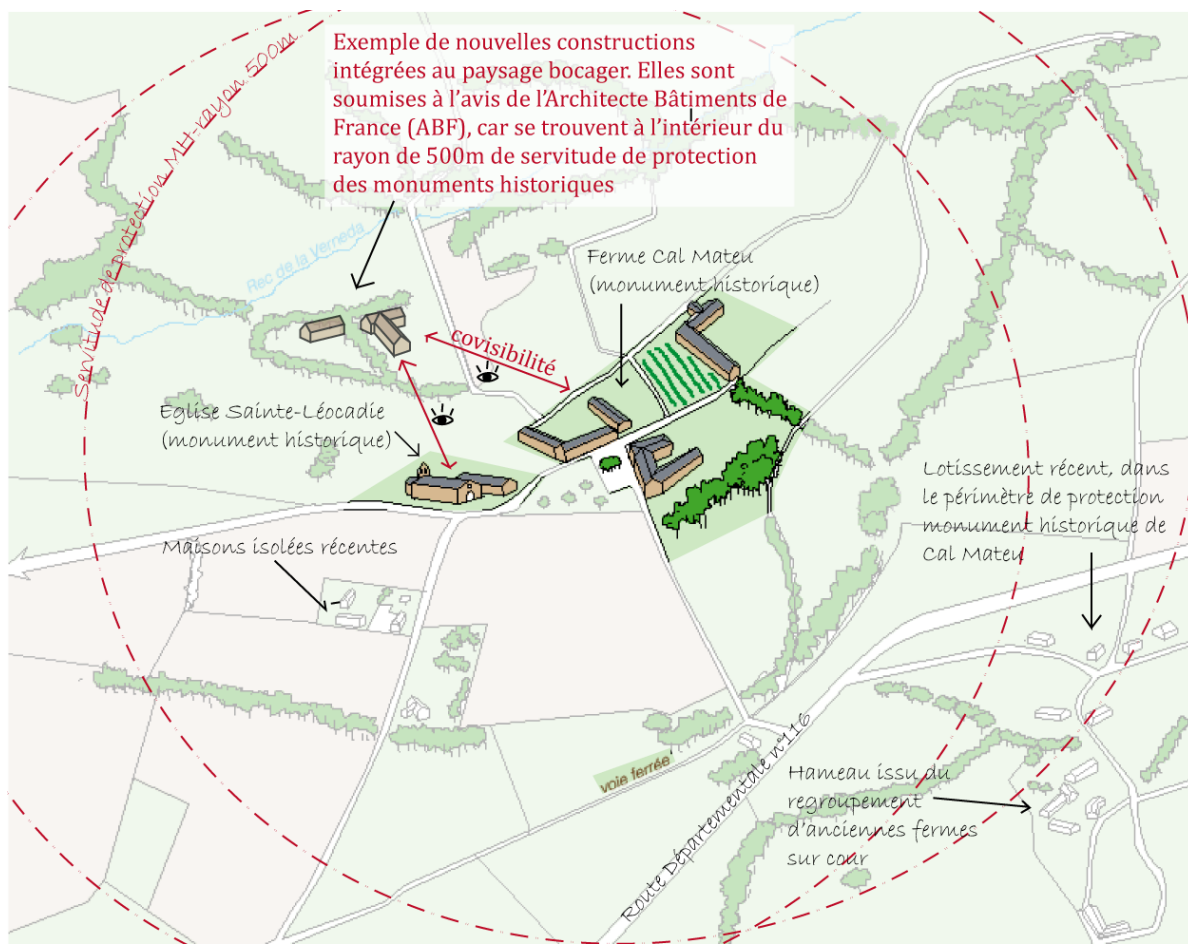


Figure 62 : Schéma du site Cal Mateu à Sainte-Léocadie : Covisibilité entre un monument historique et de nouvelles constructions.

La Communauté de communes Pyrénées Cerdagne présente 23 monuments historiques, dont 12 classés et 11 inscrits ; et de nombreux objets classés du patrimoine religieux (cf. tableau ci-dessous). Ces objets se trouvent à l'intérieur d'un bâtiment, qui lui n'est pas forcément classé ou inscrit. Bien que ce classement ne donne pas lieu à l'instauration d'une servitude de protection autour de l'immeuble dans laquelle l'objet est contenu (église, chapelle, cimetière...), le bâtiment peut être protégé au titre de l'article L-151-19 du Code de l'urbanisme, en tant que patrimoine historique et identitaire à valoriser.



Figure 63 : Église Saint-Martin d'Hix, Bourg-Madame à gauche et Viaduc de Latour de Carol à droite (photo Google)



Figure 64 : Chapelle Notre-Dame-de-Belloch, Dorres à gauche et Église paroissiale Saint-Génis et chapelle, Err à droite.

Liste des monuments historiques inscrits ou classés

COMMUNE	NOM DU MONUMENT	CLASSIFICATION DES ELEMENTS DU PATRIMOINE							
		Patrimoine préhistorique ou protohistoire	Patrimoine religieux	Patrimoine industriel	Patrimoine défensif	Patrimoine rural	Monument historique		
							classé (servitude 500 m)	inscrit (servitude 500 m)	objets
Angoustrine	ancienne église paroissiale St.-André		x				x		
	église paroissiale Saint-Assiscle		x					x	
	chapelle Saint Martin d'en Valls		x					x	
	divers objets		x						x
Bourg Madame	église Saint-Martin de Hix		x				x		
	église Saint-Romain de Caldegas		x				x		
	divers objets								x
Dorres	chapelle Notre Dame de Belloch		x					x	
	divers objets		x						x
Enveig	dolmen de Bragoly	x					x		
	rocher gravé Garreta	x						x	
	église Saint-Saturnin		x				x		
	divers objets		x						x
Err	église paroissiale Saint-Génis		x					x	
	divers objets		x						x
Estavar	église paroissiale Saint-Julien		x				x		
	divers objets		x						x
Latour de Carol	ancienne église Saint-Fructueux (chapelle d'Iraval)		x				x		
	rocher gravé dit Latour 2	x						x	
	divers objets		x						x
Llo	église paroissiale Saint-Fructueux		x				x		
	divers objets		x						x
Nahuja	objets		x						x
Osséja	église paroissiale Saint-Pierre		x					x	
	divers objets		x						x
Palau-de-Cerdagne	divers objets		x						x
Porta	vestiges ancien château féodal de Carol				x			x	
	viaduc chemin de fer			x				x	
	divers objets		x						x
Saillagouse	divers objets		x						x
Sainte-Léocadie	église paroissiale Sainte-Léocadie		x				x		
	ferme Cal Mateu					x		x	
	divers objets		x						x
Targassonne	divers objets		x						x
Ur	croix en fer forgé sur socle de granit		x				x		
	église paroissiale Saint-Martin		x				x		
	divers objets								x

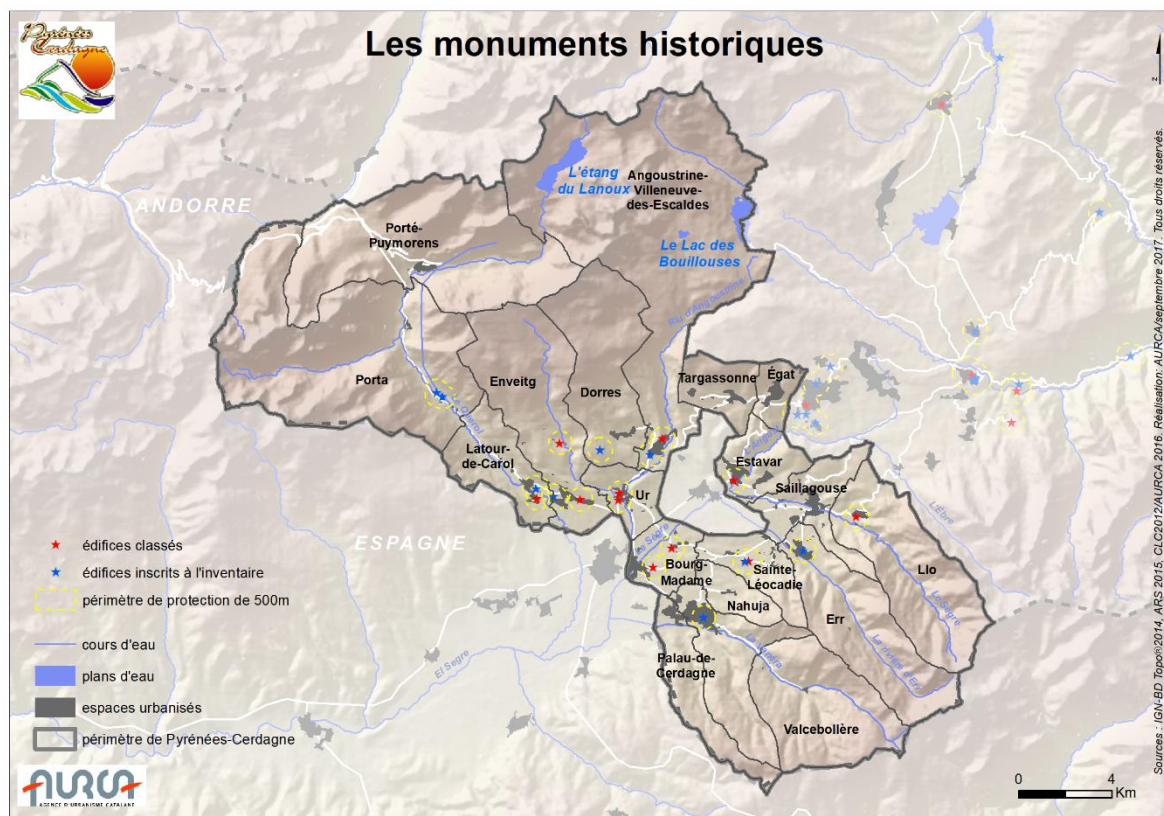


Figure 65 : Les monuments historiques

4.3 AUTRES PROTECTIONS PATRIMONIALES

Il existait d'autres protections réglementaires, au titre des codes du patrimoine et d'urbanisme, tels que les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), qui ont remplacé les anciennes Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), ou les secteurs sauvegardés.

Néanmoins la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi patrimoine ou loi LCAP, du 7 juillet 2016 est venue renommer ces périmètres ; et les a regroupés en une seule catégorie dénommée « Sites Patrimoniaux Remarquables », soumise à un même régime défini par les articles L.631-1 et suivants du code du patrimoine.

Sur le territoire communautaire, aucun Site Patrimonial Remarquable n'est recensé.

4.4 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

La prise en compte de l'archéologie dans l'élaboration du projet de territoire (PLU, SCOT...) relève du Livre V du Code du patrimoine et des dispositions du décret de loi n° 2004-490 du 3 juin 2004, relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive : « *Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel* » (art. L510-1, du Livre V, du Code du Patrimoine).

En matière d'urbanisme et d'archéologie, il est important de savoir que pour certaines catégories de travaux, il y a obligation de consulter systématiquement le Préfet de région afin qu'il évalue le risque d'atteinte au patrimoine archéologique. Il peut demander, le cas échéant, un diagnostic et éventuellement des fouilles archéologiques. Ces catégories sont les suivantes : les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements soumis à étude d'impact, certains travaux d'affouillement soumis à déclaration préalable et les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques (livre V, article R. 523-4).

Par ailleurs, le Code du patrimoine permet de créer des zones, commune par commune, sur lesquelles s'appliquent de prescriptions particulières. Cinq Zones de Présomption de Prescriptions Archéologique (ZPPA) ont été instaurées dans le territoire cerdan par arrêté préfectoral, sur les communes suivantes : Enveitg, Estavar, Latour de Carol, Osséja et Targassonne. Toute demande ou déclaration de certains travaux (précisés dans chaque arrêté) sur ces sites, doit être transmise au Préfet de région.

« Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme. Elle permet à l'État, tout comme dans le dispositif général, de prendre en compte par une étude scientifique ou une conservation éventuelle » : « les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement » (DRAC Occitanie).

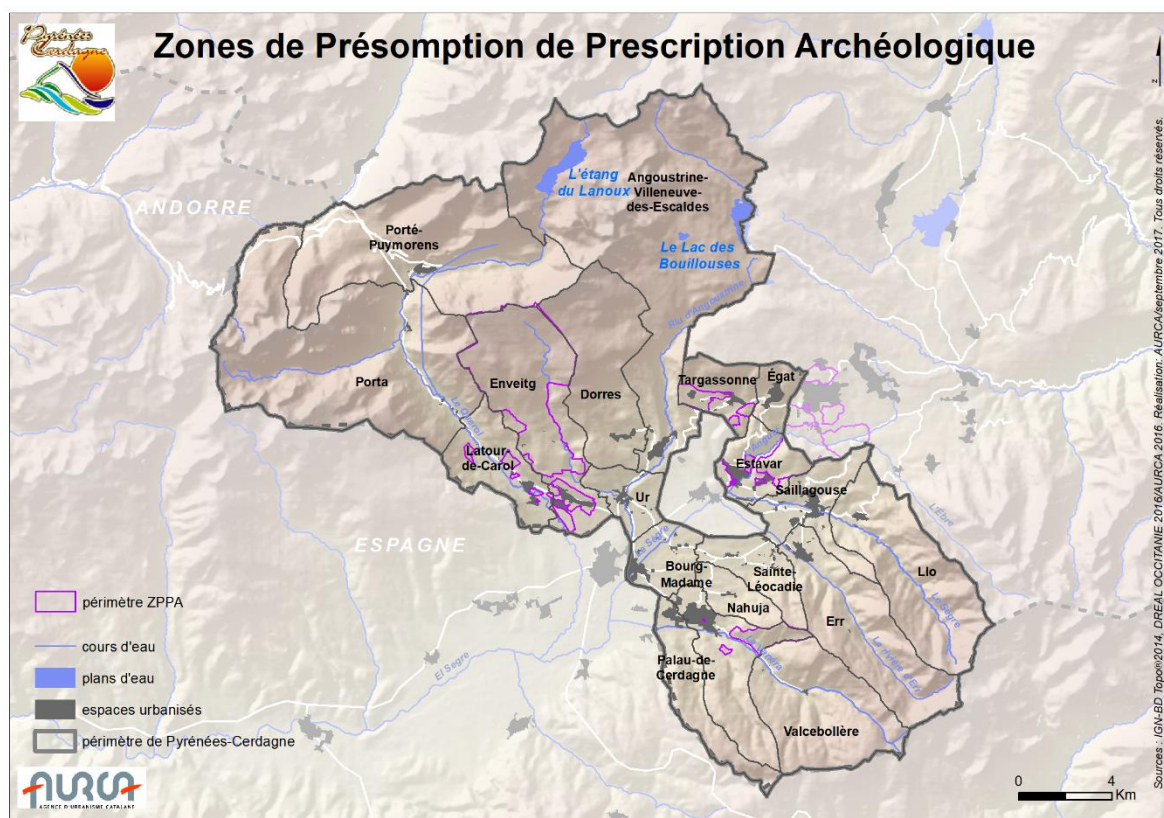


Figure 66 : Les zones de présomptions de prescriptions archéologiques

Des fouilles menées sur les sites d'Enveitg, de Targasonne, de Llo...ont mis à jour des vestiges tels que des rochers gravés à Enveitg et Latour-de-Carol, ou le dolmen d'Enveitg (cf. partie 1.1.1. « Les premières occupations humaines qui ont marqué le territoire »).



Dolmen et rocher gravée de Garreta à Enveitg

Par ailleurs, la croissance démographique importante dès l'âge du Bronze (entre l'an 1800 et 1000 avant notre ère), semble avoir motivé des chercheurs à créer en 2010 le *Programme Collectif de Recherche* sur la période de transition entre l'âge de Bronze-Age du Fer en Cerdagne

On peut citer aussi l'existence de voies romaines indiquées dans la Carte Archéologique de la Gaule, qui permettaient de connecter le Roussillon à Livia, en passant par la Cerdagne le long de la vallée de la Têt. Leur tracé correspond presque aux routes nationales (RN116) et départementales actuelles (cf. partie 1.1.1. « Les premières occupations humaines qui ont marqué le territoire »).

4.5 LE PATRIMOINE IDENTITAIRE RECONNU

Hormis le patrimoine classé ou inscrit, il existe un nombre important d'éléments bâtis représentant l'identité du territoire et de ses habitants.

A l'occasion de la phase de diagnostic, les élus du territoire ont contribué à identifier les éléments identitaires qui méritent d'être protégés et mis en valeur dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Désormais ces éléments peuvent être protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme : le règlement et zonage du PLUi peuvent « *identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation* ».

Il s'agit d'un patrimoine remarquable ou du « petit patrimoine », représentant un style ou une époque particulière, un mode de vie ou des pratiques autochtones, etc., et cela concernant différentes époques : le patrimoine préhistorique, antique, moyenâgeux ou bien moderne et contemporain. La définition de 8 catégories a permis de les classer de la manière suivante :

1. **Patrimoine préhistorique, protohistoire et antique** : éléments bâtis faisant partie du paysage, datant de la préhistoire ou protohistoire, tels des dolmens, des rochers gravés, des grottes...
2. **Patrimoine religieux** : de bâtiments ou éléments bâtis liés à la religion, comme par exemple des chapelles, des croix, des cimetières, des calvaires, etc.
3. **Patrimoine industriel, ferroviaire, civil...** : comprend tout le patrimoine bâti lié aux activités industrielles et ferroviaires, ainsi que les ouvrages de type civil comme les ponts, les moulins...
4. **Patrimoine défensif** : il s'agit de constructions aux fonctions défensives tels que les châteaux fortifiés, tour de guet, vestiges de fortifications, etc.

5. **Patrimoine bâti identitaire (villageois ou rural) :** cette catégorie est représentée par tout bâtiment constitué par une architecture traditionnelle, autochtone, représentant des pratiques locales allant du moyen âge au XXème siècle. On y retrouve les maisons journalières, bourgeoises, de fermes encloses sur cour, vestiges d'un ancien hameau, etc.
6. **Patrimoine institutionnel remarquable :** sont compris dans cette catégorie les éléments bâtis ou bâtiments dont l'intérêt architectural est remarquable. On y trouve des Hôtels de ville, des écoles, etc.
7. **Petit patrimoine (rural ou villageois) :** il s'agit d'éléments bâtis faisant partie de la vie quotidienne ancestrale tels que les abreuvoirs, les fontaines ou lavoirs, les murets agricoles...
8. **Patrimoine naturel d'intérêt paysager et historique :** tout élément naturel participant à l'image du territoire : alignement d'arbres en entrée de bourg ou domaines agricoles, arbres remarquables isolés, gorges, chutes d'eau, etc.



Figure 67 : De gauche à droite : Vestiges d'un ancien hameau à Valcebollère / Chapelle Saint-Estève à Sainte-Léocadie / Dalle tombale (dans le jardin d'une ancienne ferme sur cour à Targassonne)



Figure 68 : De gauche à droite : Orris à Targassonne / Fontaine, point d'eau à Valcebollère / Lavoir à Angoustrine

5 UN PAYSAGE À FORTES VALEURS SOCIO-CULTURELLES

5.1 UNE RICHE PALETTE CHROMATIQUE



La richesse et la grande variété des paysages cerdan offre une large palette chromatique : Les couleurs lumineuses de la végétation de l'adret, des ripisylves et des vergers. Le vert profond des versants boisés et des lacs d'altitudes. Les camaïeux minéraux des sommets, des constructions en granite et des sombres toitures faites de lloses. Les tons chauds des affleurements de marnes et de la mosaïque agricole de la plaine, forment les principales variétés chromatiques de la Cerdagne mises en lumière dans les représentations picturales.



ADRET PÂTURÉ



PRAIRIE



L'ADRET BOISÉ



MUR DE GRANITE



AFFLEUREMENT ROCHEUX



TOITURE EN LLOSE



NEIGE



LAVOIR



LAC D'ALTITUDE

5.2 REPRÉSENTATION PICTURALE DU PAYSAGE DE PYRÉNÉES CERDAGNE

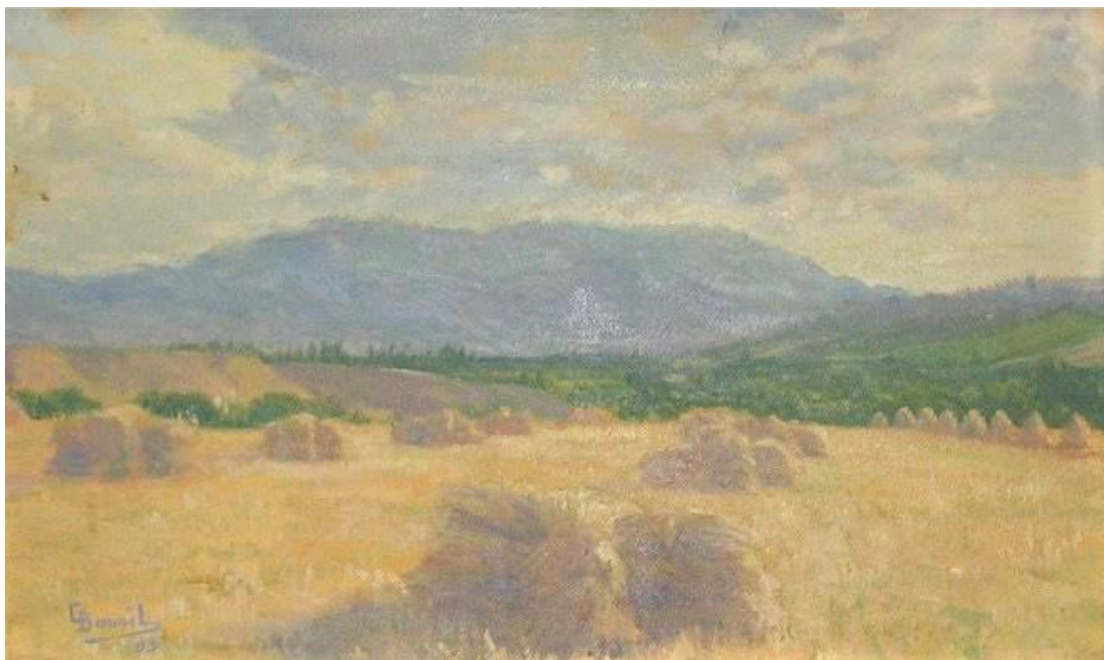


Figure 69 : « Le blé en Cerdagne » Louis Bausil



Figure 70 : « Église d'Angoustrine », George-Daniel De Monfreid

La prise en compte de la valeur culturelle des paysages en occident n'est pas nouvelle, la peinture de paysage débute réellement à la Renaissance pour atteindre son paroxysme au 19ème siècle.

Les valeurs que l'on donne à un paysage renvoient à la définition même du paysage, c'est-à-dire à la perception du territoire par les populations, aussi plurielles soient elles (différents groupes sociaux, habitants, touristes, références culturelles diverses...).

Bien que les perceptions, comme les représentations picturales varient, la production picturale atteste d'un intérêt pour le paysage observé. Les représentations picturales des paysages cerdains témoignent du caractère pittoresque du territoire.

Paysages de plaines, de campagnes, de montagnes et aussi urbains manifestent la richesse paysagère au sein de la communauté de communes de Pyrénées Cerdagne.

Les représentations picturales de paysage participent grandement à la perception du territoire. Ils contribuent à forger une image et des codes de perception.

L'approche des promeneurs et touristes d'un lieu donné fait en effet appel à des références profondément ancrées dans l'inconscient collectif. Ainsi les œuvres picturales contribuent à construire une culture du regard qui consiste à apprécier un paysage, sa découverte et sa pratique.



Figure 71 : "Cerdagne depuis l'ermitage de Belloc", 1879, Pere Borrell del Caso

5.3 UN PAYSAGE DE L'ORDRE DU « SUBLIME »

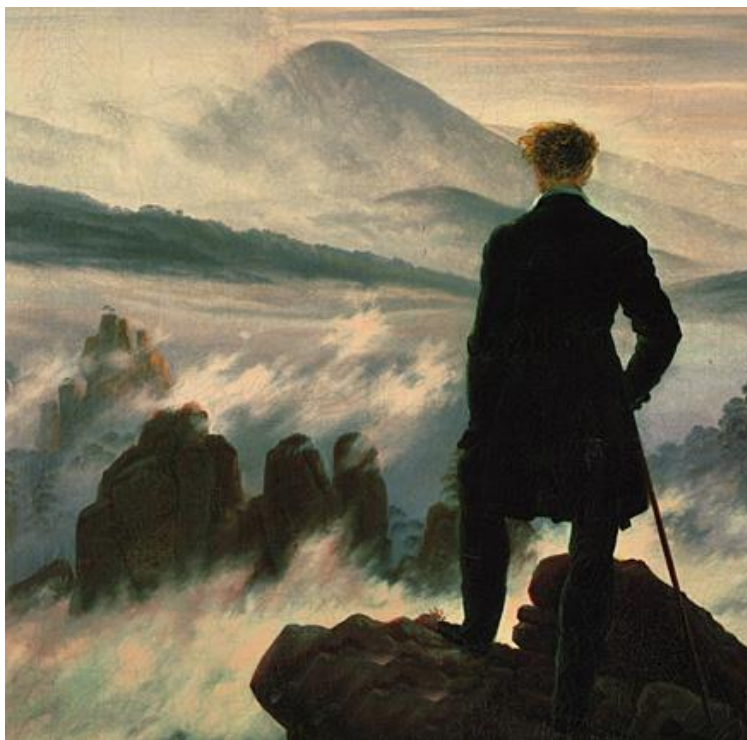


Figure 72 : *Le Voyageur contemplant une mer de nuages. Caspar David Friedrich. 1818.*

C'est au sein des massifs remarquables du territoire de la CDCPC que le concept esthétique du « sublime » s'incarne, notamment depuis ses sommets. En effet, la notion de « sublime », (vient du latin *sublimis*, sublimare, élever qui signifie : haut dans les airs) revêt tout son sens depuis les points hauts cerdans. Les reliefs remarquables du territoire offrent une nature "sauvage" ponctuée de sommets majestueux où seul l'élément minéral résiste et place le marcheur dans un état de contemplation.

Le « sublime » nomme une qualité d'extrême force, qui transcende le beau, et dont les sentiments associés qui en résultent sont ; l'étonnement, le respect, ou encore la peur. Cette notion de « sublime » est liée à un certain sentiment d'inaccessibilité qui prend tout son sens au vu des altitudes étourdissantes tel que des pics du Carlit 2921 m, du Puigmal d'Err 2910m et du Petit Puigmal 2810m ...



Figure 73 : *Paysage du sublime, massif du Carlit. Source : <http://www.topopyrenees.com>*

5.4 LE PAYSAGE CERDAN : UN ATOUT TOURISTIQUE CERTAIN



Figure 74 : Illustration : les bains de Dorres en balcon sur le plateau

Le territoire de la communauté de communes de Pyrénées Cerdagne possède un fort potentiel touristique, notamment grâce à un positionnement stratégique dans les Pyrénées de par sa localisation limitrophe avec l'Espagne, l'Andorre et l'Ariège ainsi que sa connexion avec la Méditerranée.

La vocation touristique de la Cerdagne s'est affirmée depuis plusieurs décennies avec l'essor du climatisme (sanatorium) et du tourisme hivernal ainsi que du tourisme vert.

Le climat exceptionnel de la Cerdagne constitue un facteur notable dans son attractivité touristique. En effet le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne (CdCPC) est soumis à un climat montagnard, caractérisé par des hivers froids et des étés frais, associé à un ensoleillement record, ce qui en fait l'une des régions les plus ensoleillées de France, et ainsi une destination de vacances hivernale et estivale particulièrement prisée.

C'est donc dans un contexte géographique favorable au tourisme, associé à des richesses patrimoniales et paysagères, que le territoire bénéficie d'une attractivité importante à l'échelle nationale et internationale.

Les grands espaces et l'aspect « préservé » de la Cerdagne attirent les amateurs de nature, et permettent une large palette d'activités de plein air en toute saison.

Parallèlement, les infrastructures touristiques qui assurent la pratique et la découverte du paysage cerdan, marquent le paysage et nécessitent une attention particulière, car l'enjeu touristique repose sur le capital paysager du territoire et sa mise en valeur.

Ainsi le besoin d'accueil des visiteurs (hébergements, équipements et infrastructures) ne doit pas déprécier la qualité paysagère des sites mais au contraire assurer la découverte du patrimoine bâti et paysager ainsi que les pratiques culturelles qui ont façonné le territoire.

Chemin de randonnées

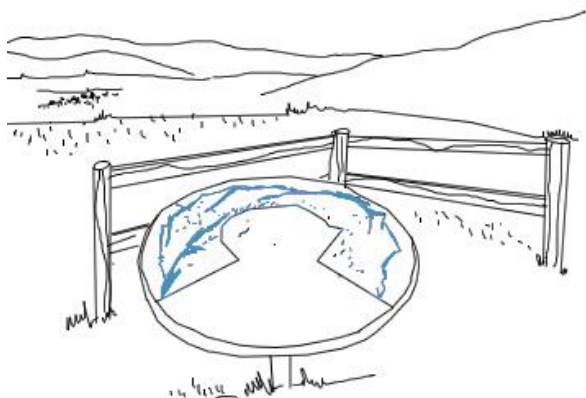


Figure 75 : Table d'orientation sur les hauteurs d'Osséja

De nombreux sentiers et chemins de randonnées parcourent le paysage cerdan, notamment le GR « Tour de Cerdagne », ainsi que les GR 7, 10, 36, 107 auxquels s'ajoutent et se raccordent près de 300km de sentiers de petite randonnée. Ces différents linéaires sillonnent les vallées, franchissent les cols, longent les cours d'eau, etc. ils constituent autant d'opportunités pour lire et comprendre le paysage et ses dynamiques naturelles et anthropiques, ponctués pour certain de belvédères et d'équipement légers.

Les sources d'eau chaudes naturelles

Les eaux sulfureuses de Cerdagne attirent bon nombre de visiteurs dans des sites de nature remarquables. Nichés dans la verdoyante vallée du Sègre ou en situation de balcon s'ouvrant sur le plateau cerdan, les bains de Llo et de Dorres permettent de découvrir la diversité paysagère du territoire.

Leur inscription paysagère nécessite par ailleurs un traitement des abords, notamment la qualité des aires de stationnement peut desservir l'appréciation du site et plus largement peut brouiller la cohérence paysagère.

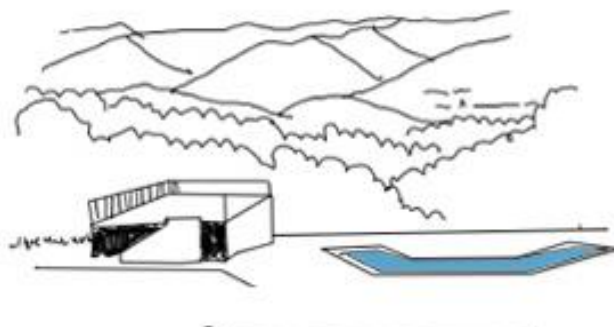


Figure 76 : Les bains sulfureux de Llo dans la vallée de la Vanéra, et à droite les bains de Dorres en balcon sur la plaine cerdane

Station de ski

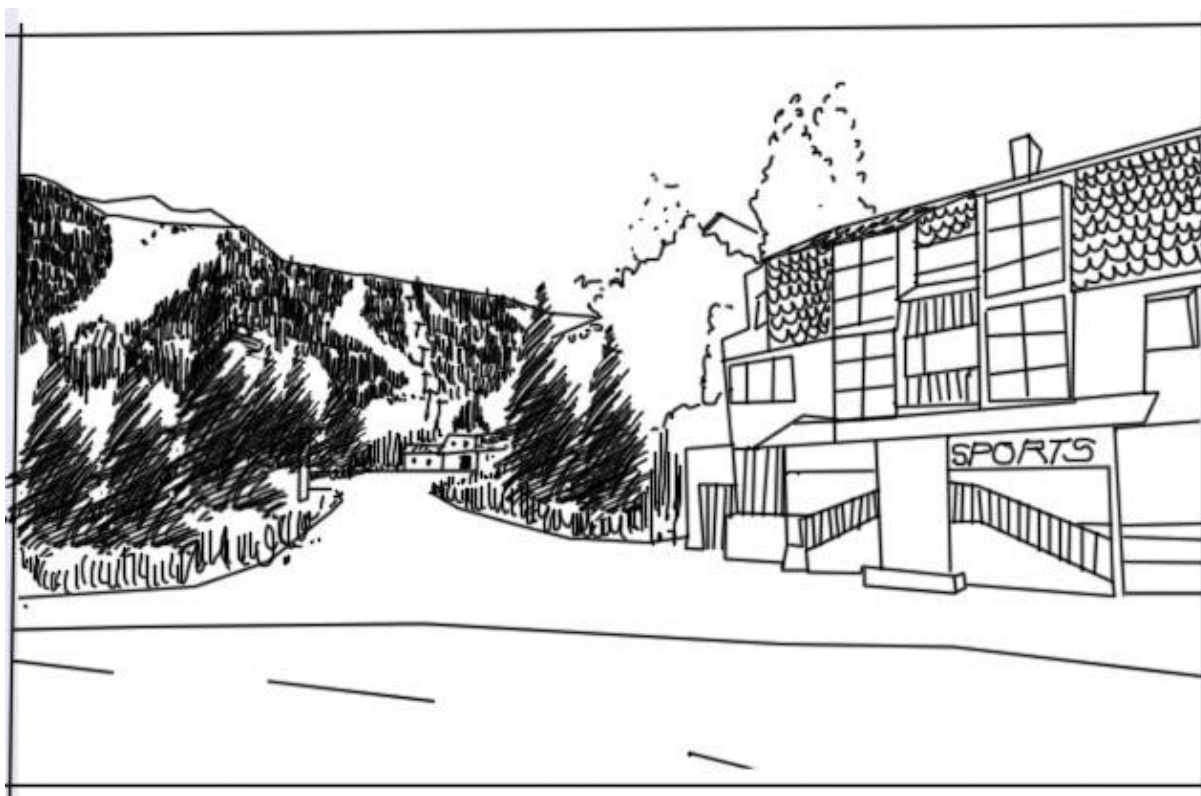


Figure 77 : Entrée de la station de ski de Porté-Puymorens, coté village

Le territoire de CdCPC compte à ce jour une station de ski en fonctionnement. Celle-ci, implantée sur deux des versants du massif du Puymorens au sein de la commune de Porté-Puymorens, constitue l'activité économique principale du village et plus largement de la vallée du Carol.

La station de ski créée en 1936, s'étage entre 1600 et 2 500 m et comporte différents équipements dont l'inscription paysagère est variable ; notamment dix remontées mécaniques culminant à 2471 m d'altitude, 35 pistes de ski alpin orientées nord / nord-est, et de nombreuses pistes pour pratiquer le ski nordique, la randonnée, la pratique de raquettes...

Les remontées mécaniques sont largement visibles dans le paysage carolan depuis la route et le village pour ce qui est de la façade du domaine skiable orientée à l'Est. La plus importante partie du domaine se trouve néanmoins sur un des versants nord du massif du Puymorens, non perceptible pour sa part depuis le village mais prégnante depuis le col du Puymorens.

Les pistes et les remontées mécaniques inscrivent d'importants linéaires dans les espaces boisés du massif. La perception que l'on peut avoir du site change aussi grandement entre la période hivernale et la période estivale.

Le développement du domaine skiable ou de structures d'hébergements liées au tourisme nécessitent une attention particulière afin d'entrer en cohérence avec l'identité, les qualités paysagères ainsi que les pratiques agricoles au sein de cet espace sensible, inscrit dans le périmètre Natura 2000.



Figure 78 : Diachronie ; Photographie de J.Ribot août 2017 et carte postale (non datée)

FOCUS – Station de ski, agriculture et paysages

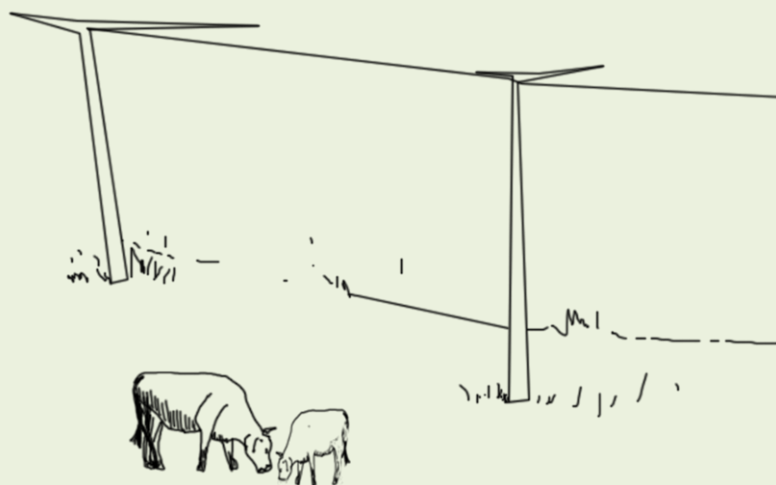
Le tourisme, comme phénomène de masse, est bien souvent présenté comme responsable de la dégradation de l'environnement et de l'uniformisation des paysages. L'agriculture de montagne, dite extensive, quant à elle est souvent présentée comme la garante du maintien des paysages ouverts et de la diversité floristique.

« Malgré ces contradictions évidentes, **la juxtaposition du tourisme et de l'agriculture** est effective dans les stations d'altitude. Le tourisme va même apparaître dans les années 1960 comme une solution aux difficultés de la montagne qui se vide de sa population. Les pistes de ski, sur lesquelles la pression touristique (aménagement des domaines skiables, lieu de promenade) et agricole est maximale, ressortent comme un **territoire où les enjeux sont exacerbés**.

Historiquement, les pistes de ski sont implantées sur les domaines agricoles. Il s'agit effectivement de zones à pente relativement douce qui sont **favorables aux deux activités**. On assiste à un recul de l'agriculture en montagne mais les stations alpines sont cependant des espaces où elle se maintient. Ceci s'explique autant par des éléments physiques que sociaux. La création de pistes de ski génère des facilités d'accès (pistes tout terrain, 4*4 facilitant le transfert du lait). En échange, les pratiques agricoles permettent l'entretien des domaines skiables. **La prime à la "vache tondeuse"***, après la catastrophe de Val d'Isère, a pour objectif de lutter contre les avalanches : en effet, le fauchage et le pâturage maintiennent une prairie rase qui retient mieux la sous-couche de neige. **La double activité permet également le maintien des populations aux abords des stations de ski**. De plus, des aides sont accordées par certaines communes pour soutenir l'activité agricole. »

*"prime à la vache tondeuse", (décret du 20 janvier 1974), a été instaurée pour entretenir les paysages et lutter contre les avalanches après la catastrophe de Val d'Isère. En effet le fauchage et le pâturage maintiennent une prairie rase qui assure la réception de la sous-couche de neige.

Marc-Jérôme Hassid, docteur de l'ENS de Lyon, laboratoire Biogéo, UMR 5600, Pour Géoconfluences, le 4 juillet 2007



6 PAYSAGE ET ÉNERGIE

Dans le cadre de l'adoption au niveau européen du « paquet énergie climat », la France s'est engagée à satisfaire 23 % de part d'énergie produite par des sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. La maîtrise des consommations d'énergie et la production d'énergie à partir de sources renouvelables contribuent autant à l'atténuation du changement climatique à un niveau mondial qu'au fonctionnement d'un territoire à un niveau local.

Il convient donc de concilier l'implantation de ces installations sans pour autant être dans une stratégie de dissimulation paysagère (en étant dans une attitude nostalgique et protectionniste), mais davantage dans une posture bienveillante d'aménagement.

En effet chaque filière énergie impacte différemment le paysage en fonction de ses caractéristiques : dimensions, vocabulaire architectural ou selon le système qu'elle déploie c'est-à-dire les ressources mobilisées

Par conséquent il est important que ces installations soient reconsidérées afin qu'elles puissent dialoguer avec le contexte paysager dans lequel elles s'inscrivent.

Ainsi la question qui sous-tend l'installation de ces éléments sur le territoire est « comment ses installations révèlent le paysage environnant ? ». Les énergies renouvelables peuvent participer à la valorisation d'un territoire en mutation et apporter des réponses possibles à ses enjeux actuels (sociaux, écologiques et environnementaux).

Il apparaît nécessaire que les enjeux paysagers auxquels répondent les nouvelles opérations d'énergies renouvelables entrent en cohérence avec l'identité paysagère de la communauté de Communes de Pyrénées Cerdagne et ses représentations socio-culturelles au regard de son patrimoine bâti et paysager.

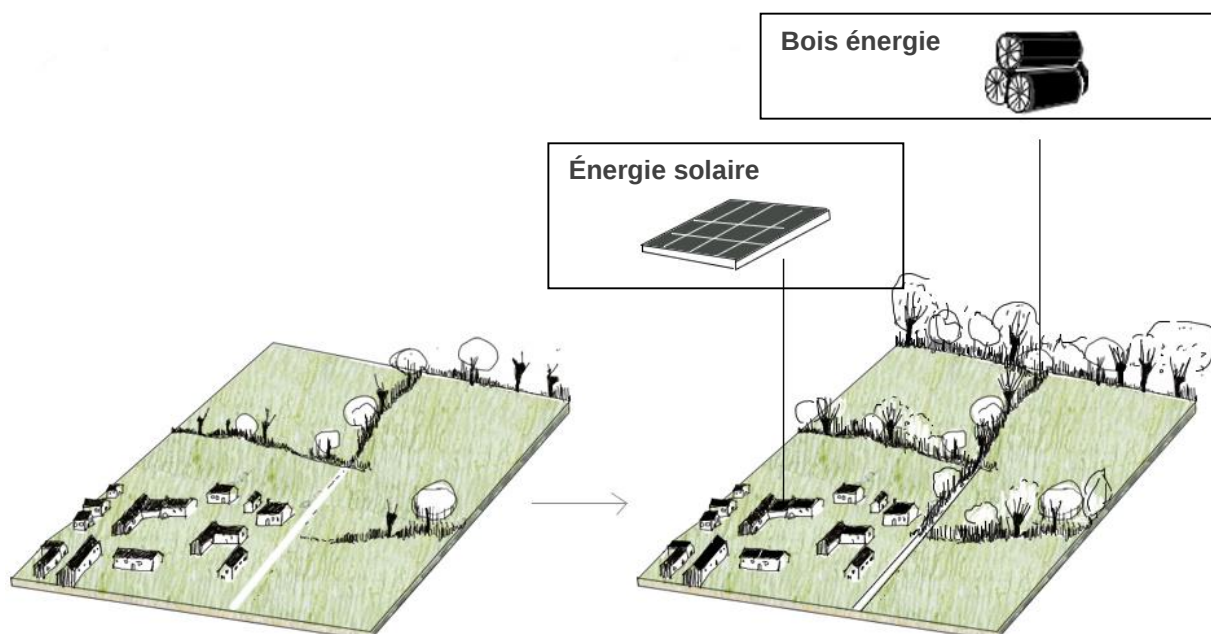


Figure 79 : Le paysage bocager cerdan et les énergies renouvelables

Afin d'assurer l'implantation d'éléments de production d'énergies renouvelable s'inscrivant dans les singularités paysagères, quatre grandes postures se dégagent pour permettre un développement cohérent. En effet, les opérations doivent répondre à la variété paysagère et doivent pouvoir permettre :

- La genèse de nouveaux paysages agricole : en combinant production alimentaire et énergétique. Les qualités paysagères de chacune des entités doivent pouvoir guider la nature et l'implantation des projets (linéaire bocager, trame agricole, ...)
- La revalorisation de sites anthropisés : les carrières, les zones industrielles, artisanales mais aussi commerciales, sont des sites marqués par l'Homme. L'implantation de projet d'énergie renouvelable peut permettre d'offrir une nouvelle dimension, environnementale et paysagère, en lien avec l'utilisation du site.
- La reconversion d'anciens sites industriel : les friches industrielles, les carrières sont des sites qui peuvent accueillir l'implantation de structures d'énergie renouvelables et ainsi renvoyer une image plus dynamique et positive du territoire, sans pour autant survaloriser certains secteurs et additionner des nuisances sur d'autres.
- La préservation et la valorisation des grands ensembles paysagers remarquables porteurs de fortes représentations socio-culturelles.

6.1 UN CONTEXTE FAVORABLE À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

La Cerdagne est historiquement tournée vers l'industrie solaire : la centrale Thémis (1981), le four solaire de Mont-Louis (1949) ainsi que le four solaire d'Odeillo. En effet la Cerdagne qui bénéficie pleinement d'un fort ensoleillement constitue un territoire d'enjeux dans le développement des énergies solaires.

Par ailleurs l'analyse environnementale révèle que malgré un contexte idéal, l'énergie solaire est peu valorisée sur le territoire. À l'échelle du Parc Naturel Régional Pyrénées Cerdagne, elle représente moins de 0,5 % des productions d'énergie d'origine renouvelable.



Figure 80 : La centrale Thémis, dans les années 90, source : <http://www.cestenfrance.fr/centrale-themis/>

6.2 PAYSAGE ET ÉNERGIE SOLAIRE

À l'échelle du territoire de la CDCPC, d'une commune ou d'un quartier, l'implantation de dispositifs solaires photovoltaïques (au sol, ou sur toiture) se doit d'être questionnée au regard de l'utilisation du foncier nécessaire, de l'impact environnemental et paysager.

Une réflexion est donc à privilégier sur les zones déjà artificialisées, telles que les friches industrielles, les anciennes carrières, les sites présentant une pollution antérieure, les espaces de stationnement ainsi que les zones industrielles, artisanales mais aussi commerciales.

Les panneaux solaires ou photovoltaïques en toiture



Figure 81 : Bâtiment commercial, dont la toiture recouverte de panneaux photovoltaïque s'inscrit dans le paysage de la plaine

La valorisation du potentiel en énergie solaire, passe aussi par le développement des panneaux solaires ou photovoltaïques en toiture et nécessite l'encadrement de ces installations afin de ne pas nuire au paysage local.

L'installation de dispositifs solaires photovoltaïques sur toitures (bâtiment public, maison individuelles, bâtisses agricoles, etc...) doit entrer en cohérence avec le paysage, le patrimoine et l'architecture du site. L'identification des éléments de patrimoine bâti et paysager de la communauté de communes, ainsi qu'une réflexion sur les points de vue et les co-visibilités, doit permettre de guider l'implantation de ces dispositifs de façon harmonieuse au cas par cas.

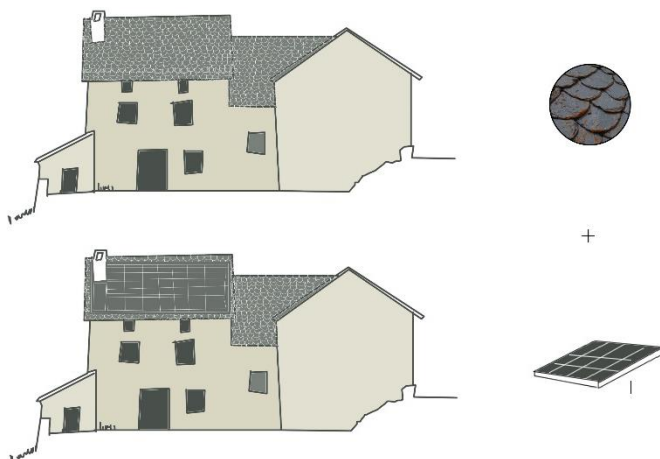
De manière générale, il ressort de cette analyse que la Llose taillée en écaille, constitue l'élément de couverture des toitures de l'habitat traditionnel cerdan. Ce matériau utilisé depuis le Xème siècle, est toujours employé pour couvrir les toitures, bien que souvent importé. Ce matériau confère aux toitures des habitations cerdanes leur caractère sombre, dont la bonne présentation dans le paysage urbain ne doit pas être altérée par des dispositifs techniques. De manière générale, les installations pour l'énergie ne sont possibles que si elles respectent la forme initiale et traditionnelle du bâti (forme, pente de toiture, etc.) et ne se situent pas dans le champ de visibilité d'un Monument Historique.



Figure 82 : Les toitures sombres de llose à Valcebollère

Centrale photovoltaïque au sol

Afin que l'implantation de panneaux photovoltaïques soit cohérente du point de vue paysager, il est important de veiller à :



- Prendre en compte la visibilité depuis un monument protégé.
- Respecter les alignements et les travées de l'habitation.
- Préférer un ensemble homogène avec le maintien d'une symétrie.
- Éviter d'ajouter des panneaux à une série d'éléments déjà présents en toiture.
- Opter pour une teinte similaire à la teinte de la toiture, voire à celle des bâtiments environnants.
- Insérer les capteurs dans l'épaisseur de la toiture, en conservant la même inclinaison que la toiture.

Les champs photovoltaïques au sol présentent un impact notable dans le paysage sur lequel ils s'inscrivent. Ces structures sont perceptibles depuis leur environnement proche et en situation de surplomb ou de frontalité.

Outre la localisation, la surface de ces installations intervient considérablement dans l'effet paysager produit ; en effet cela peut créer un nappage de couleur foncé qui peut perturber la cohérence paysagère du site, voire des zones de reflets. Au-delà de l'effet paysager créé, l'installation d'un parc photovoltaïque devrait éviter d'entrer en concurrence avec les sols à vocation agricole. Un développement anarchique du photovoltaïque de plein champs porterait atteinte aux qualités paysagères avérées de la Cerdagne.

Le PNR des Pyrénées Catalanes a élaboré un guide à destination des porteurs de projets de centrales solaires au sol de grande surface. Celui-ci permet de mettre en évidence l'ensemble des paramètres dont il faut tenir compte : contraintes environnementales, enjeux paysagers et agricoles.

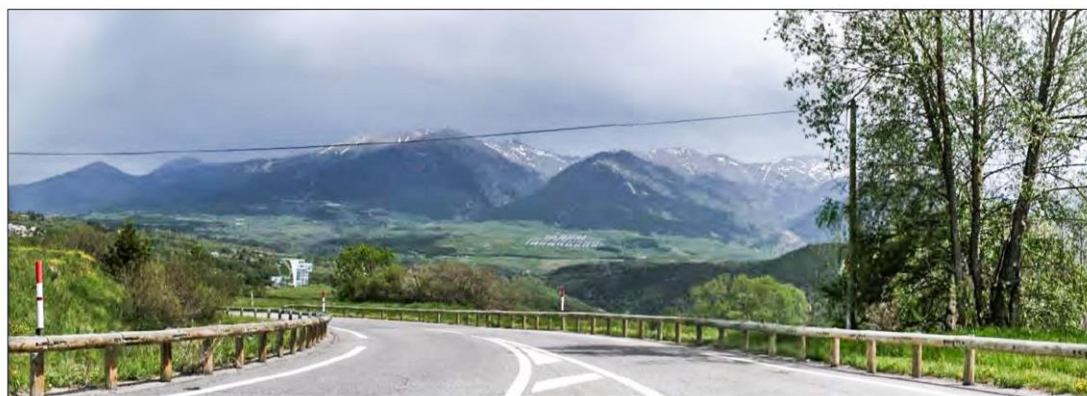
FOCUS – PNR Pyrénées Cerdagne « Guide pour les porteurs de Projets : centrale photovoltaïque au sol »

Le guide des procédures a été élaboré dans le cadre de la réalisation du Schéma de Développement du Photovoltaïque par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. Ce document propose la démarche à adopter par un porteur de projet, public ou privé qui souhaiterait développer un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire du Parc.

Tous les projets devront faire l'objet d'une **notice paysagère** comprenant à minima :

- Une analyse de l'état des lieux comprenant un descriptif des entités paysagères à différentes échelles du territoire, une étude des co-visibilités du site avec les sites protégés, le Train Jaune, les chemins de randonnées et en général les sites et lieux touristiques, ainsi que les axes routiers ;
- Une description du projet avec notamment les caractéristiques des modules et des structures porteuses (dimensions, couleur, orientation, ...), les caractéristiques volumétriques, la couleur et l'implantation des bâtiments annexes (onduleur, transformateur) ; les caractéristiques de la clôture ; les pistes d'accès et leur revêtement ;
- Un descriptif des mesures prises pour optimiser l'insertion paysagère du projet dans son environnement : limitation de la hauteur des structures porteuses des modules photovoltaïques, choix de l'implantation des bâtiments annexes et de leur aspect, choix de la clôture, mise en place de haies, limitation voir absence de terrassements, revégétalisation de l'emprise de la centrale ;
- Des photomontages depuis les points singuliers repérés lors de la réalisation de l'état initial, avec notamment des vues arrière, de face et latérale, sachant qu'une centrale photovoltaïque est différemment perçue selon l'angle de vue. »

Simulation 3 depuis la D618 à hauteur d'Egat à 5,8 km au nord-ouest du projet :



Simulation d'insertion paysagère, avant la construction de la centrale photovoltaïque de Llo

Etude d'impact Santé & Environnement. Abiès- Energie & Environnement, mars 2015

6.3 L'HYDROÉLECTRICITÉ GÉNÉRATRICE DE PAYSAGES

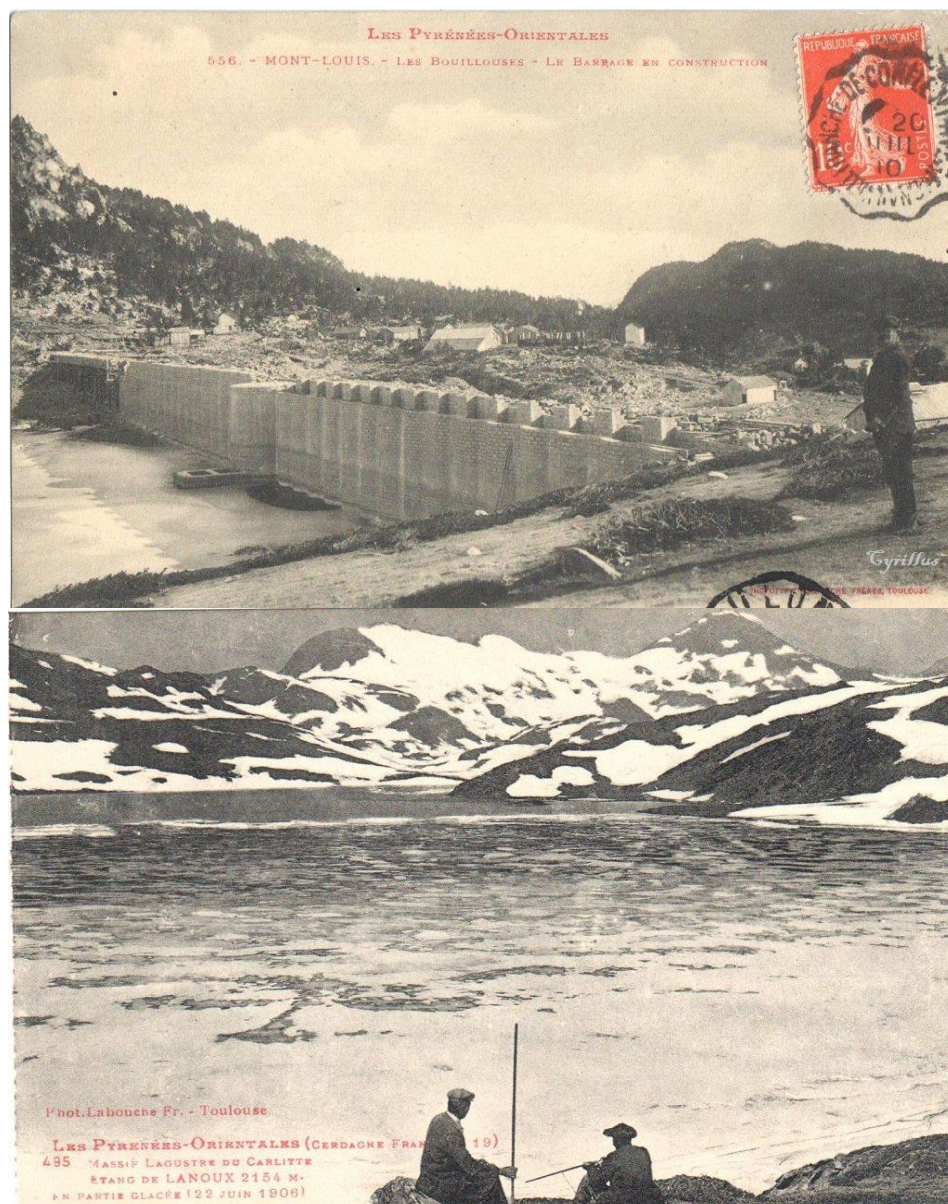


Figure 83 : En haut : La construction du barrage des Bouillouses, en bas : le Lac du Lanoux en 1922 (source : cparama.com)

À l'image des nombreuses vallées pyrénéennes, les grands espaces dits de « nature » du territoire de la CdCPC ont été dotés d'équipements hydroélectriques tels que des barrages, des prises d'eau, des aqueducs, etc. Dans l'imaginaire collectif, ces espaces montagnards qui renvoient à une image de « beau paysage naturel », répondent aux valeurs esthétiques héritées du siècle des lumières, opposant l'Homme à la Nature.

Or les infrastructures hydroélectriques telles que les barrages ont généré des paysages artificiels, aux qualités paysagères notables, dans un contexte de nature grandiose. Le lac des Bouillouses illustre bien le paradoxe de ces paysages hybrides, en effet Il s'agit d'un lac artificiel dont le barrage maçonné a été construit entre 1903 et 1910, dans une zone marécageuse du fleuve la Têt appelée la Grande Bouillouse. En juin 1976 le lac et ses abords furent classés comme un site naturel, au titre de la loi du 2 mai 1930. Aujourd'hui ce patrimoine remarquable constitue un atout certain dans l'attractivité touristique du territoire.



6.4 BOIS ÉNERGIE ET ENTRETIEN DES PAYSAGES CERDANS

Sur le territoire cerdan, le taux de boisement est d'environ 27 %. Le gisement mobilisable pour le bois énergie approche les 40 % du gisement forestier dans les conditions d'exploitabilité actuelles. L'un des principaux freins au développement de cette filière est qu'une certaine proportion du gisement forestier n'est pas exploitable du fait des difficultés d'accès ou de desserte. (Cf. : État initial de l'environnement. Chapitre 7.3 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, UN POTENTIEL INTÉRESSANT)

Bois énergie et paysage forestier

La forêt constitue un élément paysager fort du territoire de la CdCPC. Très présente sur le territoire mais faiblement exploitée, la forêt constitue un atout en terme de production d'énergie et de gestion des paysages. De plus elle représente une alternative intéressante afin de diminuer la consommation d'énergies fossiles. Néanmoins cette valorisation énergétique de la biomasse forestière doit s'inscrire dans le cadre d'une gestion durable de la ressource et du respect des paysages cerdains.

L'utilisation du bois énergie contribue ainsi à l'entretien de la forêt et à la gestion du paysage. La filière bois énergie peut jouer un rôle face à la progression naturelle de la forêt induite par la diminution, sur certains secteurs, de l'activité pastorale et des cultures en terrasse.

En effet la production du bois-énergie peut permettre :

- La réouverture de zones pastorales.
- Le maintien en bon état de la forêt grâce aux rémanents
- L'amélioration du paysage pour les habitants et les vacanciers.
- La préservation d'espèces protégées.

Bois énergie et paysage bocager

Historiquement, les structures bocagères permettaient de délimiter les parcelles, les haies étaient complétées d'arbres de haut jet destinés au bois d'œuvre, l'orme en premier lieu, mais aussi le chêne et le frêne. Plantée d'arbres fruitiers la haie bocagère constituait aussi un apport financier supplémentaire.

Le paysage bocager cerdan qui forge l'identité paysagère du territoire est le fruit de décennies de gestion par les exploitants. Aujourd'hui ces structures linéaires, qui constituent une richesse écologique et patrimoniale, apparaissent de surcroît comme une source d'énergie où le prélèvement de biomasse permet de réduire la consommation d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments par exemple.

La gestion des haies bocagères à des fins productives, répond à des enjeux non seulement paysagers mais aussi écologiques et énergétiques. En effet ce patrimoine végétal nécessite d'être maintenu non pas pour être figé, mais pour dynamiser le territoire autour d'une gestion intégrée de ce bien commun sans outrepasser le potentiel productif d'un peuplement particulier.

Par ailleurs, bien que le bocage cerdan et ses arbres têtards sculptent le paysage, les abords de village et valorisent le cadre de vie, il apparaît que le gisement de feuillus en bocage apparaît difficilement mobilisable pour des raisons de rentabilité. La question du devenir de ce patrimoine paysager et culturel reste cruciale.



CONCLUSION

L'identité paysagère du territoire de la Communauté de Communes de Pyrénées Cerdagne repose sur son caractère naturel et préservé, magnifié par l'Homme au cours du temps : un paysage singulier, de haute montagne et d'une plaine d'altitude fertile, qui recèle un patrimoine naturel, bâti et architectural remarquable.

S'érigeant de part et d'autre du plateau cerdan, l'ossature paysagère montagnarde, dessinée par les massifs du Carlit, du Campcardos et du Puigmal, confère au paysage son caractère sublime. Ces grands ensembles de nature contribuent à l'attractivité et à l'identité territoriale. Il est nécessaire de veiller à un maintien de cette lisibilité paysagère dans les projets afin d'assurer un développement cohérent à l'échelle du territoire.

Les pratiques agricoles participent grandement à la confection et à l'entretien du paysage cerdan, le confortement de ces pratiques constitue un enjeu fort du territoire, notamment sur les secteurs de piémont, les fonds de vallées et au sein du plateau. En effet, l'ensemble du territoire est animé de structures paysagères : talus, arbres isolés, ripisylves, murets et tissé d'un dense réseau bocager qui souligne les vallonnements de la plaine d'altitude. Ces linéaires associés aux canaux d'irrigations constituent des motifs paysagers emblématiques de la Cerdagne. La valorisation et le renforcement de ces éléments de paysage apparaissent primordiaux compte tenu de leurs valeurs avérées.

L'occupation humaine se concentre sur le plateau et en débouché de vallée. Bien que le paysage soit largement agricole, il apparaît nécessaire de veiller à ce que les dynamiques d'urbanisation « récentes » n'entrent pas en concurrence avec l'espace agricole. La maîtrise de l'extension de l'urbanisation, dans un contexte fragile de paysages ouverts où les co-visibilités sont importantes, demande une attention particulière. Notamment en confortant des centralités villageoises, en protégeant l'identité et le patrimoine des bourgs, avec une réflexion sur les entrées de villes, et en assurant les coupures d'urbanisation gages de la lisibilité paysagère.

Par ailleurs, le territoire de CDCPC foisonne d'un riche patrimoine bâti et naturel identifié et reconnu comme étant d'intérêt national ou local, ainsi qu'une diversité d'éléments patrimoniaux (grand et petit patrimoine) non classés ni inscrits, mais représentant une valeur culturelle, identitaire ou paysagère reconnue par les acteurs locaux et habitants. Ainsi la valeur socio-culturelle et la richesse des éléments de paysage de la communauté de commune, révélée au travers de cette analyse, témoigne du caractère singulier et remarquable du territoire. Au vu du caractère paysager qui constitue un atout majeur pour la qualité de vie, et le développement touristique et économique du territoire de la communauté de communes, il apparaît que la prise en compte du paysage avec les éléments qui l'animent peut constituer un des axes structurants pour le développement du territoire.



LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Les hauteurs du massif du Puigmal	5
Figure 2 :	Vue sur la plaine d'altitude Cerdan, source AURCA.....	8
Figure 3 :	Vue sur le bocage cerdan, source AURCA	8
Figure 4 :	Exemple de lecture de paysage depuis la route du Puigmal, source AURCA	9
Figure 5 :	Carte postale « les travaux du Transpyrénéen ,côté Porté- Puymorens », Source cparama.com.....	14
Figure 6 :	Extrait « Carte des Pyrénées » datant du début du XVIIème siècle	15
Figure 7 :	1 Unité paysagère de la Cerdagne 2 Frontières France-Espagne en rouge	15
Figure 8 :	Les unités paysagères	17
Figure 9 :	Illustration d'une partie du village de Porta et du massif du Campcardos à l'arrière-plan	18
Figure 10 :	Vue sur le massif du Puymorens depuis la RN20, peu avant d'arriver au Col du Puymorens	19
Figure 11 :	Illustration de la sortie de Latour-de-Carol en direction du Puymorens	20
Figure 12 :	À gauche ; La rivière du Carol, près de Latour-de-Carol. À droite le petit parcellaire délimité par les murets en pierres, dans la vallée du Passet	20
Figure 13 :	Les parcelles agricoles aux abords du village de Porta.....	21
Figure 14 :	Le parcellaire agricole de la vallée de Font Vive avec ses constructions en pierres.....	22
Figure 15 :	Illustration du massif du Carlit depuis la plaine d'altitude.....	24
Figure 16 :	Vue sur le massif du Carlit depuis les hauteurs de Llo	24
Figure 17 :	Illustration du plateau Cerdan depuis la rue d'Espagne qui mène au village espagnol de Age.	26
Figure 18 :	Vue sur le massif du Cadí Moixeiro depuis la route reliant Bourg-Madame à Osséja ...	26
Figure 19 :	Illustration du massif du Puigmal depuis Err.....	28
Figure 20 :	Vue sur le massif du Carlit depuis la route du Puigmal sur les hauteurs d'Err	28
Figure 21 :	Voies et chemins en Conflent Source : Carte Archéologique de la Gaule. Les Pyrénées Orientales, retouchée par l'AURCA pour faire ressortir les routes qui nous intéressent à mettre en évidence sur le territoire de Cerdagne.	32
Figure 22 :	Cartes de l'état-major 1820-1866 (de gauche à droite) : Le bourg fortifié de La Tour de Carol et le village rue d'Enveitg.....	33
Figure 23 :	Les formes urbaines à l'origine des villages et des hameaux	34
Figure 24 :	Grandes fermes encloses implantées sur la plaine agricole (hameau de Rô) / Implantation en pente ou perchée (village de Llo)	34
Figure 25 :	Implantation linéaire sur rue (Enveitg).....	35
Figure 26 :	Implantation dans la plaine, autour de l'église (Osséja)	35
Figure 27 :	Croquis sur la représentation typologique sur le territoire Cerdan (PNR)	37
Figure 28 :	De gauche à droite : Latour de Carol, Err, Maison rénovée et rehaussée à Err, maison à Saillagouse	38
Figure 29 :	Tour de guet et château dominant le village de Llo.....	38
Figure 30 :	Maquette et photos de la ferme du Cal Mateu, dans la commune de Sainte Léocadie	39
Figure 31 :	De gauche à droite : Saillagouse, Osséja	40
Figure 32 :	De gauche à droite : Dorres / Valcebollère	41
Figure 33 :	Équipement aménagé dans une ancienne ferme close en cœur de Bourg Madame et Mairie d'Osséja dans une ancienne maison bourgeoise-ferme sur cour	41
Figure 34 :	Réhabilitation d'une petite ferme sur cour en groupement d'habitations, à Palau de Cerdagne.....	41
Figure 35 :	Opération de logements groupés à Palau de Cerdagne.....	42
Figure 36 :	Schéma illustrant les fermes disséminées dans le village	42
Figure 37 :	De gauche à droite : Principe schématique de l'organisation d'une grande ferme close sur cour. Croquis réalisé sur la base du dessin page 27 du livre « L'habitat traditionnel des Pyrénées Catalanes », Bruno Morin et PNR / Ancienne ferme à Sainte-Léocadie..	43
Figure 38 :	De gauche à droite : Ancienne ferme agricole réhabilitée pour accueillir la Mairie et ses ateliers, au village de Porta / Ancienne ferme sur cour close en état de délabrement, à Sainte Léocadie	43



Figure 39 :	L'industrie textile et les industries Dérivées dans les Pyrénées Françaises, par Michel Chevalier. Source : document Persée.....	44
Figure 40 :	Ancienne usine de filature à Angoustrine	44
Figure 41 :	De gauche à droite : Pont d'Irivals (Transpyrénéen), Latour de Carol / Gare du Train Jaune, Latour de Carol-Enveitg.....	45
Figure 42 :	Vue générale de la localisation de l'ancienne gare et le local EDF à Sainte-Léocadie .	45
Figure 43 :	À gauche : Perspective de l'abri voyageurs proposé en bois, dans le cadre des gares n'ayant pas des sanitaires à réhabiliter et à droite : Croquis des préconisations pour la réhabilitation des toilettes en abri voyageurs.....	46
Figure 44 :	Vue panoramique et baignoire antique taillée dans le bloc de granit, des Bains de Dorres (source images : internet).....	47
Figure 45 :	Bains et lavoir aux sources d'eau sulfureuse, à Llo (source images : Aurca).....	47
Figure 46 :	De gauche à droite : Centre de santé La Perle à Osséja et Centre de rééducation Les Escales (image internet).....	47
Figure 47 :	De gauche à droite : Bâtiment La Perle à démolir et les nouvelles constructions du centre de santé (commune d'Osséja).....	48
Figure 48 :	Pôle Sanitaire Cerdan.....	48
Figure 49 :	De gauche à droite : Maisons secondaires à Err / Logements touristiques à Osséja....	49
Figure 50 :	Opération de logements secondaires à Estavar.....	49
Figure 51 :	Opération mixte communale à Latour-de-Carol.....	51
Figure 52 :	Maisons individuelles isolées dans des grandes parcelles à Targasonne / Petits logements collectifs à Estavar.....	51
Figure 53 :	Schéma de la zone commerciale et artisanale de Saillagouse	52
Figure 54 :	De gauche à droite : Nouvelle petite zone commerciale à l'entrée de Latour de Carol / Centre Auto construit à proximité de l'église de Bourg Madame, provoquant des désordres paysagers importants dans le centre ancien.	52
Figure 55 :	De gauche à droite : chemin piéton menant aux commerces, récemment aménagé à Bourg-Madame / Valorisation de l'espace public à Saillagouse	52
Figure 56 :	De gauche à droite : Aménagement d'un espace de repos et belvédère à Err / Intégration paysagère d'une nouvelle opération mixte en entrée de village à Latour-de-Carol.	53
Figure 57 :	De gauche à droite : Réhabilitation à Palau de Cerdagne / Réhabilitation dans la commune de Llo.....	53
Figure 58 :	Site inscrit du Col de Puymorens, bâtiment abandonné et dans un état de dégradation fort et impact visuel du réseau électrique	56
Figure 59 :	Localisation des sites inscrits du Col de Puymorens et la Tour Cerdane. Source : AURCA, DREAL Languedoc-Roussillon.....	56
Figure 60 :	Carte originale du site inscrit de la Tour Cerdane 1943 archive UDAP66	57
Figure 61 :	Ruines de la Tour Cerdane, commune de Porté Puymorens. Source : Jean RIBOT.....	57
Figure 62 :	Schéma du site Cal Mateu à Sainte-Léocadie : Covisibilité entre un monument historique et de nouvelles constructions.	59
Figure 63 :	Église Saint-Martin d'Hix, Bourg-Madame à gauche et Viaduc de Latour de Carol à droite (photo Google)	59
Figure 64 :	Chapelle Notre-Dame-de-Belloch, Dorres à gauche et Église paroissiale Saint-Génis et chapelle, Err à droite.	60
Figure 65 :	Les monuments historiques.....	61
Figure 66 :	Les zones de présomptions de prescriptions archéologiques.....	62
Figure 67 :	De gauche à droite : Vestiges d'un ancien hameau à Valcebollère / Chapelle Saint-Estève à Sainte-Léocadie / Dalle tombale (dans le jardin d'une ancienne ferme sur cour à Targasonne).....	64
Figure 68 :	De gauche à droite : Orris à Targasonne / Fontaine, point d'eau à Valcebollère / Lavoir à Angoustrine.....	64
Figure 69 :	« Le blé en Cerdagne » Louis Bausil.....	66
Figure 70 :	« Église d'Angoustrine », George-Daniel De Monfreid	66
Figure 71 :	"Cerdagne depuis l'ermitage de Belloc", 1879, Pere Borrell del Caso	67
Figure 72 :	Le Voyageur contemplant une mer de nuages. Caspar David Friedrich.1818.	68
Figure 73 :	Paysage du sublime, massif du Carlit. Source : http://www.topopyrenees.com	68
Figure 74 :	Illustration : les bains de Dorres en balcon sur le plateau.....	69



Figure 75 :	Table d'orientation sur les hauteurs d'Osséja	70
Figure 76 :	Les bains sulfureux de Llo dans la vallée de la Vanéra, et à droite les bains de Dorres en balcon sur la plaine cerdane	70
Figure 77 :	Entrée de la station de ski de Porté-Puymorens, coté village.....	71
Figure 78 :	Diachronie ; Photographie de J.Ribot août 2017 et carte postale (non datée)	72
Figure 79 :	Le paysage bocager cerdan et les énergies renouvelables	74
Figure 80 :	La centrale Thémis, dans les années 90, source : http://www.cestenfrance.fr/centrale-themis/	75
Figure 81 :	Bâtiment commercial, dont la toiture recouverte de panneaux photovoltaïque s'inscrit dans le paysage de la plaine	76
Figure 82 :	Les toitures sombres de llose à Valcebollère	76
Figure 83 :	En haut : La construction du barrage des Bouillouses, en bas : le Lac du Lanoux en 1922 (source : cparama.com)	79

MAITRISE D'OUVRAGE



Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne

4 rue du Torrent
66800 Saillagouse
Tél. 04.68.04.53.30

Email : contact@pyrenees-cerdagne.com

PARTICIPATION AUX ÉTUDES / CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'Urbanisme Catalane

19, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 87 75 52- Fax : 04 68 56 49 52
E-mail : agence.catalane@aurca.org



web

PLUi approuvé le 19 décembre 2019
Tous droits réservés.